



## BURKINA FASO

Juillet 2025

### TROISIEME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITE ELARGIE DE CREDIT, DEMANDES DE DEROGATIONS SUR CRITERE DE REALISATION NON ATTEINT, MODIFICATION DES CRITERES DE REALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT—COMMUNIQUE DE PRESSE, RAPPORT DES SERVICES DU FMI, ET DECLARATION DE L'ADMINISTRATEUR POUR LE BURKINA FASO

Dans le cadre de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit, demandes de dérogations sur critère de réalisation non atteint, modification des critères de réalisation et de la revue des assurances de financement, les documents ci-après ont été publiés et figurent dans le présent dossier.

- Un **communiqué de presse** comprenant une déclaration de la présidence du conseil d'administration.
- Le **rapport des services du FMI** établi par une équipe des services du FMI en vue de son examen par le conseil d'administration le 20 juin 2025. Ce rapport a été établi à l'issue des entretiens qui ont pris fin le 9 avril 2025 avec les autorités burkinabè sur l'évolution et les politiques économiques du pays qui sous-tendent l'accord conclu avec le FMI au titre de la facilité élargie de crédit. La rédaction du rapport, qui repose sur les informations disponibles au moment de ces entretiens, a été achevée le 5 juin 2025.
- Une **déclaration de l'administrateur** pour le Burkina Faso.

La politique de transparence du FMI autorise la suppression, dans les rapports des services du FMI et autres documents publiés, d'informations sensibles pour les marchés et d'informations de nature à révéler prématurément les intentions de politique économique des autorités.

Un exemplaire du présent document peut être obtenu sur demande à l'adresse suivante :

International Monetary Fund • Publication Services  
PO Box 92780 • Washington, D.C. 20090  
Téléphone : +1 (202) 623-7430 • Télécopie : +1 (202) 623-7201  
Courriel : [publications@imf.org](mailto:publications@imf.org) Site Web : <http://www.imf.org>

**Fonds monétaire international**  
**Washington**



## Le Conseil d'administration du FMI conclut la troisième revue dans le cadre de l'accord de Facilité Élargie de Crédit pour le Burkina Faso

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

- Le Conseil d'administration du FMI a conclu aujourd'hui la troisième revue dans le cadre de l'accord de la facilité élargie de crédit (FEC) du Burkina Faso. L'achèvement de cette revue permet le décaissement immédiat d'environ 32.8 millions de dollars US.
- Des mesures de soutien et des conditions météorologiques favorables ont stimulé la production agricole en 2024. Cependant, l'insécurité généralisée continue de peser sur l'activité économique dans d'autres secteurs, en particulier l'exploitation aurifère, principale source de recettes d'exportation du pays.
- Les résultats obtenus dans le cadre du programme ont été globalement satisfaisants. Alors que les critères de réalisation à fin décembre 2024 pour les plafonds sur le déficit budgétaire primaire et le financement intérieur net ont été dépassés de 0,6 % du PIB, le budget 2025 prévoit des mesures correctives adéquates. Dans ce contexte, le Conseil d'administration du FMI a approuvé des dérogations pour ces critères de réalisation non atteints. Tous les critères de réalisation continus ont été satisfaits. Sept des huit repères structurels ont été atteints, et le dernier a été mis en œuvre ultérieurement à titre de mesure préalable.

**Washington, le 20 juin 2025.** Le Conseil d'administration du Fonds monétaire international (FMI) a achevé la troisième revue de l'accord de 48 mois [approuvé le 21 septembre 2023](#) au titre de la [facilité élargie de crédit](#) (FEC). L'achèvement de la revue ouvre la voie au décaissement immédiat de 24,08 millions de DTS (environ 32.8 millions de dollars US), ce qui porte le total des décaissements du FMI au titre de l'accord à 96,32 millions de DTS (soit environ 131.3 millions de dollars).

D'après les estimations, la croissance du PIB réel a atteint 5,0 % en 2024. La forte croissance enregistrée dans l'agriculture et les services a compensé la contraction observée dans les industries extractives et le secteur manufacturier. La croissance du PIB réel devrait s'établir à 4,2 % en moyenne en 2025, un ralentissement de la croissance de la production agricole étant attendu face à un retour à la normale des conditions pluviométriques. L'inflation devrait reculer pour à 3,0 % en 2025 grâce à la modération des prix des denrées alimentaires.

La balance des paiements s'est renforcée, reflétant une évolution favorable des termes de l'échange. Le déficit du compte courant s'est creusé, passant de 5,0 % du PIB en 2023 à 5,7 % en 2024, mais il devrait être ramené à 3,4 % en 2025 en raison des niveaux records du prix de l'or. Les perturbations qui touchent la politique commerciale n'auront probablement qu'un impact marginal puisque les États-Unis ne sont pas un partenaire commercial majeur.

Le niveau élevé des dépenses d'équipement a pesé sur les résultats budgétaires en 2024. Le déficit budgétaire global s'est toutefois résorbé de 6,7 % du PIB en 2023 à 5,8 % en 2024. Sur la base du budget 2025, on peut s'attendre à un resserrement notable de la politique

budgétaire en 2025, le déficit budgétaire global devant se situer dans une fourchette de 3,3 % à 4,0 % du PIB, en fonction des financements concessionnels extérieurs disponibles. Une révision à la baisse des perspectives pourrait subvenir en raison des menaces terroristes.

« Dans l'ensemble, les progrès accomplis dans le cadre de l'accord appuyé par la FEC ont été satisfaisants. En raison des tensions budgétaires survenues en fin 2024, les critères de réalisation à fin décembre relatifs au déficit budgétaire primaire et au financement intérieur net ont été manqués de 0,6 % du PIB, alors que tous les autres critères de réalisation ont été respectés. Trois des six objectifs indicatifs ont été manqués de peu. Tous les trois critères de réalisation continus et cinq objectifs indicatifs à fin mars 2025, notamment sur le déficit budgétaire primaire et le financement intérieur net, ont été atteints, tandis que les quatre autres objectifs indicatifs ont été manqués de peu.

Les autorités burkinabè ont fait des progrès dans leur agenda de réformes structurelles dans le cadre du programme. Elles ont atteint sept des huit repères structurels. Le repère structurel relatif à l'élaboration d'un plan d'apurement des arriérés intérieurs, qui n'a pas été atteint, est devenu une mesure préalable pour la troisième revue. Les autorités ont également mis en œuvre deux autres mesures préalables : elles ont communiqué une liste des comptes de dépôt du Trésor et apuré tous les arriérés intérieurs impayés à fin 2023. Trois nouveaux repères structurels dans le cadre du programme visent à renforcer la gouvernance des marchés publics, à maintenir l'intégrité dans l'administration des recettes et à mieux contrôler la masse salariale de la fonction publique.

À l'issue de la réunion du Conseil d'administration, M. Kenji Okamura, directeur général adjoint et président par intérim, a fait la déclaration suivante :

« L'économie du Burkina Faso a fait preuve de résilience malgré les problèmes de sécurité, les chocs climatiques et une situation difficile sur le plan humanitaire. Pour que le climat socioéconomique s'améliore de manière durable, il faudra progresser dans la mise en œuvre des réformes structurelles et dans le domaine de la sécurité, afin de favoriser la diversification, la gouvernance budgétaire et la résilience.

« Si le cadre de politique macroéconomique demeure solide, les tensions budgétaires ont eu une incidence sur les résultats du programme en 2024. Pour la première fois, et dans des circonstances difficiles, les critères de réalisation relatifs au déficit budgétaire primaire et au financement intérieur net n'ont pas été atteints. Bien que non négligeable, la marge de non-respect n'a pas remis en cause la tendance à l'assainissement des finances publiques. Les autorités ont compensé ce dérapage par des mesures fermes du côté des dépenses et elles restent déterminées à ramener le déficit budgétaire global à 3 % du PIB d'ici la fin du programme soutenu par la FEC, tout en préservant une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses sociales de lutte contre la pauvreté. Cet engagement est reflété dans le budget 2025 et dans les résultats budgétaires jusqu'à fin mars.

« Les autorités sont sur la bonne voie et ont élargi leur programme de réforme structurelle, notamment en mettant l'accent sur la transparence et la gouvernance budgétaire. Elles ont fourni une liste des comptes de dépôt du Trésor, adopté un plan d'apurement des arriérés et apuré tous les arriérés intérieurs à fin 2023 à la suite de l'audit. Ces mesures s'appuient sur les conclusions préliminaires de l'évaluation diagnostique de la gouvernance du FMI. Le rapport sur la mission d'évaluation diagnostique de la gouvernance est en cours de finalisation. Les autorités prévoient de publier le rapport final dans les semaines à venir et d'adopter, dans les quatre mois suivant la publication, un plan d'action tenant compte de ses

principales recommandations. La conditionnalité structurelle pour la cinquième revue a été augmentée avec l'ajout de repères sur la mise en œuvre du plan d'action issu de l'audit des marchés publics, et le renforcement du contrôle de la masse salariale et de la gouvernance de l'administration fiscale. »

Tableau 1. Burkina Faso : principaux indicateurs économiques et financiers, 2023–29

Population (2023) : 23,3 millions					Coefficient de Gini (2021) : 37,4				
PIB par habitant (2023) : 910 USD					Espérance de vie (années) : 60				
Pourcentage de la population sous le seuil de pauvreté (2022) : 43,7 %					Taux d'alphabétisation (2022) : 34 %				
2023	2024	2024	2025	2025	2026	2027	2028	2029	
Réel	2e revue FEC	Prél.	2e revue FEC	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
<i>(Variation annuelle en %, sauf indication contraire)</i>									
<b>PIB et prix</b>									
PIB à prix constants	3.0	4.2	5.0	4.3	4.2	4.9	4.7	4.7	4.7
Déflateur du PIB	2.0	7.2	8.9	5.6	5.9	4.0	3.3	2.8	2.3
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0.7	3.6	4.2	3.0	3.0	2.5	2.1	2.0	2.0
Prix à la consommation (fin de période)	1.0	3.4	4.9	2.8	3.0	2.5	2.1	2.0	2.0
<b>Monnaie et crédit</b>									
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) 1/	5.3	18.7	0.4	14.7	6.1	8.8	8.7	7.5	7.0
Avoirs intérieurs nets (système bancaire) 1/	3.0	9.8	3.7	8.1	3.8	3.4	3.3	2.3	2.1
Crédit au secteur privé	5.9	13.1	-2.2	9.5	2.6	8.2	8.3	7.9	7.5
Monnaie au sens large (M3)	-3.0	20.8	7.2	15.6	6.1	9.1	8.1	7.6	7.1
Crédit au secteur privé/PIB	31.6	30.7	27.0	30.5	25.1	24.9	24.9	25.0	25.1
<b>Secteur extérieur</b>									
Exportations (f.à.b. ; valeur en FCFA)	-3.1	10.5	2.0	10.5	25.3	7.8	5.3	4.2	2.7
Importations (f.à.b. ; valeur en FCFA)	-1.5	5.3	4.8	3.5	10.8	6.3	6.5	6.4	5.7
Compte des transactions courantes (pourcentage du PIB)	-5.0	-5.2	-5.7	-3.5	-3.4	-3.1	-3.4	-3.7	-4.4
<i>(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>									
<b>Finances de l'administration centrale</b>									
Recettes courantes	20.6	20.1	20.6	18.6	19.8	20.1	20.4	20.8	20.9
dont : recettes fiscales	18.2	17.8	18.3	16.9	18.1	18.4	18.8	19.1	19.3
Total dépenses et prêts nets	29.0	26.3	27.7	24.1	25.0	24.7	24.6	24.9	25.1
dont : dépenses courantes	17.9	16.5	16.3	15.4	16.0	15.5	15.1	14.7	14.3
Solde budgétaire global, dons incl. (engagements)	-6.7	-5.0	-5.8	-4.3	-4.0	-3.5	-3.0	-3.0	-3.0
Dette publique totale 2/	56.2	53.0	56.9	52.2	56.1	55.0	54.0	53.0	52.3
dont : dette extérieure	25.9	23.7	25.4	22.2	24.8	24.0	23.7	23.3	23.1
dont : dette intérieure	30.3	29.4	31.6	29.9	31.3	30.9	30.3	29.7	29.2
<b>Pour mémoire :</b>									
PIB nominal (milliards de FCFA) 3/	12,328	14,330	14,098	15,791	15,561	16,973	18,355	19,755	21,153
PIB nominal par habitant (USD)	874	990	975	1,050	1,002	1,063	1,120	1,175	1,227
Taux de change nominal (FCFA/USD, moyenne période)	606	602	606	598	635	637	637	637	637
Cours de l'or (USD/onçe troy)	1,943	2,342	2,387	2,608	2,821	2,963	3,096	3,198	3,244

Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.

1/ En pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

2/ Les données de la dette publique totale de la 2e revue ont été ajustées rétroactivement pour corriger une erreur de calcul du taux de change à compter de 2023. En outre, le dénominateur (PIB) dans le tableau a été révisé (voir note 3 ci-dessous). Auparavant, la dette publique totale en 2024 était estimée à 52,6 % du PIB, alors qu'elle avait atteint 53,6 % du PIB en 2023.

3/ Les chiffres historiques du PIB nominal ont été revus à la baisse, suite à la dernière publication d'estimations officielles par l'Institut national de la statistique.



## BURKINA FASO

5 juin 2025

### TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DÉROGATIONS POUR NON-RESPECT DE CRITÈRES DE RÉALISATION, MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT

#### RÉSUMÉ

**Contexte.** Les autorités restent attachées aux objectifs du programme, notamment le rééquilibrage budgétaire, le renforcement de la gouvernance budgétaire et d'autres réformes structurelles, malgré les difficultés liées à l'insécurité, à la pauvreté, aux chocs météorologiques et à leurs interactions.

**Résultats du programme.** Les dépenses d'investissement excédentaires à fin 2024 ont entraîné un dérapage budgétaire. En conséquence, les critères de réalisation à fin 2024 relatifs au déficit budgétaire primaire et au financement intérieur net ont été manqués de 0,6 % du PIB. Le critère de réalisation à fin décembre 2024 relatif à la dette contractée ou garantie a été rempli. Trois des six objectifs indicatifs à fin décembre 2024 ont été manqués de peu. Tous les critères de réalisation continus ont été remplis. Sept des huit repères structurels ont été atteints. Le repère structurel non atteint relatif à la stratégie d'apurement des arriérés est devenu une mesure préalable et a été réalisé par la suite en même temps que deux autres mesures préalables demandant : i) l'apurement des arriérés intérieurs de 2023 ; et ii) la fourniture de données sur les comptes de dépôts du Trésor.

**Principales politiques menées dans le cadre du programme.** Les discussions ont été axées sur le degré approprié de rééquilibrage budgétaire, les perspectives macroéconomiques, la transparence budgétaire et la gouvernance. Deux nouveaux repères structurels relatifs à la gouvernance budgétaire, reposant sur l'évaluation diagnostique de la gouvernance du FMI, sont proposés pour la cinquième revue. Un autre nouveau repère structurel vise à renforcer le contrôle de la masse salariale du secteur public.

**Point de vue des services du FMI.** Étant donné l'engagement réaffirmé des autorités en faveur du rééquilibrage budgétaire inscrit dans le budget 2025, l'élargissement des

résultats obtenus dans le cadre de la mise en œuvre des réformes, et d'un programme de gouvernance budgétaire considérablement renforcé, les services du FMI souscrivent aux demandes de dérogations et sont favorables à la modification des critères de réalisation quantitatifs à fin juin 2025, et recommandent l'achèvement de la troisième revue au titre de l'accord FEC pour permettre le décaissement de 24,08 millions de DTS (20 pour cent du quota, 0,1 pour cent du PIB). Les services du FMI saluent également la décision des autorités d'apurer tous les arriérés intérieurs restants d'ici à la fin de l'année 2025.

Approuvé par  
**Annalisa Fedelino**  
 (département  
 Afrique) et  
**Bergljot Barkbu**  
 (département de la  
 stratégie, des  
 politiques et de  
 l'évaluation)

Une équipe du FMI composée de M. Wieczorek (chef de mission), MM. Cook, Kouassi, Stuermer (tous trois du département Afrique), M. Bird (département des finances publiques), M. Changeya (département des statistiques) et M. Coble (département de la stratégie, des politiques et de l'évaluation), bénéficiant du concours de MM. Gbohoui (représentant résident) et Sebre (économiste local), s'est entretenue avec les autorités à Ouagadougou du 1<sup>er</sup> au 9 avril 2025. M. A. Tall (bureau de l'Administrateur) a participé aux réunions. Les membres de la mission ont rencontré le M. le ministre des Finances, A. Nacanabo, et le directeur national de la BECAO, leurs équipes et d'autres membres du gouvernement. L'équipe s'est également entretenue avec des membres de la communauté diplomatique et des partenaires pour le développement, ainsi qu'avec des représentants du secteur privé. M<sup>mes</sup> Eckling, Kiggundu et Prado (toutes trois du département Afrique) ont fourni un appui administratif.

## TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE</b>	<b>5</b>
<b>ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE</b>	<b>6</b>
<b>RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME</b>	<b>10</b>
<b>PERSPECTIVES ET RISQUES</b>	<b>11</b>
<b>DÉBATS D'ORIENTATION</b>	<b>15</b>
A. Mesures destinées à créer une marge de manœuvre budgétaire et à assurer la viabilité de la dette.	15
B. Améliorer la sécurité sociale et la protection sociale	16
C. Favoriser la concrétisation du programme de gouvernance	17
D. Rendre l'économie plus résiliente	18
<b>MODALITÉS DU PROGRAMME, ASSURANCES DE FINANCEMENT ET AUTRES QUESTIONS</b>	<b>18</b>
<b>ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI</b>	<b>21</b>
<b>TABLEAUX</b>	
1. Principaux indicateurs économiques et financiers, 2023–29	23
2. Balance des paiements, 2023–29	24

3a. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2023–29 (en milliards de FCFA)	24
3b. Opérations consolidées de l'administration centrale, 2023–29 (en pourcentage du PIB)	26
4. Situation monétaire, 2023–27	27
5. Principaux indicateurs de solidité financière, 2021–24	28
6. Besoins de financement extérieur, 2023–29	29
7. calendrier des décaissements et échelonnement des différentes phases pour l'accord quadriennal au titre de la FEC, 2023–27	30
8. Indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2024–38	31
9a. critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2024–2025	32
9b. critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2025	33
10a. repères structurels continus, 2023–27	34
10b. Repères structurels et mesures préalables 2023–27	35
11. Décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2024–26	38
12. Emprunt extérieur annuel, janvier–décembre 2024	39

## ANNEXES

I. Matrice d'évaluation des risques	40
II. Évaluation du secteur extérieur	43
III. Dépenses sociales et résultats	46
IV. Administrer le transfert des fonds du secteur public à la Banque des dépôts du Trésor	49

## APPENDICE

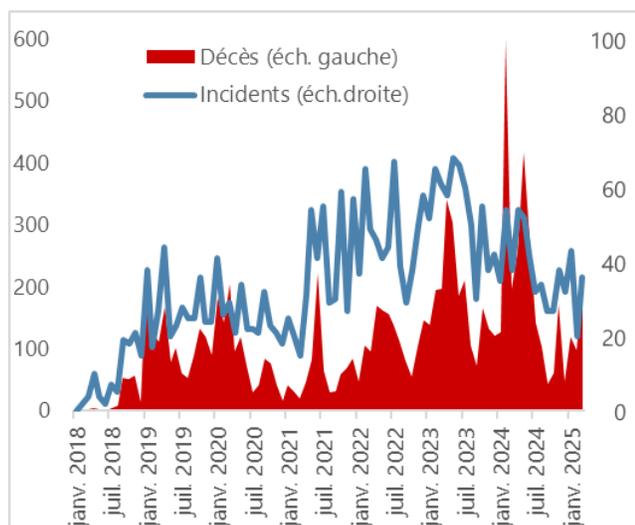
I. Lettre d'intention	52
I. Mémoire de politique économique et financière	57
II. Protocole d'accord technique	83

## CONTEXTE

### 1. L'économie du Burkina Faso a fait preuve de résilience malgré les problèmes de

**sécurité, la sortie de la CEDEAO et les chocs météorologiques.** Malgré la diminution du nombre d'attaques, les décès ont augmenté en 2024 (graphique 1 du texte), et le Burkina Faso est arrivé en tête de l'Indice Mondial du Terrorisme pour la deuxième année consécutive<sup>1</sup>. On estime que plus de 2 millions de personnes sont toujours déplacées à l'intérieur de leur propre pays<sup>2</sup>. Le Burkina Faso s'est retiré de la CEDEAO au début de 2025, bien qu'il ait conservé ses privilèges de membre jusqu'à ce que les modalités d'un engagement futur soient déterminées, et il demeure engagé à l'égard de l'UEMOA. La récolte de coton a été mauvaise à cause du démarrage tardif de la saison des pluies, mais les mesures prises par les pouvoirs publics et les pluies abondantes ont par la suite permis d'augmenter la production agricole globale.

**Graphique 1 du texte : décès dus à des incidents de terrorisme, 2018–25**  
(Données mensuelles)



Sources : ACLED (données sur la localisation et les événements des conflits armés) ; calculs des services du FMI.

Note : On entend par décès dus au terrorisme les décès provoqués par des attaques contre des civils, des attentats suicides, des explosions télécommandées ou des engins explosifs artisanaux. Les données de 2025 sont celles en date du mois de mars.

<sup>1</sup> Source: The Institute for Economics & Peace.

<sup>2</sup> Le dernier chiffre officiel publié par le HCR était de 2,1 millions en mars 2023.

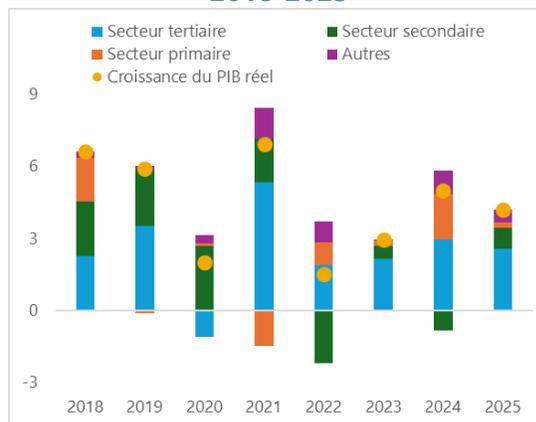
## ÉVOLUTION RÉCENTE DE L'ÉCONOMIE

**2. Une forte production agricole a stimulé la croissance.** D'après les estimations, la croissance du PIB réel a atteint près de 5,0 % en 2024 contre 3,0 % en 2023, la croissance enregistrée dans l'agriculture et les services primant sur la contraction observée dans les industries extractives et le secteur manufacturier (graphique 2 du texte).

**3. Les prix à la consommation ont connu d'importantes fluctuations, reflétant l'évolution des prix des denrées alimentaires et de l'énergie.** Sous l'effet d'une hausse de 9 % des prix des denrées alimentaires en 2024, l'inflation moyenne sur douze mois est passée de 0,7 % en 2023 à 4,2 %, puis est retombée à 3,9 % en février 2025, en raison de la baisse des prix de l'énergie et des autres services d'utilité publique (graphique 3 du texte) <sup>3</sup>.

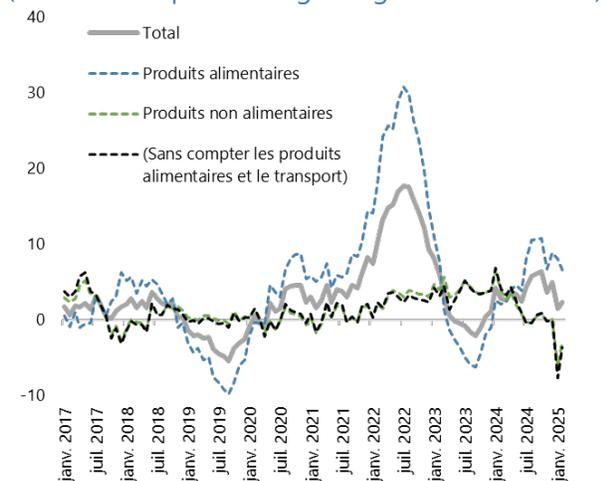
**4. Le déficit du compte des transactions courantes s'est creusé, passant de 5,0 % du PIB en 2023 à 5,7 % du PIB en 2024.** Les principaux facteurs ont été une chute de 15 % des exportations de coton, une augmentation de 15 % des importations de pétrole et une hausse de 10 % des importations de produits intermédiaires et produits manufacturés, cette dernière étant due aux dépenses d'investissement public. Une augmentation de 3,3 % des exportations d'or, sous l'effet de la hausse des prix malgré une baisse de 5 % en termes de volume (graphique 4 du texte), a atténué la pression à la baisse sur le compte des transactions courantes. Les principaux flux financiers étaient notamment les suivants : investissements directs et investissements de portefeuille dans l'agriculture et les industries

**Graphique 2 du texte : PIB réel par secteur, 2018-2025**



Sources : autorités burkinabè ; calculs des services du FMI.

**Graphique 3 du texte : Inflation des prix à la consommation, 2017-2025**  
(Variation en pourcentage en glissement annuel)



Sources : INSD ; calculs des services du FMI.

Note : Les données de 2025 vont jusqu'à février.

<sup>3</sup> Depuis janvier 2025, la base de l'IPC a été révisée à l'échelle de l'UEMOA, ce qui rend difficile la comparaison dans le temps. En outre, le nouvel indice du Burkina Faso couvre désormais les 13 régions.

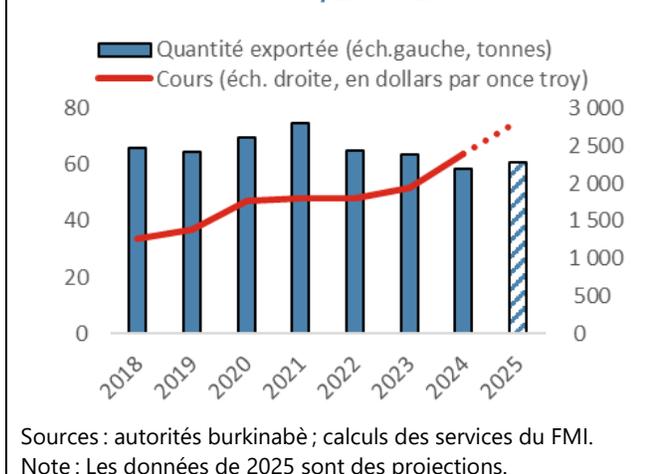
extractives (notamment la mine de Kiaka), prêts projets et utilisation par l'État du marché obligataire régional.

### 5. Les résultats budgétaires de 2024 ont été globalement conformes aux projections, à l'exception des dépenses d'investissement, ce qui a provoqué un déficit excédentaire représentant 0,8 % du PIB.

Les recettes et les dons ont atteint au total 21,9 % du PIB, soit 0,6 % du PIB de plus que prévu, tandis que les dépenses et les prêts nets ont atteint 27,7 % du PIB, soit 1,4 % du PIB de plus que prévu (tableau 1 du

texte 1, tableau 3b). Tandis que les dépenses courantes ont été légèrement inférieures aux prévisions en raison d'un contrôle rigoureux de la masse salariale, les dépenses en capital ont augmenté en raison d'un plus grand nombre de projets financés par des ressources extérieures et intérieures, comme le montre le budget supplémentaire 2025. Parmi les principaux projets d'investissement supplémentaires financés par des ressources intérieures, en partie compensés par des réductions dans d'autres projets, on peut notamment citer la construction de routes dans des zones reculées (0,6 % du PIB), l'achat de deux mines d'or (0,3 % du PIB) et l'acquisition d'un avion (0,1 % du PIB) afin d'attirer des co-investisseurs pour la compagnie aérienne publique et d'améliorer l'interconnectivité régionale. Les autorités s'attendaient à ce que les besoins de financement correspondants soient satisfaits par une augmentation des recettes, qui ne s'est matérialisée qu'en partie. En conséquence, le déficit budgétaire a atteint 5,8 % du PIB, contre 5,0 % du PIB prévu lors de la deuxième revue<sup>4</sup>.

**Graphique 4 du texte : Exportations d'or et prix de l'or, 2018–25**



<sup>4</sup>Une révision à la baisse du niveau de référence du PIB nominal, conformément aux données de l'Institut national de la statistique, a modifié les ratios par rapport au dernier rapport des services du FMI. On remarque en particulier que le ratio déficit budgétaire/PIB pour 2024 a été revu à la hausse, passant de 5,6 à 5,8 %.

**Tableau 1 du texte. Budget des autorités et projections et résultats de 2024**  
(En pourcentage du PIB)

	Budget initial	Budget révisé (sept. 2024)	Proj. 2 <sup>e</sup> revue	Résultats
<b>Total recettes et dons</b>	<b>21,7</b>	<b>22,9</b>	<b>21,3</b>	<b>21,9</b>
Total recettes	20,4	21,6	20,1	20,6
Recettes fiscales	18,5	19,3	17,8	18,3
Recettes non fiscales	2,0	2,3	2,3	2,3
Dons	1,3	1,3	1,3	1,3
Projet	1,3	1,3	1,3	1,3
<b>Dépenses et prêts nets</b>	<b>27,2</b>	<b>28,1</b>	<b>26,3</b>	<b>27,7</b>
Dépenses courantes	16,6	16,8	16,5	16,3
Traitements et salaires	8,5	8,5	8,4	8,3
Biens et services	2,3	2,3	2,3	2,2
Paiements d'intérêts	2,1	2,1	2,0	2,2
Transferts courants	3,8	3,8	3,8	3,6
Dépenses d'investissement	10,6	11,3	9,9	11,4
Financées par des ressources intérieures	7,9	8,1	6,6	8,0
Financées par des ressources extérieures	2,7	3,3	3,3	3,3
Prêts nets	-0,1	-0,1	-0,1	0,0
<b>Solde budgétaire global</b>	<b>-5,4</b>	<b>-5,2</b>	<b>-5,0</b>	<b>-5,8</b>
Solde budgétaire primaire, dons compris	-3,4	-3,2	-2,9	-3,6

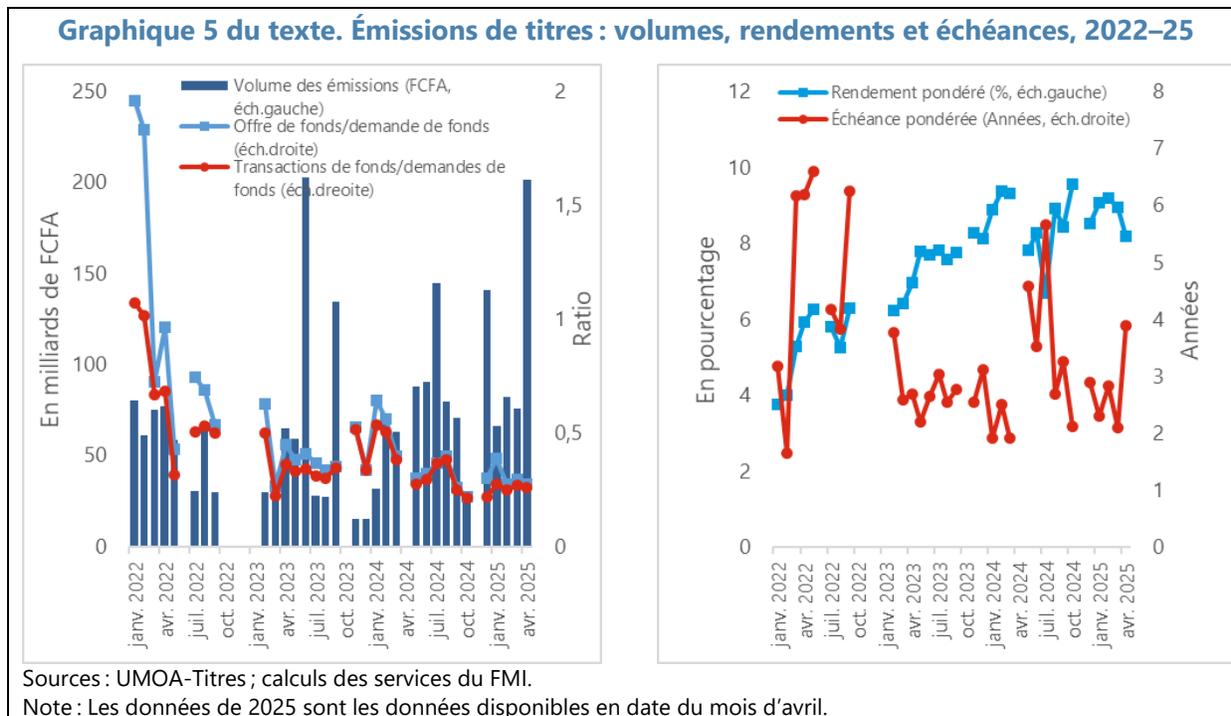
Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.

**6. L'État a financé le déficit en s'appuyant principalement sur le marché obligataire régional.** Le financement intérieur (c'est-à-dire dans l'UEMOA) s'est élevé à 4,7 % du PIB, y compris le financement des banques commerciales à hauteur de 3,7 % du PIB et le financement non bancaire intérieur de 1,1 % du PIB. Cela incluait une augmentation de 0,9 point de pourcentage du PIB des instances du Trésor, principalement due à des transferts non décaissés prévus dans le budget 2024, et des retraits nets de 0,7 point de pourcentage du PIB des comptes de trésorerie de l'État que les autorités ont reconstitués en récupérant les allocations non dépensées accumulées par les entités gouvernementales. Le financement étranger s'est élevé à 1,3 % du PIB. Le ratio dette/PIB est passé de 56,2 % en 2023 à 56,9 % en 2024, reflétant une augmentation de 15,8 % de l'encours de la dette par rapport à une croissance du PIB nominal de 14,4 %.

**7. Des conditions de financement restrictives ont persisté.**<sup>5</sup> Les rendements moyens des titres d'État sont passés de 7,5 % en 2023 à 8,3 % en 2024, contre respectivement 6,1 % et 6,7 % dans le reste de l'UEMOA. Le Trésor a mis en place son plan d'émission de 2024, qui a porté l'échéance moyenne pondérée des obligations de 2,7 à 3,5 ans (graphique 5 du texte), mais il doit toujours faire face à un risque de refinancement élevé avec des besoins de financement bruts

<sup>5</sup>En 2024, les émissions sur le marché des titres de l'UEMOA s'élevaient à 802 milliards de FCFA (bons du Trésor : 31 % ; bons du Trésor mis aux enchères : 46 % ; bons du Trésor syndiqués : 23 %).

s'élevant à 10,8 % du PIB, dont 2,0 % correspondent au refinancement de la dette à court terme (< 1 an) arrivant à échéance en 2025.



**8. L'atonie du crédit pèse sur la solidité du secteur financier** (tableaux 4 et 5). Par rapport à une baisse de 23 % en 2023, due à l'insécurité et au resserrement de la politique monétaire, la prolongation des crédits bruts octroyés a augmenté de 15 %. En conséquence, l'encours des crédits a diminué de 2,2 % en 2024 et les indicateurs de solidité financière se sont affaiblis. À fin juin 2024, les prêts non productifs représentaient 8,4 % du total des prêts. La détérioration du portefeuille de prêts et l'augmentation ultérieure des provisions ont ramené le ratio de fonds propres à 9,4 %, en dessous du minimum réglementaire de 11,3 %. Les organismes régionaux de régulation bancaire collaborent avec les banques concernées pour mettre en œuvre des plans de recapitalisation, tandis que l'apurement des arriérés de l'État devrait améliorer la performance des portefeuilles de prêts bancaires.

## RÉSULTATS DE L'EXÉCUTION DU PROGRAMME

**9. Les pressions budgétaires ont affecté la réalisation des objectifs quantitatifs.** Les autorités ont manqué les critères de réalisation quantitatifs à fin décembre 2024 relatifs au déficit budgétaire primaire et au financement intérieur net de 0,6 % du PIB chacun (tableau 9a)<sup>6</sup>. Elles ont rempli le critère de réalisation quantitatif à fin décembre 2024 relatif au montant de la dette contractée et garantie et les trois critères de réalisation continus.

**10. Les autorités ont atteint trois des six objectifs indicatifs à fin décembre 2024.** Il s'agit notamment des objectifs indicatifs relatifs aux recettes publiques, aux dépenses primaires courantes et aux PPP. L'objectif indicatif relatif aux arriérés intérieurs (impayé de plus de trois mois) n'a pas été atteint. Les arriérés intérieurs ont augmenté de 0,2 % du PIB en 2024, et leur stock est passé à 0,5 % du PIB (tableau 2 du texte). Les autorités ont manqué l'objectif fixé pour les remboursements de TVA (impayé de plus d'un mois) de moins de 0,1 % du PIB. L'objectif relatif aux dépenses sociales a été manqué de 0,2 % du PIB ; cependant, l'objectif était trop ambitieux, car sa couverture dépassait le périmètre des dépenses sociales courantes pertinentes dans la définition du PAT<sup>7</sup>. Dans ce contexte, il convient de noter que les dépenses sociales au Burkina Faso sont plus élevées que dans des pays comparables (voir l'annexe III) et que les partenaires pour le développement, notamment la Banque mondiale, partagent l'opinion selon laquelle les résultats obtenus par le Burkina Faso dans le domaine des dépenses sociales ont été bons, en particulier dans les circonstances difficiles actuelles. À fin mars 2025, les autorités avaient atteint cinq objectifs indicatifs relatifs notamment au déficit budgétaire primaire et au financement intérieur net, tandis que les quatre autres objectifs indicatifs avaient été manqués à peu de chose près.

<sup>6</sup>L'évaluation du déficit budgétaire primaire s'est appuyée sur une définition des critères de réalisation quantitatifs sous-tendant le programme, qui n'a pas été reflétée de manière symétrique dans le protocole d'accord technique (PAT) accompagnant le memorandum de politique économique et financière (MPEF) de décembre 2024. La définition du PAT exclut les dépenses d'investissement bénéficiant d'un financement extérieur (qui dépassaient 0,3 % du PIB en 2024) du déficit budgétaire primaire ; cependant, les dépenses d'investissement bénéficiant d'un financement extérieur n'ont pas été exclues des objectifs du programme dans le tableau 9 du dernier rapport des services du FMI. Les discussions avec les autorités ont permis de préciser que la définition incluait les dépenses d'investissement bénéficiant d'un financement extérieur. L'évaluation du critère de réalisation quantitatif relatif au financement intérieur net comprend un prélèvement de 0,7 point de pourcentage de PIB sur les comptes de trésorerie de l'État qui ont été consolidés dans la Banque des dépôts du Trésor. Bien qu'elles ne soient pas expressément couvertes par la définition du PAT, les données déclarées incluent cet élément à juste titre. Le PAT a été modifié en conséquence.

<sup>7</sup>La portée de l'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales courantes visant à réduire la pauvreté a été réévaluée sur la base de catégories budgétaires appropriées correspondant à 12 % des dépenses courantes (PAT paragraphe 29).

**Tableau 2 du texte. Rapprochement des arriérés et des dettes flottantes**  
(A fin décembre 2024)

	Arriérés (plus de trois mois)		Dettes flottantes (moins de trois mois)	
	Milliards de FCFA	Pourcentage du PIB de 2024	Milliards de FCFA	Pourcentage du PIB de 2024
Remboursements de				
TVA	49,0	0,3	8,1	0,1
Autres que TVA	22,5	0,2	51,6	0,4
<b>TOTAL</b>	<b>71,5</b>	<b>0,5</b>	<b>59,7</b>	<b>0,4</b>

Sources : autorités burkinabè ; calculs des services du FMI.

**11. Les réformes structurelles, notamment en matière de gouvernance budgétaire, sont pour la plupart en bonne voie.** Les autorités ont respecté sept des huit repères structurels jusqu'à fin 2024. Le budget 2025, qui présente un déficit de 3,0 % du PIB (contre 4,3 % du PIB prévu lors de la deuxième revue FEC et qui vise à réduire le recours au financement intérieur de 0,7 point de pourcentage du PIB par rapport au niveau projeté par les services du FMI), est prudent et se situe dans les limites des paramètres du programme qui sous-tend le repère structurel correspondant. Le budget comprend également une annexe détaillée sur la budgétisation de l'action climatique. Le repère structurel relatif à l'adoption d'une stratégie d'apurement des arriérés, qui n'a pas été respecté, est devenu une mesure préalable pour la troisième revue. Les autorités ont ultérieurement mis en œuvre cette mesure ainsi que deux mesures préalables concernant l'apurement des arriérés intérieurs de 2023 et la fourniture d'une liste des comptes de dépôts du Trésor.

**12. Une nouvelle restriction commerciale, qui reprend une disposition antérieure de la CEDEAO, n'a pas été introduite pour des raisons de balance des paiements.** Une taxe sur les importations de 0,5 %, décidée conjointement par l'Alliance des pays du Sahel (AES), est entrée en vigueur le 31 mars 2025. Cette taxe vise à financer les activités de l'AES et remplace une taxe à l'importation, également de 0,5 %, qui reste en vigueur au sein de la CEDEAO, avec les mêmes exclusions (par exemple, le commerce dans le cadre d'accords préférentiels, tel que les échanges commerciaux intra-UEMOA) et les mêmes caractéristiques. Les restrictions commerciales préexistantes, à savoir les quotas d'importation sur tous les produits fabriqués localement et les interdictions frappant les exportations d'amandes de karité et les importations de fils de tissage et de pagnes tissés, sont conçues pour soutenir le développement de l'industrie locale fondé sur la production agricole nationale. Les autorités se sont engagées à examiner d'autres choix stratégiques et à lever les restrictions à moyen terme (MPEF paragraphe 66).

## PERSPECTIVES ET RISQUES

**13. Les services du FMI s'attendent à ce que la croissance économique s'atténue en 2025 et revienne progressivement à une moyenne à long terme légèrement inférieure à 5 %.** Selon les projections, la croissance du PIB réel devrait s'établir à 4,2 % en 2025 en glissement annuel (graphique 2 du texte). Alors que le secteur minier devrait connaître une reprise, la croissance de l'agriculture devrait ralentir après les résultats exceptionnels de 2024. On estime que l'imposition de droits de douane par l'administration américaine n'aura qu'un effet marginal sur l'économie du

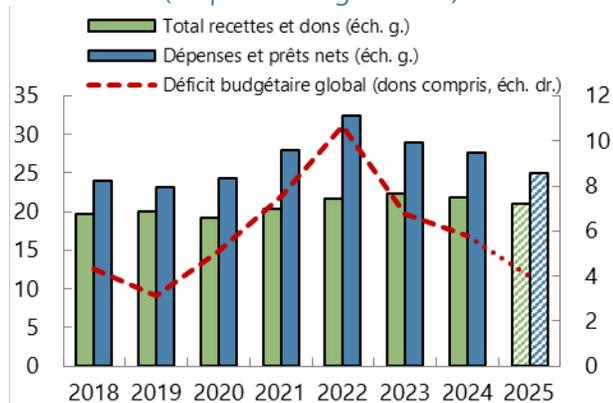
Burkina Faso, les États-Unis n'étant pas un partenaire commercial majeur du Burkina Faso. La croissance du PIB est projetée de converger vers 4,7 % à l'horizon 2028, en supposant que la sécurité s'améliore, mais elle est légèrement plus faible que prévu lors de la deuxième revue en raison d'une révision à la baisse de l'investissement dans les industries extractives. L'insécurité et les chocs météorologiques accentuent les risques à la baisse.

**14. Les services du FMI prévoient une baisse de l'inflation à 3 % en 2025.** La dynamique de désinflation amorcée par une récolte céréalière favorable en 2024 devrait se poursuivre. En outre, grâce aux effets retardés du resserrement monétaire et de la modération des prix internationaux des denrées alimentaires, l'inflation pourrait se situer dans la fourchette cible de 1 à 3 % de la BCEAO déjà en 2025. Les risques à court terme sont orientés à la hausse, dans la mesure où l'insécurité pourrait peser sur l'offre de produits alimentaires. Les services du FMI prévoient une augmentation du déflateur du PIB de 5,9 % en 2025, chiffre nettement supérieur à la croissance moyenne de l'IPC en raison d'une hausse prévue de 18 % du cours de l'or.

**15. Les projections révisées des services du FMI pour 2025 affichent un déficit budgétaire de 4,0 % du PIB.** Les services du FMI ont revu à la baisse la projection du déficit budgétaire de 0,3 point de pourcentage du PIB, par rapport à 4,3 % du PIB lors de la deuxième revue. Cette révision tient compte d'une hausse de la charge d'intérêts, mais comprend un besoin de financement global réduit (tableau 3 du texte). Le resserrement budgétaire présumé de 1,8 point de pourcentage du PIB, plus de deux fois supérieur au niveau projeté lors de la deuxième revue, compte tenu du résultat plus faible que prévu pour 2024, est dû à une réduction de 2,4 points de pourcentage du PIB des dépenses d'investissement. Cet ajustement est certes important, mais il est ambitieux à juste titre afin de rétablir la dynamique de consolidation. Il est réaliste, car de nombreux investissements en capital importants en 2024 étaient de nature ponctuelle (voir également le paragraphe 33 du MPEF relatif aux politiques de dépenses de manière plus générale). Il est moins radical que celui prévu dans le budget initial des autorités, qui vise un déficit de 3,0 % du PIB, et comprend une réduction des investissements de 3,2 points de pourcentage du PIB. Les recettes totales et les dons devraient passer de 21,9 % du PIB en 2024 à 21,0 % en 2025, car les importants dividendes et recettes des licences de télécommunications perçues en 2024

(1,4 % du PIB) ont un caractère exceptionnel. Les recettes devraient augmenter progressivement à partir de 2026, à mesure que les réformes en cours porteront leurs fruits (MPEF, paragraphe 35). Étant donné que les sources de financement non bancaire en 2025 ne peuvent être définies avec précision de manière crédible *ex ante* dans les projections des services du FMI, le financement

**Graphique 6 du texte : solde budgétaire, 2018–25**  
(en pourcentage du PIB)



Sources : autorités burkinabè ; calculs des services du FMI.  
Note : Les données de 2025 sont des projections.

bancaire (projeté à un niveau comparable aux résultats de 2024, proche de ses limites de faisabilité) couvre tous les besoins de financement résiduels<sup>8</sup>.

**Tableau 3 du texte. Budget des autorités par opposition aux projections pour 2025**  
(En pourcentage du PIB)

	2024	2025			
	Résultats	Prog. 2 <sup>e</sup> revue	Budget initial	Hypothèse basse <sup>1</sup>	Prog. <sup>2</sup>
<b>Total recettes et dons</b>	<b>21.9</b>	<b>19.8</b>	<b>21.2</b>	<b>21.0</b>	<b>21.0</b>
Total recettes	20.6	18.6	19.9	19.8	19.8
Recettes fiscales	18.3	16.9	18.2	18.1	18.1
Recettes non fiscales	2.3	1.8	1.8	1.7	1.7
Dons	1.3	1.2	1.2	1.1	1.1
Projet	1.3	1.2	1.2	1.1	1.1
<b>Dépenses et prêts nets</b>	<b>27.7</b>	<b>24.1</b>	<b>24.1</b>	<b>24.3</b>	<b>25.0</b>
Dépenses courantes	16.3	15.4	16.0	16.0	16.0
Traitements et salaires	8.3	8.1	8.2	8.2	8.2
Biens et services	2.2	1.7	2.2	2.2	2.2
Paiements d'intérêts	2.2	2.0	2.2	2.2	2.2
Transferts courants	3.6	3.6	3.4	3.4	3.4
Dépenses d'investissement	11.4	8.7	8.2	8.3	9.0
Financées par des ressources intérieures	8.0	5.9	5.5	5.7	5.8
Financées par des ressources extérieures	3.3	2.8	2.7	2.7	3.1
Prêts nets	0.0	0.0	-0.1	-0.1	0.0
<b>Solde budgétaire global</b>	<b>-5.8</b>	<b>-4.3</b>	<b>-3.0</b>	<b>-3.3</b>	<b>-4.0</b>
Solde primaire	-3.6	-2.3	-0.8	-1.1	-1.8

Sources : autorités burkinabè ; estimations et projections des services du FMI.

<sup>1</sup> Sur la base des hypothèses de financement extérieur net qui sous-tendent le budget 2025.

<sup>2</sup> Scénario de référence du programme.

**16. Les hypothèses de financement sur lesquelles repose le déficit budgétaire de 4 % du PIB comprennent une contribution du financement extérieur net de 1,3 % du PIB.** Le calendrier exact du financement extérieur est toutefois quelque peu incertain. Au titre de stratégie d'atténuation, pour éviter de remplacer le financement extérieur concessionnel par un financement intérieur non concessionnel, l'exécution du budget devrait suivre une trajectoire compatible avec un objectif de déficit budgétaire annuel de 3,3 % du PIB (hypothèse basse dans le tableau 3 du texte), en attendant le décaissement d'un financement extérieur qui augmenterait le financement extérieur net au-delà de 0,3 % du PIB, comme prévu dans le budget 2025. À cet effet, les services du FMI ont demandé instamment aux autorités de recenser les imprévus budgétaires (tel que reflété dans

<sup>8</sup>Dans le budget initial 2025 des autorités, le financement bancaire est plus faible que dans la projection des services du FMI, car les autorités allouent plus de la moitié des besoins de financement intérieur à des sources non bancaires, sans les identifier.

facteur d'ajustement proposé du plafond du déficit primaire — voir paragraphes 21 et 22), tout en assurant une réduction ordonnée des dépenses d'investissement, où les marges d'ajustement sont les plus importantes. Parmi les autres risques, on peut citer une nouvelle détérioration des conditions de sécurité, des chocs météorologiques et des recettes fiscales inférieures aux prévisions.

**17. La majeure partie de l'aide publique au développement continue d'être versée.** Les changements récents observés dans les principaux pays donateurs n'ont pas eu de retentissement considérable sur le Burkina Faso. L'aide humanitaire n'a pas été pour l'essentiel touchée par les réductions.

**18. Le compte des transactions courantes devrait continuer à s'améliorer.** Le compte des transactions courantes de 2024 du Burkina Faso était légèrement plus faible que ne le laissent supposer les paramètres fondamentaux et les politiques économiques souhaitables (annexe II). Les services du FMI prévoient que le déficit du compte des transactions courantes diminuera pour atteindre 3,4 % du PIB en 2025 et 3,1 % en 2026. Cette baisse est attribuable à la forte croissance des exportations d'or jusqu'en 2026, due aux prix élevés et à l'entrée en production de nouvelles mines. Les exportations de coton vont vraisemblablement reprendre en 2025, puis se stabiliser en 2026 malgré une baisse des prix. Une correction des cours de l'or constitue le principal risque. Les services du FMI estiment que les investissements dans les industries extractives, le secteur manufacturier et les services devraient soutenir le compte d'opérations financières.

**19. Les risques financiers régionaux sont équilibrés.** Les conditions de liquidité sur le marché de l'UEMOA se sont assouplies en raison d'une accumulation de réserves de change au cours des derniers mois, mais elles sont sensibles aux chocs négatifs régionaux et nationaux. Les autorités ont établi le plan 2025 pour l'émission de titres par adjudication, visant 1 185 milliards de FCFA sur une base brute, avec un ajout net de 134 milliards de FCFA<sup>9</sup>. Les offres reçues entre janvier et avril 2025 ont couvert 116 % des montants ciblés, par rapport à 107 % en 2024 à des rendements moyens de 8,7 %, plus élevés que 8,3 % sur l'ensemble de 2024, mais globalement inchangés depuis le quatrième trimestre 2024.

**20. Les risques de surendettement extérieur et de surendettement public sont modérés.** L'AVD indique des risques « faibles » de surendettement pour la dette publique extérieure et la dette publique globale. En raison de l'insécurité, des risques de détérioration du secteur budgétaire et de l'exposition élevée au prix de l'or, les services du FMI, exerçant leur jugement, estiment ces risques comme étant « modérés ». Un soutien du FMI et des donateurs est essentiel pour répondre aux besoins de financement. Le risque de surendettement pourrait augmenter considérablement à plus long terme, si les autorités décidaient de poursuivre la construction de la centrale nucléaire, ce qui n'est pas envisagé dans le cadre de l'accord en cours au titre de la FEC.

---

<sup>9</sup>Fin 2024, les titres du Burkina Faso représentaient 12,4 % du stock total de titres émis par adjudication.

Pour élargir la perspective du poids du Burkina Faso sur le marché régional de la dette, voir l'analyse de viabilité de la dette, paragraphe 6.

## DÉBATS D'ORIENTATION

### A. Mesures destinées à créer une marge de manœuvre budgétaire et à assurer la viabilité de la dette.

**21. Les discussions ont été axées sur le calibrage du rythme du rééquilibrage budgétaire en fonction des besoins de dépenses prioritaires et de la disponibilité de financements concessionnels.** Face à un déficit budgétaire de 5,8 % du PIB en 2024, les autorités ont adopté un budget initial 2025 avec un déficit budgétaire de 3,0 % du PIB, en supposant des coupes profondes dans les dépenses en capital (tableau 3 du texte). Les discussions ont toutefois révélé qu'un rééquilibrage plus progressif serait préférable pour garantir une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses sociales, les dépenses de sécurité et d'autres dépenses prioritaires. Le programme de référence part donc du principe que l'objectif de déficit budgétaire pour 2025 serait ramené à 4,0 % du PIB. Sur ce montant, toutefois, 0,7 % du PIB dépendrait de la disponibilité du financement extérieur net au-delà de 0,3 % du PIB prévu dans le budget 2025. À cet effet, l'assouplissement envisagé de l'objectif de déficit budgétaire primaire est lié, à travers un facteur d'ajustement, au montant par lequel le financement extérieur net dépasse le montant budgétisé (voir le PAT et le tableau 9b).

**22. Le programme prévoit également le recours à des mesures pour imprévus visant à limiter le financement intérieur et prévenir les arriérés.** À cette fin, la trajectoire trimestrielle du déficit primaire est limitée par le montant maximum du financement intérieur net (plafonné à 3,0 % du PIB pour l'ensemble de l'année 2025). Environ un tiers du financement intérieur net devrait être levé par l'émission de titres publics par adjudication (paragraphe 19). Le reste des besoins de financement intérieur devrait être couvert par des obligations syndiquées et des prêts directs des banques commerciales, ainsi que par des prélèvements sur les dépôts accumulés par les administrations publiques (s'élevant à près de 9 % du PIB à fin mars 2025). Pour limiter le recours au financement intérieur, les autorités devraient maintenir les dotations budgétaires dans les limites du budget approuvé pour 2025 jusqu'à ce qu'un financement extérieur additionnel (concessionnel) soit décaissé, en prévoyant des dispositions appropriées relatives aux dépenses pour faire face aux risques de baisse des recettes et du financement. En outre, on s'attend à ce que le financement extérieur net additionnel dépassant 1,0 % du PIB soit épargné pour davantage réduire le financement intérieur net en dessous de 3,0 % du PIB.

**23. Les autorités continuent de contrôler la masse salariale de la fonction publique pour permettre les dépenses prioritaires.** Elles ont limité la croissance de la masse salariale en 2024 à 6,7 %, bien en deçà de l'objectif indicatif de 9,6 %. Les services du FMI s'attendent à ce que la croissance de la masse salariale nominale soit de 8,9 % en 2025, principalement pour combler le déficit en personnel dans des domaines essentiels. Étant donné que l'enveloppe de la masse salariale dans le budget 2025 reste conforme à la projection initiale du programme, l'objectif indicatif 2025 relatif à la croissance de la masse salariale a été modifié en conséquence. En outre, un nouveau repère structurel (proposé pour la cinquième revue) conditionne la croissance de la masse

salariale aux résultats en matière de recettes fiscales en plafonnant le ratio masse salariale/recettes fiscales à 49,5 %.

**24. L'un des domaines prioritaires du Burkina Faso est de mettre l'accent sur la mobilisation des recettes intérieures.** Les recettes fiscales intérieures (18,2 % du PIB en 2023) se situent dans la fourchette supérieure par rapport à la moyenne de 13,5 % du PIB dans l'UEMOA. Afin de renforcer davantage ses résultats en matière de recettes, l'État a élaboré une stratégie de mobilisation des recettes intérieures pour 2024-27 et l'a traduite en étapes concrètes à travers plusieurs documents (repère structurel pour la troisième revue). Le gouvernement met en œuvre la stratégie progressivement (par exemple, dématérialisation, ouverture de nouveaux services des impôts, taxation du commerce en ligne) (MPEF paragraphe 32).

**25. Les autorités ont montré qu'elles étaient déterminées à apurer les arriérés intérieurs en prenant des mesures préalables fermes (MPEF paragraphe 18).** Le fait d'éviter les arriérés liés aux fournisseurs de l'État et aux remboursements de TVA favorise la stabilité du climat des affaires. Dans le même temps, le gouvernement a souvent besoin de plus de 90 jours pour traiter les créances irrégulières, ce qui nécessite souvent un audit, et pour protéger le Trésor public contre la fraude. Pour remédier au non-respect de l'objectif indicatif continu relatif à la non-accumulation des arriérés intérieurs, les autorités ont apuré tous les arriérés audités qui étaient impayés à fin 2023 (tableau 9b) en tant que mesure préalable pour la troisième revue<sup>10</sup>. À titre de mesure préalable distincte, elles ont élaboré et adopté une stratégie d'apurement des arriérés qui vise à éliminer tous les arriérés impayés d'ici fin 2025 (en réduisant le financement non bancaire de 71,5 milliards de FCFA — voir le tableau 3a). Le remboursement des arriérés devrait être progressif, guidé par les plafonds intermédiaires non nuls à fin juin 2025 et fin septembre 2025.

## B. Améliorer la sécurité sociale et la protection sociale

**26. Les autorités prévoient d'étendre et de modifier le Programme d'appui à l'autonomisation des ménages pauvres et vulnérables (PAMPV).** Le nouveau PAMPV consistera en un plan quinquennal de 112 milliards de FCFA axé sur la résilience face aux chocs, l'appui aux ménages déplacés et la promotion de l'inclusion économique. Il passera d'un programme de transferts monétaires à un programme axé sur 100 000 ménages, offrant des interventions multiples, telles que le subventionnement des intrants agricoles, l'octroi de microcrédits et un soutien à la santé et à l'éducation. Le PAMPV vise également à fournir des denrées alimentaires subventionnées à 200 000 ménages pauvres et une assistance plus large à 23 000 ménages déplacés. La Banque mondiale, le Programme alimentaire mondial et l'UNICEF soutiennent l'effort du gouvernement (MPEF paragraphe 55), ce qui renforcera les résultats de l'objectif indicatif sur les dépenses sociales.

**27. Le gouvernement prévoit de continuer d'étendre la couverture du registre social unique (RSU) et d'introduire un régime d'assurance maladie universelle.** En se servant des 55 milliards de FCFA du PAMPV, le gouvernement prévoit d'étendre la couverture du RSU. Cela

<sup>10</sup>Le rapport d'audit peut être téléchargé à l'adresse suivante : [Rapport définitif audit dette VF.pdf](#)

renforcera les moyens dont dispose l'État pour cibler les politiques sociales, bien que des considérations de sécurité détermineront la portée et le rythme de l'extension. Le gouvernement prévoit également d'introduire un régime d'assurance maladie universelle avec l'appui de l'Organisation internationale du travail (MPEF paragraphes 54–55).

## C. Favoriser la concrétisation du programme de gouvernance

**28. Les autorités mettent en œuvre leur programme de gouvernance budgétaire et en élargissent la portée.** Tout d'abord, au titre de mesure préalable pour la troisième revue (MPEF paragraphe 42), elles ont fourni une liste exhaustive (à fin mars 2025) des comptes de dépôts du Trésor avec leurs soldes. Étant donné que l'audit en cours de ces comptes se poursuivra jusqu'à fin juin, les autorités fourniront, à l'issue de cet audit, une liste actualisée et définitive qui bénéficiera d'une opinion des auditeurs. Deuxièmement, un audit des marchés publics (cinq contrats les plus importants) est également en cours. Sur la base de ses conclusions, le ministère des Finances adoptera un plan d'action limité dans le temps visant à remédier aux problèmes recensés dans le rapport d'audit (comme indiqué dans le repère structurel pour la quatrième revue et le nouveau repère structurel pour la cinquième revue)<sup>11</sup>. En outre, sur la base des recommandations formulées dans le projet de rapport sur l'évaluation diagnostique de la gouvernance (voir ci-dessous), les autorités se sont également engagées à mettre en place un nouveau repère structurel pluridimensionnel pour renforcer l'intégrité dans les services des impôts et les bureaux des douanes pour la cinquième revue (tableau 10b et MPEF paragraphe 43).

**29. L'évaluation diagnostique de la gouvernance effectuée par le FMI servira de point de départ pour l'établissement d'un plan d'action visant à aller plus loin dans le domaine de la gouvernance.** Conformément au repère structurel pour la quatrième revue, l'évaluation diagnostique de la gouvernance devrait être publiée et le plan d'action adopté avant fin juin 2025. Toutefois, en raison du cycle de production plus long que prévu du rapport (y compris l'incorporation des observations formulées par les autorités au sujet d'un rapport préliminaire, le plan d'action, qui devait être élaboré dans les six mois suivant la disponibilité du rapport, ne sera pas prêt à fin juin. Le retard étant dû à des raisons indépendantes de la volonté des autorités, les services du FMI ont proposé de reformuler le repère structurel en deux repères distincts : i) la publication du rapport à fin juin 2025 ; et ii) l'adoption du plan d'action à fin octobre 2025 (tableau 10b).

**30. Le renforcement du cadre de lutte contre le blanchiment de capitaux figure parmi les grandes priorités.** Les autorités sont en train de remédier aux faiblesses du cadre de lutte contre le blanchiment des capitaux afin de sortir de la liste grise du Groupe d'action financière sur le blanchiment de capitaux. Le gouvernement a entièrement ou largement mis en œuvre 35 des 37 mesures. Les mesures restantes consistent notamment à remédier aux faiblesses dans

<sup>11</sup>Récemment, quatre fonctionnaires du ministère de l'Action humanitaire ont été condamnés à des peines de prison de 6 à 15 ans pour détournement de fonds et à des amendes pour un total de 6,1 milliards de FCFA (10,1 millions de dollars USD).

l'application de sanctions financières ciblées, en particulier pour lutter contre le financement du terrorisme et la prolifération des armes de destruction massive (MPEF paragraphes 51–53).

**31. Le Burkina Faso s'efforce actuellement de transférer les dépôts du secteur public à la Banque des dépôts du Trésor.** L'annexe IV examine les questions liées à cette entreprise. Le gouvernement mène actuellement des consultations avec la communauté bancaire locale pour veiller à ce que les transferts soient mis en œuvre de manière pragmatique et par étapes afin de faciliter la gestion des effets sur la liquidité, qui pourraient être importants, tandis que la BCEAO se tient prête à fournir, si nécessaire, un soutien visant à atténuer les effets sur la liquidité contre des garanties acceptables (MPEF paragraphe 40).

## D. Rendre l'économie plus résiliente

**32. Les chocs météorologiques et la désertification sont des facteurs majeurs d'insécurité alimentaire, de discordes sociale et de difficultés économiques au sens large.** Le FMI soutient le programme des autorités sur la résilience par :

- **Un vaste programme de développement des capacités.** Les autorités ont établi un vaste programme sur la résilience et les politiques climatiques. Les missions d'assistance technique du FMI sur l'évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat (EGIP-Climat) et le diagnostic des politiques climatiques aideront les autorités à formuler un programme de réforme solide (MPEF paragraphe 57) et à jeter les bases d'un soutien à une future demande au titre de la FRD.
- **Une collaboration avec d'autres partenaires pour le développement.** Le Fonds a poursuivi ses discussions avec la Banque mondiale et d'autres partenaires afin de recenser des mesures fortes visant à soutenir la stabilité à long terme de la balance des paiements.
- **Des subventions à l'énergie.** Les services du FMI ont examiné le rapport d'assistance technique destiné à aider les autorités à élaborer une réforme concrète du secteur de l'énergie (repère structurel, quatrième revue). Les autorités ont échangé sur les observations formulées par le Département des finances publiques et les services du FMI ont finalisé le rapport en avril 2025.

## MODALITÉS DU PROGRAMME, ASSURANCES DE FINANCEMENT ET AUTRES QUESTIONS

**33. Suivi du programme.** L'achèvement de la troisième revue permettra le quatrième décaissement au titre de l'accord FEC d'un montant de 24,08 millions de DTS, soit 0,1 % du PIB (tableau 7). Les prochaines revues continueront de prendre en considération les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs semestriels. Les autorités demandent l'approbation des critères de réalisation quantitatifs modifiés pour fin juin 2025 (quatrième revue) afin d'aligner le programme sur les points d'accord actualisés concernant la politique budgétaire et l'apurement des

arriérés intérieurs pour le reste de l'année 2025, qui devrait être progressif, guidé par les plafonds intermédiaires non nuls pour fin juin 2025 et fin septembre 2025. Des objectifs indicatifs révisés pour fin juin 2025 ainsi que de critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs jusqu'à fin décembre 2025 sont proposés pour la cinquième revue (tableau 9b). Le tableau 10b contient les nouveaux repères structurels proposés.

**34. Axe des réformes.** Dans un environnement où les capacités sont limitées, les réformes mettent l'accent sur l'amélioration de la gouvernance budgétaire (quatre repères structurels pour la quatrième revue et deux repères structurels pour la cinquième revue), le contrôle de la masse salariale (un repère structurel pour la cinquième revue), la mobilisation des recettes intérieures (un repère structurel pour la quatrième revue), l'amélioration de la gouvernance et de la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (un repère structurel pour la quatrième revue) et le secteur de l'énergie (un repère structurel pour la quatrième revue).

**35. Critères de réalisation continus.** Les autorités ont respecté les critères de réalisation continus standard (note de bas de page 2 du tableau 9a).

**36. Arriérés extérieurs de longue date avant l'initiative en faveur des PPTE.** Le Burkina Faso doit 47,1 millions de dollars USD d'arriérés à la Côte d'Ivoire et 6,9 millions de dollars USD à la Libye (0,2 et 0,03 % du PIB en 2024, respectivement). Conformément à la politique de prêt aux pays en situation d'arriérés appliquée par le FMI et compte tenu des progrès réalisés lors des discussions visant à régler les arriérés de longue date, la Côte d'Ivoire et la Libye ont accepté que le FMI accorde un financement au titre de la FEC malgré l'existence de ces arriérés.

**37. Modification de repères structurels continus.** Les autorités ont demandé d'éliminer la référence au Guichet de financement des ripostes aux chocs alimentaires dans le repère structurel relatif à l'exécution du budget. Les services du FMI souscrivent à cette demande, car les fonds du Guichet « chocs alimentaires » ont été dépensés en 2023. Leur utilisation a fait l'objet d'un audit et d'un rapport à la deuxième revue.

**38. Modification du PAT.** Les services du FMI et les autorités ont convenu de rationaliser les données exigées et de modifier le PAT pour refléter l'actualisation du programme et de la conditionnalité et d'assurer la cohérence entre les versions anglaise et française et le tableau 9b.

**39. Répartition des efforts.** La Banque mondiale reste très mobilisée et a décaissé 78 millions de dollars USD environ jusqu'à présent dans le cadre de son projet de protection du capital humain, et prévoit de décaisser 22 millions de dollars USD de plus en juin 2025. Elle a confirmé des assurances financières au niveau de sa direction pour un montant de 100 millions de dollars USD pour la période de 12 mois suivant la réunion du Conseil d'administration du FMI qui traitera de la troisième revue au titre de la FEC. Les fonds alloués au projet de protection du capital humain sont destinés à des lignes budgétaires spécifiques dans les domaines de la santé et de l'éducation, qui sont entièrement budgétées en 2025 et incluses dans la base de référence du programme. Le Fonds OPEP pour le développement international décaissera des fonds additionnels provenant de son enveloppe de 30 millions de dollars USD de financement concessionnel. Les partenaires bilatéraux

restent mobilisés sur le soutien aux projets de développement et à l'aide humanitaire, mais ne sont pas prêts à fournir une aide budgétaire. Ils considèrent que les dépenses sociales et la transparence budgétaire sont des questions fondamentales. Le programme répond à ces préoccupations en fixant un plancher indicatif pour les dépenses sociales courantes à 1,9 % du PIB et en mettant fortement l'accent sur la transparence budgétaire dans la conditionnalité du programme. Le besoin de financement cumulé s'élève à 321,0 milliards de FCFA en 2025–27, dont 190,9 milliards de FCFA seraient couverts par les décaissements d'autres partenaires pour le développement (voir le tableau 6). Le FMI financerait les 130,1 milliards de FCFA restants (134,3 % de la quote-part), soit environ 40,5 % du besoin de financement de la balance des paiements.

**Tableau 4 du texte. Répartition des efforts dans le cadre du programme**  
(En milliards de FCFA)

	2024	2025	2026	2027	Total	En pourcentage
<b>Appui budgétaire total (projection)</b>	<b>75.7</b>	<b>103.4</b>	<b>103.7</b>	<b>113.9</b>	<b>396.6</b>	<b>100.00</b>
FEC du FMI	38.8	39.9	40.0	50.1	168.9	42.57
Autres donateurs (y compris IDA)	36.9	63.5	63.7	63.7	227.8	57.43

Source : estimations et projections des services du FMI.

Note : Les chiffres pour 2024 concernant les « autres donateurs » peuvent être différents de ceux qui sont fournis par les autorités, en raison du caractère provisoire des données budgétaires.

**40. Le programme FEC appuyé par le FMI demeure entièrement financé, avec des engagements fermes pour les 12 mois suivant l'achèvement de la revue et de bonnes perspectives de financement pour le reste du programme.** Les discussions entre les autorités et les partenaires consacrées au financement concessionnel, y compris avec la Banque mondiale, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires, sont bien avancées et permettraient de combler le déficit de financement dans le cadre du programme, ainsi que de catalyser un soutien extérieur supplémentaire.

**41. La capacité de rembourser le FMI reste adéquate, les risques étant atténués par l'amélioration des termes de l'échange.** D'après les prévisions des services du FM, l'encours total des crédits du FMI devrait atteindre son maximum à 309,5 % de la quote-part d'ici fin 2027, ce qui équivaut à 1,7 % environ du PIB (tableau 8). Le montant total des engagements envers le FMI atteindra son maximum à 43,5 % de la quote-part en 2029. Si des prêts concessionnels et non concessionnels cessent d'être disponibles, les réserves de change de l'UEMOA (qui constituent un pool commun sans restriction officielle) pourraient contribuer à assurer le service de la dette envers le FMI. Les politiques menées dans le cadre du programme et les solides antécédents des autorités en matière de service de la dette envers le FMI atténuent les risques.

**42. Risques pour le programme.** L'évaluation diagnostique de la gouvernance met en avant les faiblesses de la gouvernance. Les autorités ont déjà accepté de s'attaquer aux principaux problèmes et ont l'intention de finaliser le plan d'action dans les quatre mois suivant la réception du rapport final d'évaluation diagnostique de la gouvernance (repère structurel). L'engagement continu aux côtés des autorités, la conditionnalité et les solides antécédents des autorités en matière de service de la dette envers le FMI atténuent efficacement les risques d'exposition du FMI.

**43. Évaluation des sauvegardes par le FMI.** L'évaluation de 2023 a révélé que la BCEAO est dotée de dispositifs d'audit bien établis et d'un environnement de contrôle solide. Elle donne suite aux recommandations proposant d'amender ses statuts conformément aux modifications apportées à l'accord de coopération de 2019 avec la France.

**44. Le développement des capacités et la présence active du FMI demeurent essentiels.** Outre l'évaluation de la gestion des investissements publics pour le climat (EGIP-C) et le diagnostic des politiques climatiques (CPD), les autorités ont sollicité une évaluation de la transparence budgétaire et des activités de suivi de l'évaluation diagnostique de la gouvernance.

## ÉVALUATION PAR LES SERVICES DU FMI

**45. L'économie continue de faire preuve de résilience malgré la situation humanitaire et sécuritaire difficile.** D'après les prévisions des services du FMI, la croissance du PIB réel devrait être ramenée de 5 % en 2024 à 4,2 % en 2025, étant donné que les précipitations devraient revenir à la normale et que la politique budgétaire se resserrera. De plus, l'inflation devrait reculer de 4,2 % en 2024 à 3,0 % en 2025. Le déficit du compte des transactions courantes devrait être ramené à 3,4 % du PIB en 2025 en raison de la hausse des cours de l'or. Le risque de surendettement public extérieur et global demeure modéré.

**46. Le dépassement de l'objectif de déficit budgétaire fixé pour 2024 a incité les autorités à amorcer un changement de cap radical.** Le dérapage, qui a porté le déficit à 5,8 % du PIB, s'est produit principalement au niveau des dépenses d'investissement en raison des besoins accrus en matière de lutte contre le terrorisme et de soutien à la population touchée, tandis que les dépenses courantes sont restées dans les limites du programme. Face à ce problème, les autorités ont adopté un budget 2025 affichant un déficit budgétaire de 3,0 % du PIB.

**47. Lors du débat, il a été indiqué qu'il serait préférable de rééquilibrer les finances publiques de manière progressive.** L'évaluation des conditions de financement intérieur renforce l'idée d'un assouplissement limité de l'objectif de déficit budgétaire fixé pour 2025 par rapport à celui retenu dans le budget 2025 (jusqu'à 3,3 % du PIB). Un nouvel assouplissement (jusqu'à 4,0 % du PIB), bien que potentiellement bienvenu pour atténuer les difficultés économiques liées au rééquilibrage budgétaire, devrait rester subordonné à la disponibilité du financement extérieur concessionnel additionnel prévu.

**48. Les résultats obtenus dans le cadre du programme n'ont suivi qu'avec retard en raison des pressions budgétaires fin 2024, mais le cadre d'action général reste solide.**

Pour la première fois, et dans des circonstances exceptionnellement difficiles, les critères de réalisation relatifs au déficit budgétaire primaire et au financement intérieur net n'ont pas été atteints, alors que tous les autres critères de réalisation l'ont été. Trois des six objectifs indicatifs ont été manqués de peu. Parmi eux, le plancher des dépenses sociales n'a pas été atteint, principalement en raison de la définition imprécise du périmètre de cet objectif indicatif, alors que, selon l'évaluation des services du FMI, le Burkina Faso obtient des résultats favorables en matière de

dépenses sociales, comme le montrent également les comparaisons entre pairs (voir l'annexe III). Les autorités ont rempli trois critères de réalisation continus et atteint cinq objectifs indicatifs à fin mars 2025, y compris en ce qui concerne le déficit budgétaire primaire et le financement intérieur net, tandis que les quatre objectifs indicatifs restants n'ont pas été atteints, à peu de chose près.

**49. Les services du FMI soutiennent les demandes de dérogation pour non-respect de deux critères de réalisation à fin décembre 2024.** La marge de non-respect (0,6 % du PIB), bien que non négligeable et entraînant une augmentation correspondante du ratio dette publique/PIB, n'a pas remis en cause la tendance au rééquilibrage budgétaire (le déficit budgétaire s'est réduit de près de 1 point de pourcentage du PIB en 2024). Par la suite, les autorités se sont montrées déterminées à prendre des mesures correctives du côté des dépenses, comme le montre le budget 2025, et ont respecté les plafonds indicatifs de fin mars 2025 pour le déficit budgétaire primaire et le financement intérieur net. Les services du FMI se félicitent également de l'apurement par les autorités de tous les arriérés audités dus à fin 2023 au titre d'une **mesure préalable** et de leur engagement à ramener à zéro tous les arriérés intérieurs restants d'ici à fin 2025 (comme prévu dans le plan d'apurement des arriérés également adopté au titre d'une **mesure préalable**). Le renforcement de la discipline budgétaire et de la régulation de la liquidité contribuera à la mise en œuvre du plan d'apurement des arriérés.

**50. Les autorités sont sur la bonne voie et ont élargi leur programme de réforme structurelle, notamment en matière de gouvernance budgétaire.** Elles ont atteint sept des huit repères structurels et ont communiqué une liste exhaustive des comptes de dépôts du Trésor, au titre d'une autre mesure préalable. Parmi les nouveaux repères structurels pour la cinquième revue, on peut citer la mise en œuvre du plan d'action de l'audit des marchés publics, une réduction du ratio masse salariale/recettes fiscales et le renforcement de la gouvernance de l'administration fiscale.

**51. Les services du FMI soutiennent les autorités dans leur engagement ferme à renforcer la résilience.** Ils ont fourni une assistance technique pour aider les autorités à élaborer des réformes potentielles visant à favoriser la stabilité à long terme de la balance des paiements.

**52. Les services du FMI souscrivent à la demande des autorités portant sur la modification des critères de réalisation quantitatifs relatifs au financement intérieur net de l'État et au déficit budgétaire primaire pour fin juin 2025.** Cela permettra d'aligner les critères de réalisation quantitatifs sur la trajectoire révisée et adéquatement plus stricte du déficit budgétaire.

**53. Forts de l'engagement des autorités en faveur des réformes et compte tenu du maintien des résultats satisfaisants obtenus dans le cadre du programme, les services du FMI sont favorables à l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC et de la revue des assurances de financement.**

**Tableau 1. Burkina Faso : principaux indicateurs économiques et financiers, 2023–29**

	2023	2024	2024	2025	2025	2026	2027	2028	2029
	Eff.	FCE 2ème Revue	Prél.	FCE 2ème Revue	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>									
<b>PIB et prix</b>									
PIB à prix constants	3,0	4,2	5,0	4,3	4,2	4,9	4,7	4,7	4,7
Déflateur du PIB	2,0	7,2	8,9	5,6	5,9	4,0	3,3	2,8	2,3
Prix à la consommation (moyenne annuelle)	0,7	3,6	4,2	3,0	3,0	2,5	2,1	2,0	2,0
Prix à la consommation (fin de période)	1,0	3,4	4,9	2,8	3,0	2,5	2,1	2,0	2,0
<b>Monnaie et crédit</b>									
Avoirs intérieurs nets ( système bancaire) 1/	5,3	18,7	0,4	14,7	6,1	8,8	8,7	7,5	7,0
Crédit à l'État (système bancaire) 1/	3,0	9,8	3,7	8,1	3,8	3,4	3,3	2,3	2,1
Crédit aux Secteur privé	5,9	13,1	-2,2	9,5	2,6	8,2	8,3	7,9	7,5
Monnaie au sens large (M3)	-3,0	20,8	7,2	15,6	6,1	9,1	8,1	7,6	7,1
Crédit au secteur privé/PIB	31,6	30,7	27,0	30,5	25,1	24,9	24,9	25,0	25,1
<b>Secteur extérieur</b>									
Exportations (f.à.b., valeur en FCFA)	-3,1	10,5	2,0	10,5	25,3	7,8	5,3	4,2	2,7
Importations (f.à.b., valeur en FCFA)	-1,5	5,3	4,8	3,5	10,8	6,3	6,5	6,4	5,7
Solde des transactions courantes/PIB	-5,0	-5,2	-5,7	-3,5	-3,4	-3,1	-3,4	-3,7	-4,4
<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>									
<b>Finances de l'administration centrale</b>									
Recettes courantes	20,6	20,1	20,6	18,6	19,8	20,1	20,4	20,8	20,9
dont: Recettes fiscales	18,2	17,8	18,3	16,9	18,1	18,4	18,8	19,1	19,3
Total dépenses et prêts nets	29,0	26,3	27,7	24,1	25,0	24,7	24,6	24,9	25,1
dont: Dépenses courantes	17,9	16,5	16,3	15,4	16,0	15,5	15,1	14,7	14,3
Solde budgétaire global, dons incl. (engagements)	-6,7	-5,0	-5,8	-4,3	-4,0	-3,5	-3,0	-3,0	-3,0
Total dette publique 2/	56,2	53,0	56,9	52,2	56,1	55,0	54,0	53,0	52,3
Dette publique extérieure	25,9	23,7	25,4	22,2	24,8	24,0	23,7	23,3	23,1
Dette intérieure	30,3	29,4	31,6	29,9	31,3	30,9	30,3	29,7	29,2
<b>Pour mémoire :</b>									
PIB nominal (milliards de FCFA) 3/	12 328	14 330	14 098	15 791	15 561	16 973	18 355	19 755	21 153
PIB nominal par habitant (\$)	874	990	975	1 050	1 002	1 063	1 120	1 175	1 227
Taux de change nominal (FCFA/\$US, moyenne de la période)	606	602	606	598	635	637	637	637	637
Cours de l'or (USD/once troy)	1 943	2 342	2 387	2 608	2 821	2 963	3 096	3 198	3 244

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pourcentage de la monnaie au sens large en début de période.

2/ Notez que les données de la dette publique totale de la 2e revue ont été ajustées rétroactivement pour corriger une erreur de calcul du taux de change (la dette totale était de 52,6 et la dette extérieure de 23,3).

3/ Les chiffres historiques du PIB nominal ont été revus à la baisse, suite à la dernière publication d'estimations officielles par l'institut national de la statistique.

Tableau 2. Burkina Faso : balance des paiements, 2023–29

	2023	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	FCE 2ème Revue	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(Milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>								
<b>Solde des transactions courantes</b>	-617,0	-743,7	-803,0	-528,6	-533,3	-616,1	-724,8	-925,5
Balance commerciale	-56,7	15,9	-150,0	309,0	388,7	359,7	282,3	153,0
Exportations de biens	3 209,1	3 328,7	3 274,0	4 101,1	4 419,9	4 652,3	4 849,5	4 981,2
dont: coton	218,6	130,5	112,8	124,4	144,0	150,3	157,9	165,8
dont: Or	2 409,2	2 757,1	2 715,4	3 506,1	3 791,2	4 004,6	4 179,6	4 282,2
Importations de biens	-3 265,8	-3 312,7	-3 423,9	-3 792,2	-4 031,2	-4 292,7	-4 567,2	-4 828,2
dont: Pétrole	-709,3	-747,1	-849,7	-991,6	-1 029,6	-1 088,8	-1 150,9	-1 193,4
Services (net)	-502,7	-608,0	-574,9	-634,5	-692,1	-748,5	-805,6	-862,6
Revenu (net)	-544,4	-447,5	-501,8	-500,6	-536,7	-542,2	-523,3	-544,1
Transferts courants	486,9	295,8	423,6	297,6	306,9	314,9	321,8	328,1
dont: Transferts officiels, net	269,0	109,2	269,0	134,5	134,5	134,5	134,5	134,5
<b>Compte de capital</b>	262,6	237,2	237,6	236,8	252,9	268,7	284,7	300,6
Dons projet	203,5	179,6	178,5	177,7	193,8	209,6	225,5	241,5
<b>Compte financier</b>	605,3	580,8	875,5	293,1	288,3	339,7	488,6	687,8
Investissements directs	39,0	130,2	224,9	118,8	153,1	187,8	144,7	165,8
Investissements de portefeuille	299,5	192,6	546,3	287,2	374,3	453,1	392,2	416,6
Autres investissements	266,7	258,0	104,3	-112,8	-239,0	-301,1	-48,3	105,4
Banques commerciales	555,9	-27,3	-47,6	-16,6	-15,8	0,5	0,5	0,5
Gouvernement	158,1	196,1	185,9	204,1	215,0	248,6	288,7	321,7
Prêts-projets	295,1	286,7	292,2	309,5	337,6	365,1	392,9	420,7
Prêts programmes	0,0	45,0	29,1	63,5	63,7	63,7	63,7	63,7
Amortissement des prêts publics (hors FMI)	-136,9	-135,6	-135,4	-169,0	-186,3	-180,2	-168,0	-162,8
Autres, privés	-447,3	89,2	-34,1	-300,2	-438,3	-550,2	-337,5	-216,9
<b>Erreurs et omissions</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Solde global</b>	250,8	74,3	310,0	1,3	7,9	-7,7	48,5	62,9
Variation nette des avoirs extérieurs de la banque centrale	-250,8	-74,3	-310,0	-1,3	-7,9	7,7	-48,5	-62,9
Financement net du FMI	-54,0	-25,8	-26,0	-16,5	-6,0	-18,4	34,6	42,5
Décaissements	68,8	38,6	38,8	39,9	40,0	50,1	0,0	0,0
Remboursement (hors commission)	-14,8	-12,8	-12,7	-23,4	-34,1	-31,8	-34,6	-42,5
of which: SDR allocation	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Écart de financement</b>	-	-	-	-	-	-	-	-
<i>(Pourcentage du PIB, sauf indication contraire)</i>								
<b>Pour mémoire:</b>								
Exportations de biens	26,0	23,2	23,2	26,4	26,0	25,3	24,5	23,5
Importations de biens	-26,5	-23,1	-24,3	-24,4	-23,8	-23,4	-23,1	-22,8
Balance commerciale (biens)	-0,5	0,1	-1,1	2,0	2,3	2,0	1,4	0,7
Balance commerciale (services)	-4,1	-4,2	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1	-4,1
Balance commerciale (biens et services)	-4,5	-4,1	-5,1	-2,1	-1,8	-2,1	-2,6	-3,4
Solde des transactions courantes (= déficit)	-5,0	-5,2	-5,7	-3,4	-3,1	-3,4	-3,7	-4,4
PIB aux prix courants (milliards de FCFA)	12 328,3	14 330,3	14 097,7	15 560,8	16 972,8	18 355,4	19 754,9	21 152,5
Réserves de la BCEAO:								
Milliard de USD	15,6	17,8	22,3	23,0	25,0	27,6	30,6	33,5
En mois des importations de l'UEMOA (l'année prochaine)	3,5	3,6	4,6	4,7	4,8	4,9	5,1	5,2
En pourcentage de la monnaie au sens large	20,0	21,1	26,2	25,4	24,6	24,1	23,8	23,2

Sources: Autorités burkinabè et BCEAO; estimations et projections des services du FMI.

Tableau 3a. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2023–29

## (En milliards de FCFA)

	2023	2024	2024	2025	2025	2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	FCE 2ème Revue	Prel.	FCE 2ème Revue	Budget initial	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Total recettes et dons</b>	<b>2 746,9</b>	<b>3 056,7</b>	<b>3 083,4</b>	<b>3 126,2</b>	<b>3 291,8</b>	<b>3 266,2</b>	<b>3 605,8</b>	<b>3 957,4</b>	<b>4 325,9</b>	<b>4 666,0</b>
Total recettes	2 543,4	2 877,1	2 904,9	2 938,9	3 104,0	3 088,6	3 412,0	3 747,8	4 100,3	4 424,5
Recettes fiscales	2 246,0	2 549,7	2 575,8	2 662,6	2 829,1	2 824,0	3 123,5	3 444,9	3 774,4	4 075,5
dont: Impôt sur sociétés d'extr. or	120,5	131,0	129,0	122,5	-	140,2	151,6	160,2	167,2	171,3
Recettes non fiscales	297,4	327,3	329,1	276,4	274,9	264,5	288,5	302,9	326,0	349,0
dont: Redevances or	96,4	103,4	101,8	99,6	-	113,9	132,7	140,2	146,3	149,9
Dons	203,5	179,6	178,5	187,3	187,8	177,7	193,8	209,6	225,5	241,5
Projet	203,5	179,6	178,5	187,3	187,8	177,7	193,8	209,6	225,5	241,5
Programme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dépenses et prêts nets 2/</b>	<b>3 578,6</b>	<b>3 768,3</b>	<b>3 899,9</b>	<b>3 806,6</b>	<b>3 754,3</b>	<b>3 888,6</b>	<b>4 199,8</b>	<b>4 516,1</b>	<b>4 918,5</b>	<b>5 300,6</b>
Dépenses courantes	2 211,5	2 366,5	2 301,4	2 430,2	2 485,9	2 493,7	2 639,2	2 778,7	2 910,6	3 027,8
Traitements et salaires	1 096,9	1 202,2	1 170,8	1 274,6	1 274,6	1 274,6	1 342,0	1 399,1	1 462,1	1 527,9
Biens et services	221,3	329,1	313,4	264,6	345,7	342,3	347,9	312,0	335,8	359,6
Charges d'intérêt	290,4	292,8	310,5	318,7	343,9	346,6	381,1	441,2	472,8	449,0
Intérieurs	247,0	248,3	263,2	284,8	289,8	307,0	341,1	400,5	430,6	404,3
Extérieurs	43,5	44,5	47,2	34,0	54,1	39,5	40,0	40,7	42,3	44,7
Transferts courants	602,8	542,4	506,7	572,3	521,6	530,2	568,1	626,3	639,9	691,4
dont: Subventions énergétiques	189,3	135,0	120,4	110,6	-	106,7	103,8	102,4	101,4	100,8
Dépenses d'investissement	1 378,5	1 411,7	1 600,3	1 376,4	1 276,4	1 395,0	1 560,6	1 737,5	2 007,9	2 272,8
Financées sur ressources intérieures	880,0	945,4	1 129,6	936,5	863,6	907,8	1 029,2	1 162,8	1 389,4	1 610,5
Financées sur ressources extérieures	498,6	466,3	470,7	439,9	412,8	487,2	531,4	574,7	618,5	662,3
Prêts nets	-11,5	-9,9	-1,8	-	-8,0	-	-	-	-	-
<b>Solde global 2/</b>	<b>-831,7</b>	<b>-711,6</b>	<b>-816,5</b>	<b>-680,4</b>	<b>-462,5</b>	<b>-622,4</b>	<b>-594,0</b>	<b>-558,7</b>	<b>-592,6</b>	<b>-634,6</b>
<b>Financement</b>	<b>867,6</b>	<b>711,6</b>	<b>841,6</b>	<b>680,4</b>	<b>462,5</b>	<b>622,4</b>	<b>594,0</b>	<b>558,7</b>	<b>592,6</b>	<b>634,6</b>
Financement extérieur	158,1	196,1	185,9	164,9	51,9	204,1	215,0	248,6	288,7	321,7
Tirages	295,1	331,7	321,3	309,3	225,0	373,0	401,3	428,8	456,7	484,5
Prêts projets	295,1	286,7	292,2	252,7	225,0	309,5	337,6	365,1	392,9	420,7
Prêts programme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prêts 3/	-	45,0	29,1	56,6	-	63,5	63,7	63,7	63,7	63,7
Amortissement (hors FMI)	-136,9	-135,6	-135,4	-144,4	-173,1	-169,0	-186,3	-180,2	-168,0	-162,8
Financement intérieur	709,5	515,5	655,7	515,5	410,6	418,4	379,0	310,1	304,0	312,8
Financement bancaire	584,8	515,5	496,1	515,5	198,5	489,9	379,0	310,1	304,0	312,8
Banque centrale	114,6	25,8	-30,0	16,1	16,5	16,5	6,0	18,4	-34,6	-42,5
dont: Financement net du FMI	54,0	25,8	26,0	16,1	16,5	16,5	6,0	18,4	-34,6	-42,5
Décaissements	68,8	38,6	38,8	38,6	38,5	39,9	40,0	50,1	-	-
Remboursement	-14,8	-12,8	-12,7	-22,5	-22,0	-23,4	-34,1	-31,8	-34,6	-42,5
Banques commerciales	470,2	489,7	526,7	499,4	182,0	473,4	373,0	291,7	338,6	355,4
Financement non bancaire 4/	124,7	-	159,5	-	212,1	-71,5	-	-	-	-
Autre financement domestique	359,6	-	268,7	-	-	-71,5	-	-	-	-
Erreurs et omissions	-35,9	-	-25,0	-	-	-	-	-	-	-
<b>Écart de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Pour mémoire:</b>										
Recettes minières	508,8	573,5	564,8	617,5	-	706,8	776,4	820,1	856,0	877,0
Solde global, hors recettes minières	-1 340,5	-1 285,1	-1 381,4	-1 297,9	-	-1 329,3	-1 370,5	-1 378,9	-1 448,6	-1 511,6
Solde budgétaire primaire (dons compris)	-541,3	-418,8	-506,1	-361,7	-118,5	-275,9	-212,9	-117,6	-119,8	-185,6

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Base engagements.

2/ Les autres prêts incluent la nouvelle modalité de financement de l'IDA.

3/ Le financement hors secteur bancaire comprend, (i) le float du Trésor, (ii) les variations de solde des comptes du Trésor en dehors du système bancaire, (iii) les recettes du Fonds de soutien patriotique en 2023, (iv) le paiement des arriérés (71,5 milliards) prévu dans les projections pour 2025, et (v) d'autres avances nettes.

**Tableau 3b. Burkina Faso : opérations consolidées de l'administration centrale, 2023–29**  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	2023	2024	2024	2025	2025	2026	2027	2028	2029	
	Act.	FCE 2ème Revue	Prel.	FCE 2ème Revue	Budget initial	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	
<b>Total recettes et dons</b>	<b>22,3</b>	<b>21,3</b>	<b>21,9</b>	<b>19,8</b>	<b>21,2</b>	<b>21,0</b>	<b>21,2</b>	<b>21,6</b>	<b>21,9</b>	<b>22,1</b>
Total recettes	20,6	20,1	20,6	18,6	19,9	19,8	20,1	20,4	20,8	20,9
Recettes fiscales	18,2	17,8	18,3	16,9	18,2	18,1	18,4	18,8	19,1	19,3
dont: Impôt sur sociétés d'extr. or	1,0	0,9	0,9	0,8	-	0,9	0,9	0,9	0,8	0,8
Recettes non fiscales	2,4	2,3	2,3	1,8	1,8	1,7	1,7	1,7	1,7	1,7
dont: Redevances or	0,8	0,7	0,7	0,6	-	0,7	0,8	0,8	0,7	0,7
Dons	1,7	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Projet	1,7	1,3	1,3	1,2	1,2	1,1	1,1	1,1	1,1	1,1
Programme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
<b>Dépenses et prêts nets 2/</b>	<b>29,0</b>	<b>26,3</b>	<b>27,7</b>	<b>24,1</b>	<b>24,1</b>	<b>25,0</b>	<b>24,7</b>	<b>24,6</b>	<b>24,9</b>	<b>25,1</b>
Dépenses courantes	17,9	16,5	16,3	15,4	16,0	16,0	15,5	15,1	14,7	14,3
Traitements et salaires	8,9	8,4	8,3	8,1	8,2	8,2	7,9	7,6	7,4	7,2
Biens et services	1,8	2,3	2,2	1,7	2,2	2,2	2,1	1,7	1,7	1,7
Charges d'intérêt	2,4	2,0	2,2	2,0	2,2	2,2	2,2	2,4	2,4	2,1
Intérieurs	2,0	1,7	1,9	1,8	1,9	2,0	2,0	2,2	2,2	1,9
Extérieurs	0,4	0,3	0,3	0,2	0,3	0,3	0,2	0,2	0,2	0,2
Transferts courants	4,9	3,8	3,6	3,6	3,4	3,4	3,3	3,4	3,2	3,3
dont: Subventions énergétiques	1,5	0,9	0,9	0,7	-	0,7	0,6	0,6	0,5	0,5
Dépenses d'investissement	11,2	9,9	11,4	8,7	8,2	9,0	9,2	9,5	10,2	10,7
Financées sur ressources intérieures	7,1	6,6	8,0	5,9	5,5	5,8	6,1	6,3	7,0	7,6
Financées sur ressources extérieures	4,0	3,3	3,3	2,8	2,7	3,1	3,1	3,1	3,1	3,1
Prêts nets	-0,1	-0,1	0,0	-	-0,1	-	-	-	-	-
<b>Solde global 2/</b>	<b>-6,7</b>	<b>-5,0</b>	<b>-5,8</b>	<b>-4,3</b>	<b>-3,0</b>	<b>-4,0</b>	<b>-3,5</b>	<b>-3,0</b>	<b>-3,0</b>	<b>-3,0</b>
<b>Financement</b>	<b>7,0</b>	<b>5,0</b>	<b>6,0</b>	<b>4,3</b>	<b>3,0</b>	<b>4,0</b>	<b>3,5</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>	<b>3,0</b>
Financement extérieur	1,3	1,4	1,3	1,0	0,3	1,3	1,3	1,4	1,5	1,5
Tirages	2,4	2,3	2,3	2,0	1,4	2,4	2,4	2,3	2,3	2,3
Prêts projets	2,4	2,0	2,1	1,6	1,4	2,0	2,0	2,0	2,0	2,0
Prêts programme	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Autres prêts 3/	-	0,3	0,2	0,4	-	0,4	0,4	0,3	0,3	0,3
Amortissement (hors FMI)	-1,1	-0,9	-1,0	-0,9	-1,1	-1,1	-1,1	-1,0	-0,9	-0,8
Financement intérieur	5,8	3,6	4,7	3,3	2,6	2,7	2,2	1,7	1,5	1,5
Financement bancaire	4,7	3,6	3,5	3,3	1,3	3,1	2,2	1,7	1,5	1,5
Banque centrale	0,9	0,2	-0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	-0,2	-0,2
dont: Financement net du FMI	0,4	0,2	0,2	0,1	0,1	0,1	0,0	0,1	-0,2	-0,2
Décaissements	0,6	0,3	0,3	0,2	0,2	0,3	0,2	0,3	0,0	0,0
Remboursement	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,1	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2	-0,2
Banques commerciales	3,8	3,4	3,7	3,2	1,2	3,0	2,2	1,6	1,7	1,7
Financement non bancaire 4/	1,0	-	1,1	-	1,4	-0,5	-	-	-	-
Autre financement domestique	2,9	-	1,9	-	-	-0,5	-	-	-	-
Erreurs et omissions	-0,3	-	-0,2	-	-	-	-	-	-	-
<b>Écart de financement</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>	<b>-</b>
<b>Pour mémoire:</b>										
PIB nominal (milliards FCFA)	12 328,3	14 330,3	14 097,7	15 791,4	15 560,8	15 560,8	16 972,8	18 355,4	19 754,9	21 152,5
Ratio masse salariale / recettes fiscales (pourcentage) 5/	48,8	47,2	45,5	47,9	45,1	45,1	43,0	40,6	38,7	37,5
Solde budgétaire primaire (dons compris)	-4,4	-2,9	-3,6	-2,3	-0,8	-1,8	-1,3	-0,6	-0,6	-0,9

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

2/ Base engagements.

3/ Les autres prêts incluent la nouvelle modalité de financement de l'IDA.

4/ Le financement hors secteur bancaire comprend, (i) le float du Trésor, (ii) les variations de solde des comptes du Trésor en dehors du système bancaire, (iii) les recettes du Fonds de soutien patriotique en 2023, (iv) le paiement des arriérés (0,5 % du PIB) prévu dans les projections pour 2025, et (v) d'autres avances nettes.

5/ Le ratio des dépenses de personnel par rapport aux recettes fiscales en 2023 est ajusté pour exclure les ressources du Fonds de soutien patriotique (PSF).

Tableau 4. Burkina Faso : situation monétaire, 2023–27

	2023	2024	2024	2025	2026	2027
	Act.	FCE 2ème Revue	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.
<i>(Milliards FCFA, sauf indication contraire)</i>						
<b>Avoirs extérieurs nets</b>	1 627,7	1 779,9	2 073,5	2 122,3	2 175,3	2 166,1
BCEAO 1/	-371,1	-296,9	-61,1	-59,8	-51,9	-59,7
Actifs	524,2	570,2	910,5	987,5	1 047,6	1 093,5
Passifs	895,4	867,1	971,6	1 047,3	1 099,5	1 153,1
Banques commerciales	1 998,8	2 076,8	2 134,7	2 182,2	2 227,2	2 225,7
<b>Avoirs intérieurs nets</b>	4 087,0	5 069,9	4 106,9	4 450,4	4 976,2	5 544,4
Crédit intérieur	4 771,3	5 799,3	4 956,1	5 272,3	5 798,2	6 366,4
Crédit net Bancaire à l'État	450,0	965,5	646,2	862,8	1 068,8	1 287,1
BCEAO	206,3	232,1	178,3	194,8	200,8	219,1
Banques commerciales	243,7	733,4	468,0	668,0	868,0	1 068,0
Crédit aux autres secteurs	4 321,2	4 833,8	4 309,8	4 409,5	4 729,4	5 079,3
dont: Crédit au secteur privé	3 893,0	4 404,8	3 807,9	3 906,8	4 226,1	4 575,5
Autres postes (net)	-228,5	-183,4	-70,0	-97,2	-97,2	-97,2
Actions et autres titres de participation	912,8	912,8	919,2	919,2	919,2	919,2
<b>Monnaie au sens large</b>	5 714,7	6 849,8	6 180,4	6 572,7	7 151,5	7 710,5
Monnaie liquide	5 257,0	6 352,0	5 637,2	5 983,5	6 526,5	7 058,1
Monnaie non liquide	457,7	497,8	543,3	589,2	625,1	652,4
<i>(Variation annuelle en pourcentage, sauf indication contraire)</i>						
<b>Pour mémoire:</b>						
Avoirs extérieurs nets	-17,6	9,4	27,4	2,4	2,5	-0,4
Avoirs intérieurs nets 2/	5,3	18,7	0,4	6,1	8,8	8,7
Crédit net à l'État 2/	3,0	9,8	3,7	3,8	3,4	3,3
Crédit aux Secteurs Privé	5,9	13,1	-2,2	2,6	8,2	8,3
Crédit aux Secteurs Privé (pourcentage du PIB)	31,6	30,7	27,0	25,1	24,9	24,9
Masse monétaire	-3,0	20,8	7,2	6,1	9,1	8,1
Vitesse de circulation de la monnaie (PIB/M2) 3/	2,3	2,3	2,5	2,6	2,6	2,6

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Comprend uniquement les réserves actuelles de la BCEAO à Ouagadougou. Il n'inclut pas toutes les réserves régionales.

2/ Variation annuelle en pourcentage de la masse monétaire au sens large par rapport à douze mois plus tôt.

3/ Moyenne de fin de période.

**Tableau 5. Burkina Faso : principaux indicateurs de solidité financière, 2021–24**  
(En pourcentage)

	Déc. 2021	Déc. 2022	Juin 2023	Déc. 2023	Juin 2024
<b>Solvabilité</b>					
Fonds propres régl./actifs pondérés par les risques	13,7	14,1	14,7	14,2	9,4
<b>Qualité des actifs</b>					
Créances improductives brutes/total des crédits	7,4	5,6	6,3	7,4	8,4
Provisions/créances improductives	71,4	80,2	72,4	68,1	64,7
<b>Concentration du crédit</b>					
5 plus gros clients/fonds propres	66,8	82,7	91,0	68,5	82,8
Par secteur: (part du total)					
Agriculture	2,3	2,4	2,4	2,0	2,8
Industries extractives	4,3	6,3	6,4	5,8	5,7
Industries de transformation	11,2	11,2	11,3	11,7	11,6
Électricité, gaz, eau	2,8	2,1	2,1	2,3	2,0
BTP	16,1	12,4	12,5	11,1	9,6
Commerce (restaurants, hôtels)	18,2	28,6	27,8	24,8	26,7
Transports/communications	9,0	1,8	1,9	7,8	6,9
Assurances, immobilier, services aux entreprises	9,9	6,5	6,5	7,0	7,9
Autres	26,2	28,7	29,1	27,5	27,0
<b>Liquidité</b>					
Crédits/dépôts	71,3	81,9	84,8	85,3	82,3
Actifs liquides/total des actifs	18,7	21,2	22,4	22,9	21,7

Sources: Banque centrale (BCEAO); estimations des services du FMI.

**Tableau 6. Burkina Faso : besoins de financement extérieur, 2023–29**  
(En milliards de FCFA)

	2023	2024	2024	2024	2025	2026	2027	2028	2029
	Act.	ECF 1st Review	FCE 2ème Revue	Prel.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
<b>Besoin de financement</b>	<b>-531,5</b>	<b>-506,9</b>	<b>-559,0</b>	<b>-471,5</b>	<b>-707,3</b>	<b>-755,7</b>	<b>-812,4</b>	<b>-802,8</b>	<b>-840,1</b>
Solde du compte courant (sans transferts officiels)	-886,0	-820,3	-852,9	-1 072,0	-663,1	-667,8	-750,6	-859,3	-1 060,0
Remboursement au FMI	-14,8	-12,9	-12,8	-12,7	-23,4	-34,1	-31,8	-34,6	-42,5
Flux de capitaux privés	506,2	463,3	442,3	748,6	148,2	132,4	150,2	259,1	425,2
Amortissement de prêts publics (sauf FMI)	-136,9	-137,0	-135,6	-135,4	-169,0	-186,3	-180,2	-168,0	-162,8
<b>Financement</b>	<b>531,5</b>	<b>410,4</b>	<b>475,5</b>	<b>403,6</b>	<b>603,9</b>	<b>652,0</b>	<b>698,5</b>	<b>739,0</b>	<b>776,3</b>
Prêts-projets:	295,1	266,5	286,7	292,2	309,5	337,6	365,1	392,9	420,7
Transferts officiels, net	269,0	65,3	109,2	269,0	134,5	134,5	134,5	134,5	134,5
AEN de la BCEAO (hors décaissements et remboursements éventuels du FMI)	-304,8	-97,1	-100,0	-336,0	-17,8	-13,9	-10,6	-13,9	-20,4
Financement antérieur du FMI	68,8	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Dons projet	203,5	175,8	179,6	178,5	177,7	193,8	209,6	225,5	241,5
<b>Erreurs et omissions</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>	<b>0,0</b>
<b>Résiduel</b>	<b>0,0</b>	<b>96,6</b>	<b>83,6</b>	<b>75,7</b>	<b>103,4</b>	<b>103,7</b>	<b>113,9</b>	<b>63,7</b>	<b>63,7</b>
Financement ECF du FMI (futur)	0,0	38,9	38,6	38,8	39,9	40,0	50,1	0,0	0,0
Autres donateurs (y compris IDA)	0,0	57,6	45,0	36,9	63,5	63,7	63,7	63,7	63,7
Déficit de financement résiduel (après financement du FMI et des donateurs).	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

**Tableau 7. Burkina Faso : calendrier des décaissements et échelonnement des différentes phases pour l'accord quadriennal au titre de la FEC, 2023–27**

Montant	Pourcentage de la quote-part	Date de disponibilité	Conditions de décaissement <sup>1</sup>
24,08 millions DTS	20,0	sept. 2023	Approbation par le conseil d'administration d'un nouvel accord au titre de la facilité élargie de crédit
24,08 millions de DTS	20,0	mars 2024	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation à fin décembre 2023 ; achèvement de la première revue de l'accord
24,08 millions de DTS	20,0	sept. 2024	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation à fin juin 2024 ; achèvement de la deuxième revue de l'accord
24,08 millions de DTS	20,0	mars 2025	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation à fin décembre 2024 ; achèvement de la troisième revue de l'accord
24,08 millions de DTS	20,0	sept. 2025	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour à fin juin 2025 ; achèvement de la quatrième revue de l'accord
24,08 millions de DTS	20,0	mars 2026	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation pour à fin décembre 2025 ; achèvement de la cinquième revue de l'accord
24,08 millions de DTS	20,0	sept. 2026	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation à fin juin 2026 ; achèvement de la sixième revue de l'accord
30,1 millions de DTS	25,0	mars 2027	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation à fin décembre 2026 ; achèvement de la septième revue de l'accord
30,1 millions de DTS	25,0	août 2027	Respect des critères de réalisation continus et des critères de réalisation à fin juin 2027 ; achèvement de la huitième revue de l'accord
<b>Total</b>			
228,76 millions de DTS	190,0		

Sources : autorités burkinabè ; estimations des services du FMI.

1/ Outre les conditions généralement applicables dans le cadre de la facilité élargie de crédit.

**Tableau 8. Burkina Faso : indicateurs de la capacité à rembourser le FMI, 2024–38**

	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035	2036	2037	2038
	Projections														
<b>Obligations envers le FMI sur la base des crédits existants et prospectifs (en millions de DTS)</b>															
Principal	16.3	32.5	40.4	41.2	40.9	52.4	44.5	38.5	48.8	51.8	38.5	28.9	19.3	9.0	0.0
Commissions et intérêts	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Total obligations sur la base du crédit existant et prospectif</b>															
En millions de DTS	16.3	32.5	40.4	41.2	40.9	52.4	44.6	38.5	48.8	51.8	38.5	28.9	19.3	9.0	0.0
En milliards de FCFA	13.1	26.9	33.6	34.3	34.2	43.8	37.3	32.2	40.8	43.3	32.2	24.2	16.1	7.6	0.0
En pourcentage des recettes de l'État	0.5	0.9	1.0	0.9	0.8	1.0	0.8	0.6	0.7	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	0.4	0.6	0.7	0.7	0.6	0.8	0.6	0.5	0.6	0.6	0.4	0.3	0.2	0.1	0.0
En pourcentage du service de la dette 2/	9.8	17.8	19.7	19.5	17.5	21.1	17.2	14.9	17.5	17.9	12.8	9.2	5.6	2.4	0.0
En pourcentage du PIB	0.1	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2	0.1	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	13.5	27.0	33.5	34.2	34.0	43.5	37.0	32.0	40.5	43.0	32.0	24.0	16.0	7.5	0.0
<b>Encours de crédit du FMI</b>															
En millions de DTS	330.2	345.9	353.7	372.6	331.7	279.3	234.8	196.3	147.5	95.7	57.2	28.3	9.0	0.0	0.0
En milliards de FCFA	265.7	286.6	294.1	310.4	277.0	233.4	196.5	164.2	123.4	80.1	47.9	23.7	7.6	0.0	0.0
En pourcentage des recettes de l'État	9.1	9.3	8.6	8.3	6.8	5.3	4.1	3.2	2.2	1.3	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0
En pourcentage des exportations de biens et de services	7.2	6.3	6.0	6.0	5.1	4.1	3.4	2.7	1.9	1.2	0.7	0.3	0.1	0.0	0.0
En pourcentage du service de la dette 2/	199.5	189.0	172.6	176.3	141.5	112.3	90.9	76.0	53.1	33.0	19.1	9.0	2.6	0.0	0.0
En pourcentage du PIB	1.9	1.8	1.7	1.7	1.4	1.1	0.9	0.7	0.5	0.3	0.2	0.1	0.0	0.0	0.0
En pourcentage de la quote-part	274.3	287.3	293.7	309.5	275.5	232.0	195.0	163.0	122.5	79.5	47.5	23.5	7.5	0.0	0.0
<b>Utilisation nette du crédit du FMI (millions de DTS)</b>															
Décaissements	48.2	48.2	48.2	60.2	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Remboursements et rachats	16.3	32.5	40.4	41.2	40.9	52.4	44.6	38.5	48.8	51.8	38.5	28.9	19.3	9.0	0.0
<b>Pour mémoire:</b>															
PIB nominal (milliards de FCFA)	14,097.7	15,560.8	16,972.8	18,355.4	19,754.9	21,152.5	22,690.9	24,348.7	26,135.5	28,062.0	30,139.7	32,381.0	34,799.4	37,409.6	40,227.6
Exportations de biens et de services (milliards de FCFA)	3,704.9	4,576.8	4,938.7	5,213.4	5,453.4	5,627.8	5,753.1	6,085.6	6,438.6	6,813.3	7,211.2	7,633.7	8,082.4	8,559.0	9,065.2
Recettes de l'État (milliards de FCFA)	2,904.9	3,088.6	3,412.0	3,747.8	4,100.3	4,424.5	4,783.5	5,172.8	5,595.1	6,053.3	6,550.7	7,090.6	7,676.9	8,313.8	9,005.9
Service de la dette (milliards de FCFA) 2/ 3/	133.2	151.6	170.4	176.1	195.8	207.8	216.1	216.0	232.6	242.4	251.1	262.1	289.7	317.6	348.7
FCFA/DTS (moyenne sur la période)	804.8	828.6	831.6	833.0	835.0	835.7	836.8	836.8	836.8	836.8	836.8	836.8	836.8	836.8	836.8

Sources: Estimations et projections des services du FMI.

1/ Le total du service de la dette extérieur comprend les rachats et les remboursements au FMI.

2/ Le total du service de la dette extérieur

**Tableau 9a. Burkina Faso : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, juin 2024–mars 2025**

	2024									2025		
	Juin			Sept. 1/		Prog.	Déc.	Statut	Mars 1/			
	Prog.	Prél.	Statut	Prog.	Prél.				Prog.	Act.	Statut	
<b>Critères de réalisation quantitatifs 2/</b>												
Plafond du financement intérieur net de l'État 3/ 4/ 5/	286.3	219.9	Observé	429.4	359.4	572.5	655,7	Non observé	140.6	32.0	Observé	
Plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (VA) 3/ 6/ 7/	410.0	218.5	Observé	410.0	...	410.0	303.4	Observé	410.0	74.5	Observé	
Plafond du cumulatif d'arriérés extérieurs par l'État 8/	-	-	Observé	-	...	-	-	Observé	-	-	Observé	
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 8/	-	-	Observé	-	...	-	-	Observé	-	-	Observé	
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 8/	-	-	Observé	-	...	-	-	Observé	-	-	Observé	
Plafond du déficit budgétaire primaire, y compris les dons 3/	209.5	167.8	Observé	314.2	251.5	418.9	506.1	Non observé	90.4	0.9	Observé	
<b>Objectifs indicatifs</b>												
Plafond du cumulatif d'arriérés intérieurs par l'État 8/	-	52.6	Non observé	-	...	-	71.5	Non observé	-	61.4	Non observé	
Plancher des recettes publiques totales 3/	1,314.3	1,417.3	Observé	1,971.4	2,116.1	2,723.5	2,904.9	Observé	661.3	655.1	Non observé	
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 3/	151.7	155.1	Observé	227.6	255.4	309.0	274.2	Non observé	82.8	79.5	Non observé	
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours 3/	40.0	35.2	Observé	40.0	13.8	40.0	57.1	Non observé	40.0	57.1	Non observé	
Plafond des dépenses primaires courantes 3/	1,007.8	1,006.4	Observé	1,511.7	1,497.1	2,015.6	1,990.9	Observé	492.4	460.8	Observé	
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 3/	200.0	19.7	Observé	200.0	19.7	200.0	154.6	Observé	200.0	-	Observé	

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres de mars et septembre sont objectifs indicatifs, excepté pour les critères de réalisation continus. Les chiffres de juin et décembre sont critères de réalisation continus.

2/ Les critères de réalisation continus standard s'appliqueront également : (i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes ; (ii) ne pas instaurer de nouvelles pratiques de changes multiples ni en renforcer les existantes ; (iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article VIII) ; (iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà pour des motifs de balance des paiements.

3/ Cumulatif depuis le début de l'année.

4/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissement des dons et des prêts par rapport au programme, tandis que le déficit global est ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissements des dons par rapport au programme.

5/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse en fonction du montant de la titrisation des remboursements de TVA impayés d'ici fin décembre 2023, et plafonnées à 85 milliards de FCFA, comme prévu dans le protocole d'accord technique.

6/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

7/ Le plafond du montant de la dette extérieure sera majoré de la valeur actuelle du montant total de tout prêt concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

8/ À observer de manière continue.

**Tableau 9b. Burkina Faso : critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs dans le cadre de l'accord au titre de la FEC, 2025**

	2025				
	Mars 1/	Juin	2025	Sept. 1/	Déc.
	Prog. 2 <sup>e</sup> revue		Proposé		
<b>Critères de réalisation quantitatifs 2/</b>					
Plafond du financement intérieur net de l'État 3/ 4/	140.6	283.5	220.0	340.0	418.0
Plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (VA) 3/ 5/ 6/	410.0	410.0	410.0	410.0	410.0
Plafond du cumul d'arriérés extérieurs par l'État 7/	-	-	-	-	-
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 7/	-	-	-	-	-
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 7/	-	-	-	-	-
Plafond du déficit budgétaire primaire, y compris les dons 3/ 4/	90.4	198.9	100.0	140.0	280.0
<b>Objectifs indicatifs</b>					
Plafond du cumul d'arriérés intérieurs par l'État 7/	-	-	50.0	30.0	-
Plancher des recettes publiques totales 3/	661.3	1,322.5	1,450.0	2,200.0	3,080.0
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 3/	82.8	167.7	140.0	220.0	290.0
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours	40.0	40.0	40.0	40.0	40.0
Plafond des dépenses primaires courantes 3/	492.4	902.0	1,050.0	1,600.0	2,150.0
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 3/	200.0	200.0	200.0	200.0	200.0
<b>Pour mémoire</b>					
Financement extérieur (dons-programmes et prêts-programmes) 9/	...	...	52.0	52.0	204.0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres de mars et septembre sont objectifs indicatifs, excepté pour les critères de réalisation continus. Les chiffres de juin et décembre sont critères de réalisation continus.

2/ Les critères de réalisation continus standard s'appliqueront également : (i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes ; (ii) ne pas instaurer de nouvelles pratiques de changes multiples ni en renforcer les existantes ; (iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article VIII) ; (iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà pour des motifs de balance des paiements.

3/ Cumulatif depuis le début de l'année.

4/ Sera ajusté en fonction du financement extérieur net, tel que défini dans le protocole d'accord technique.

5/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

6/ Le plafond du montant de la dette extérieure sera majoré de la valeur actuelle du montant total de tout prêt concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

7/ À observer de manière continue.

**Tableau 10a. Burkina Faso : repères structurels continus, 2023–27**

<b>Repères</b>	<b>Finalité</b>	<b>Calendrier</b>	<b>État d'avancement</b>
Ne pas conclure de nouveaux accords salariaux (en dehors du secteur de la sécurité) qui pourraient avoir des répercussions sur la masse salariale et la porter à plus de 45 % des recettes fiscales d'ici 2027.	Maîtriser la masse salariale.	Repère structurel continu.	Respecté.
Publier les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entités ayant obtenu des contrats de marchés publics pour lutter contre l'insécurité alimentaire sur le site Web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective sur une base trimestrielle, le trimestre suivant l'attribution du contrat.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Repère structurel continu.	Respecté. Les informations sont publiées chaque semaine dans la Revue des marchés publics. <sup>1/</sup>
Publier sur le site web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective les rapports annuels (et trimestriels dans la mesure du possible) sur l'exécution du budget.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Repère structurel continu.	Respecté.
Partager une liste exhaustive des comptes de dépôts du trésor avec leur soldes et la position nette du gouvernement en tant qu'annexes standards au TOFE d'une manière régulière chaque trimestre, permettant l'identification de ceux ouverts au bénéfice des services non personnalisés.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Repère structurel continu. À partir des données à fin juin 2025.	

1/ Voir la page Web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective à l'adresse <https://www.finances.gov.bf/informations/actualites>

Tableau 10 b. Burkina Faso : repères structurels et mesures préalables, 2023–27

Repère	Finalité	Échéance	État d'avancement
<b>Première revue</b>			
Adopter des contrats de performance avec la SONABHY et la SONABEL.	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie.	Fin décembre 2023.	Non respecté. Réalisé avec retard en juin et octobre 2024.
<b>Deuxième revue</b>			
Adopter le contrat tripartite entre l'État, la SONABHY et la SONABEL.	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie	Mesure préalable.	Respecté. Réalisé le 3 décembre 2024.
Réaliser un examen des subventions à l'énergie et un bilan de l'application du mécanisme de fixation des prix dans l'optique de s'orienter vers une réduction des subventions pendant la période du programme.	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie et réduire les risques budgétaires.	Fin juin 2024.	Respecté.
Publier un audit des arriérés et des dettes flottantes de l'État sur le site web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective. <sup>12</sup>	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin juin 2024.	Non respecté. Réalisé avec retard fin novembre 2024.
Relever le plafond de remboursement des crédits de TVA sur le compte CAST à un niveau permettant d'éviter l'accumulation d'arriérés.	Réduire les risques budgétaires.	Fin juin 2024.	Respecté.
<b>Troisième revue</b>			
Apurer les arriérés qui ont été vérifiés et qui s'élèvent à 43,4 milliards de FCFA à fin décembre 2023 (rapport d'audit de l'ASCE-LC).	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	<b>Mesure préalable.</b>	Respecté. Réalisé le 28 mai 2025.
Communiquer la liste complète des comptes de dépôts du Trésor arrêtés en mars 2025, y compris leurs soldes et la position nette de l'État.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	<b>Mesure préalable.</b>	Respecté. Réalisé le 22 mai 2025.
Préparer et adopter une stratégie d'apurement des arriérés de l'État.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	<b>Mesure préalable.</b>	Respecté. Réalisé le 22 mai 2025.
Présenter le projet du budget de l'année suivante conformément aux objectifs du programme, avec un document budgétaire détaillant les plans de lutte contre le changement climatique et les crédits budgétaires liés au climat sur la base d'une méthodologie convenue d'étiquetage climatique du budget.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin décembre 2024.	Respecté.
Mettre en œuvre un nouveau plan stratégique pour la mobilisation des recettes 2023–27, sur la base de l'auto-évaluation réalisée en 2021.	Améliorer la mobilisation des ressources intérieures.	Fin décembre 2024.	Respecté.

<sup>12</sup> [https://www.finances.gov.bf/fileadmin/user\\_upload/storage/fichiers/Rapport\\_definitif\\_audit\\_dette\\_VF.pdf](https://www.finances.gov.bf/fileadmin/user_upload/storage/fichiers/Rapport_definitif_audit_dette_VF.pdf).

**Tableau 10b. Burkina Faso : repères structurels et mesures préalables, 2023–25 (suite)**

<b>Repère</b>	<b>Finalité</b>	<b>Date d'achèvement</b>	<b>État d'avancement</b>
Maîtriser la croissance de la masse salariale pour que le ratio masse salariale/recettes fiscales soient inférieur à 51,8 %.	Maîtriser la masse salariale.	Fin décembre 2024.	Respecté.
Présenter aux services du FMI les rapprochements annuels entre les registres du personnel et les registres de paie au niveau du ministère de l'Éducation et des autres ministères couvrant environ 50 % des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité), ou en alternance, au niveau du ministère de la Santé et des autres ministères couvrant les 50 % restant des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité).	Maîtriser la masse salariale.	Fin décembre 2024.	Respecté.  Le rapport sur le rapprochement couvrant 2024 a été soumis aux services du FMI le 26 mars 2025. 1/
<b>Quatrième revue</b>			
Mettre en place un registre des bénéficiaires effectifs accessible aux autorités gouvernementales et aux institutions financières soumises à des obligations de diligence envers leurs clients.	Améliorer la gouvernance et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	Fin juin 2025.	
Présenter une réforme concrète du secteur de l'énergie, assortie d'un calendrier de mise en œuvre, en vue de rationaliser les subventions à l'énergie, d'accroître la transparence et d'améliorer l'efficacité du secteur énergétique.	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie et réduire les risques budgétaires.	Fin juin 2025.	
Publier le rapport final sur la mission d'évaluation diagnostique de la gouvernance réalisée par le FMI.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin juin 2025.	
Élaborer, en consultation avec les services du FMI, et adopter un plan d'action assorti de délais pour la mise en œuvre des recommandations prioritaires formulées dans le rapport sur la mission d'évaluation diagnostique de la gouvernance.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin octobre 2025	
Transmettre aux services du FMI le rapport sur un audit d'optimisation des ressources sur les marchés publics par l'Autorité supérieure de contrôle d'État et de lutte contre la corruption (ASCE-LC) sur les cinq plus grands marchés publics, couvrant au moins deux ministères différents hors secteurs de la défense et de la sécurité, afin d'évaluer leur légalité et l'optimisation des ressources.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin juin 2025.	

1/ Le rapprochement étant effectué sur la base des données de l'ensemble de l'année 2024, les autorités ont soumis le rapport dans les plus brefs délais.

**Tableau 10b. Burkina Faso : repères structurels et mesures préalables, 2023–25  
(Achèvement)**

<b>Repère</b>	<b>Finalité</b>	<b>Échéance</b>	<b>État d'avancement</b>
Adopter et transmettre aux services du FMI un plan d'action pour la mise en œuvre les principales recommandations issues de l'audit des marchés publics, y compris les institutions responsables et un calendrier de mise en œuvre, dans un délai maximum de 4 mois à compter de la disponibilité du rapport final.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin octobre 2025	
<b>Cinquième revue</b>			
Transmettre à l'équipe du FMI un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action visant à résoudre les problèmes relatifs à la passation des marchés publics identifiés par l'audit des cinq plus gros contrats de marchés publics.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin décembre 2025	
Adopter et transmettre à l'équipe du FMI des plans opérationnels avec des délais pour chaque action afin de renforcer l'intégrité à la Direction générale des impôts et à la Direction générale des douanes. Ces plans incluront : i) la diffusion et la formation de l'ensemble du personnel sur les codes de déontologie de l'administration fiscale et douanière ; ii) la publication de ces codes sur les sites web des deux structures ; iii) les conseils de discipline et les Comités anti-corruption desdites structures ; ainsi que iv) la tenue des statistiques annuelles sur les infractions et les mesures disciplinaires.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires.	Fin décembre 2025	
Maîtriser la croissance de la masse salariale pour que le ratio masse salariale/recettes fiscales demeure inférieur à 49,5 %.	Maîtriser la masse salariale	Fin décembre 2025	

**Tableau 11. Burkina Faso : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier, 2024–26**

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette					
	2024			2024	2025	2026	2024	2025	2026
	<i>(en milliards de FC% de la dette totale % du PIB)</i>			<i>(en milliards de FCFA)</i>			<i>(en pourcentage du PIB)</i>		
<b>Total</b>	<b>8 027,1</b>	<b>100</b>	<b>56,9</b>	<b>1 138,2</b>	<b>1 577,2</b>	<b>1 475,4</b>	<b>8,1</b>	<b>10,1</b>	<b>8,7</b>
<b>Extérieure</b>	<b>3 574,6</b>	<b>44,5</b>	<b>25,4</b>	<b>181,4</b>	<b>231,9</b>	<b>255,8</b>	<b>1,3</b>	<b>1,5</b>	<b>1,5</b>
<i>Créanciers multilatéraux<sup>1/</sup></i>	<i>3 222,3</i>	<i>40,1</i>	<i>22,9</i>	<i>142,9</i>	<i>177,0</i>	<i>197,1</i>	<i>1,0</i>	<i>1,1</i>	<i>1,2</i>
FMI	339,5	4,2	2,4	13,0	23,7	34,3	0,1	0,2	0,2
Banque mondiale	1 587,4	19,8	11,3	40,8	45,8	53,7	0,3	0,3	0,3
Autres créanciers multilatéraux	1 295,4	16,1	9,2	89,1	107,5	109,0	0,6	0,7	0,6
<i>Créanciers bilatéraux</i>	<i>352,4</i>	<i>4,4</i>	<i>2,5</i>	<i>38,4</i>	<i>54,9</i>	<i>58,7</i>	<i>0,3</i>	<i>0,4</i>	<i>0,3</i>
Club de Paris	133,4	1,7	0,9	15,2	16,2	20,3	0,1	0,1	0,1
<i>dont : France</i>	<i>116,7</i>	<i>1,5</i>	<i>0,8</i>	<i>12,9</i>	<i>17,0</i>	<i>12,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>	<i>0,1</i>
Japon	4,3	0,1	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0	0,0
Pays non membres du Club de Paris	218,9	2,7	1,6	23,2	38,6	38,5	0,2	0,2	0,2
<i>dont : Chine (Bank of China comprise)</i>	<i>53,1</i>	<i>0,7</i>	<i>0,4</i>	<i>5,5</i>	<i>8,0</i>	<i>8,0</i>	<i>0,0</i>	<i>0,1</i>	<i>0,0</i>
Koweït	29,7	0,4	0,2	3,0	2,9	3,0	0,0	0,0	0,0
<b>Intérieure</b>	<b>4 452,4</b>	<b>55,5</b>	<b>31,6</b>	<b>956,8</b>	<b>1 345,3</b>	<b>1 219,5</b>	<b>6,8</b>	<b>8,6</b>	<b>7,2</b>
Bons du Trésor	297,1	3,7	2,1	152,5	437,9	-	1,1	2,8	0,0
Obligations	3 345,8	41,7	23,7	485,0	613,1	914,5	3,4	3,9	5,4
Crédits	809,5	10,1	5,7	319,4	294,3	305,1	2,3	1,9	1,8

Sources : Estimations et projections des services du FMI, fondées sur les données communiquées par les autorités burkinabè, suivant leur classification des créanciers. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD. Aucune information n'est fournie sur cette dette.

1/ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément avec la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

**Tableau 12. Burkina Faso : emprunts extérieurs annuels, janvier–décembre 2024**

Dettes extérieures CGE	Volume de nouvelle dette en 2024 1/		VA de la nouvelle dette en 2024 (aux fins du programme) 1/	
	Millions de dollars	%	Millions de dollars	%
<b>Sources de financement par l'emprunt</b>	<b>791,6</b>	<b>100,0</b>	<b>478,7</b>	<b>100,0</b>
<b><i>Dettes concessionnelles, dont 2/</i></b>	<b>491,5</b>	<b>62,0</b>	<b>190,6</b>	<b>40,0</b>
Dettes multilatérales	491,5	62,0	190,6	40,0
Dettes bilatérales	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
<b><i>Dettes non concessionnelles, dont 3/</i></b>	<b>300,0</b>	<b>38,0</b>	<b>288,1</b>	<b>60,0</b>
Semi-concessionnelles	250,0	32,0	238,1	50,0
Conditions du marché 4/	50,0	6,0	50,0	10,0
<b>Par type de créancier</b>	<b>791,6</b>	<b>100,0</b>	<b>478,7</b>	<b>100,0</b>
Multilatéral	791,6	100,0	478,7	100,0
Bilatéral - Club de Paris	0,0	0,0	0,0	0,0
Bilatéral - non membres du Club de Paris	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	0,0	0,0	0,0	0,0
<b>Utilisation du financement par l'emprunt</b>	<b>791,6</b>	<b>100,0</b>	<b>478,7</b>	<b>100,0</b>
Infrastructure	599,2	76,0	404,7	85,0
Dépenses sociales	0,0	0,0	0,0	0,0
Financement budgétaire	0,0	0,0	0,0	0,0
Autres	192,3	24,3	74,0	15,5
<b>Postes pour mémoire :</b>				
<b><i>Projections indicatives 5/</i></b>				
2025	<b>196,6</b>		<b>148,8</b>	
2026	<b>214,9</b>		<b>136,3</b>	

Source : autorités burkinabè ; calculs des services du FMI.

Note : Aucune dette garantie n'a été contractée

1/ Nouvelle dette contractée ou garantie. La valeur actuelle de la dette est calculée à partir des conditions de chacun des prêts et en appliquant le taux d'actualisation de 5 % du programme.

2/ Dette ayant un élément don supérieur au seuil minimum. Ce minimum est généralement de 35%, mais pourrait être fixé à un niveau supérieur.

3/ Dette avec un élément don positif inférieur au seuil minimum établi.

4/ Dette ne présentant pas d'élément de don positif. Pour la dette commerciale, la valeur actuelle serait définie comme la valeur nominale/faciale.

5/ Estimations des services du FMI.

## Annexe I. Matrice d'évaluation des risques<sup>1</sup>

Source des risques	Probabilité	Incidence en cas de matérialisation du risque	Riposte possible
<b>Facteurs externes</b>			
<b>Chocs liés à la politique commerciale et à l'investissement</b>	<b>Élevée</b>	<b>Moyenne</b>	
Le relèvement des obstacles au commerce ou les sanctions réduisent le commerce extérieur perturbent l'IDE et les chaînes d'approvisionnement et entraînent une plus forte appréciation du dollar, un durcissement des conditions financières et une hausse de l'inflation.		Chute du volume des exportations et de l'investissement résultant d'une baisse de la demande mondiale et de l'IDE. Dégradation du solde budgétaire due aux subventions des prix de l'énergie et des denrées alimentaires.	Mettre en place des réformes sectorielles visant à stimuler l'investissement. Rationaliser les subventions des prix des produits alimentaires et de l'énergie. Solliciter des financements concessionnels.
<b>Surendettement souverain</b>	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	
La hausse des taux d'intérêt, l'appréciation du dollar et la contraction de l'aide au développement amplifiées par les boucles de rétroaction entre banques et États provoquent des sorties de capitaux, l'augmentation des primes de risque, la perte d'accès aux marchés, des réductions brutales des dépenses et le recul de la croissance dans les pays fortement endettés.		La baisse de l'investissement public et des dépenses sociales, la hausse du chômage, le recul de la production, la dégradation du solde budgétaire.	Rééquilibrer les finances publiques pour créer une marge de manœuvre budgétaire. Réformer le secteur financier. Solliciter des financements concessionnels d'urgence.
<b>Conflits régionaux</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	
L'intensification des conflits (au Moyen-Orient, en Ukraine, au Sahel et en Afrique de l'Est, par exemple) ou du terrorisme perturbe le commerce de l'énergie et des produits alimentaires, le tourisme, les chaînes d'approvisionnement, les envois de fonds, l'IDE et les flux financiers, et les systèmes de paiement, et accroît les flux de réfugiés.		La hausse des prix des produits alimentaires, des engrais et de l'énergie, ainsi que des subventions, et la dégradation du solde budgétaire	Créer une marge de manœuvre budgétaire, redéfinir les dépenses prioritaires pour répondre à l'insécurité alimentaire, solliciter des aides budgétaires et des financements concessionnels

<sup>1</sup>Au 20 février 2025. La matrice d'évaluation des risques (MER) répertorie des événements qui pourraient modifier de manière importante la trajectoire de référence. La probabilité relative des risques correspond à une évaluation subjective par les services du FMI des risques pesant sur le scénario de référence (« faible » indique une probabilité inférieure à 10 %, « moyenne » une probabilité entre 10 et 30 %, et « élevée » une probabilité comprise entre 30 et 50 %). La matrice d'évaluation des risques illustre le point de vue des services du FMI sur l'origine des risques et le degré général de préoccupation au moment des discussions avec les autorités. Les risques qui ne s'excluent pas mutuellement peuvent être interdépendants et se matérialiser ensemble. Les chocs et les scénarios conjoncturels mettent en évidence les risques qui pourraient se matérialiser à un horizon plus court (entre 12 et 18 mois) compte tenu du scénario de référence actuel. Les risques structurels sont ceux qui resteront probablement importants à plus long terme.

<b>Volatilité des prix des produits de base</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	
La volatilité de l'offre et de la demande (due aux conflits, aux pratiques restrictives commerciales, aux décisions de l'OPEP+, aux politiques énergétiques des pays avancés ou à la transition verte) accroît la volatilité des cours des produits de base, les tensions budgétaires et extérieures, le mécontentement social et l'instabilité économique.		La hausse des cours du pétrole qui détériorent le solde budgétaire si les subventions aux carburants sont maintenues.	Actionner le mécanisme de prix des carburants visant à réduire les subventions afin de conserver une marge de manœuvre budgétaire. Mener des réformes dans le secteur de l'énergie.
<b>Aggravation de la fragmentation géoéconomique</b>	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	
Les conflits persistants, les politiques de repli, le protectionnisme, l'affaiblissement de la coopération internationale, les freins à la mobilité de la main-d'œuvre et la fracture des structures technologiques et des systèmes de paiement aboutissent à une hausse des coûts de production, font obstacle à la transition verte et réduisent les échanges commerciaux et la croissance potentielle.		Les difficultés à diversifier les exportations et l'augmentation du prix à l'importation en cas de perturbations de l'approvisionnement mondial et de baisse de l'IDE	Mettre en œuvre des réformes destinées à améliorer la compétitivité, diversifier les exportations et poursuivre les efforts visant à promouvoir le commerce régional.

<b>Source des risques</b>	<b>Probabilité</b>	<b>Incidence en cas de matérialisation du risque</b>	<b>Ripostes possibles</b>
<b>Facteurs externes</b>			
<b>Phénomènes climatiques extrêmes</b>	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	
Les phénomènes climatiques extrêmes provoqués par la hausse des températures sont à l'origine de pertes de vies humaines, de graves dommages aux infrastructures, de perturbations de l'offre, d'un ralentissement de la croissance et d'une instabilité financière.		Un fléchissement de la production agricole et des exportations, l'insécurité alimentaire et la hausse des prix de l'énergie, l'augmentation de la pauvreté et un nombre croissant de personnes déplacées à l'intérieur de leur propre pays.	Redéfinir les dépenses prioritaires pour faire face à l'urgence alimentaire, solliciter des financements concessionnels pour investir dans les infrastructures permettant d'accroître la résilience aux chocs climatiques.
<b>Facteurs internes</b>			
<b>Perturbations sécuritaires</b>	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	
L'intensification des attentats terroristes engendre un mécontentement social et une instabilité politique.		Des effets négatifs sur l'activité économique, les recettes et l'IDE, des risques d'augmentation des déficits budgétaires et des besoins de financement.	Redéfinir les dépenses prioritaires pour faire face à l'urgence sociale, mettre en œuvre l'inclusion sociale et financière, solliciter un soutien de la communauté internationale.
<b>Pressions sur les dépenses</b>	<b>Élevée</b>	<b>Élevée</b>	
Pressions pour accroître les dépenses consacrées aux salaires, aux subventions énergétiques et à la sécurité.		L'abandon des dépenses d'investissement, les pressions sur les objectifs de déficit budgétaire et les prix.	Maîtriser la masse salariale, réformer les subventions à l'énergie et redoubler d'efforts pour mobiliser les recettes.

<b>Risques de refinancement et de taux d'intérêt</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	
Augmentation des taux d'intérêt, absence d'accès au marché obligataire régional.		Des pressions sur les objectifs de déficit budgétaire et les prix. Une accumulation possible d'arriérés intérieurs.	Accélérer le rééquilibrage budgétaire, hiérarchiser les dépenses, solliciter l'aide financière concessionnelle de partenaires bilatéraux et multilatéraux.
<b>Sortie de l'UEMOA</b>	<b>Faible</b>	<b>Élevée</b>	
Une sortie intentionnelle pourrait provoquer des difficultés de financement et bouleverser la politique macroéconomique.		Des effets négatifs sur l'activité économique, les recettes et l'IDE, des risques d'augmentation des déficits budgétaires et des besoins de financement, une perte d'accès aux financements des banques régionales.	Indiquer clairement un engagement continu à l'égard de l'UEMOA.
<b>Recouvrement des recettes insuffisant</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	
Retards dans la mobilisation des recettes.		Une réduction de la marge de manœuvre budgétaire et un risque d'augmentation du déficit budgétaire et des besoins de financement.	Poursuivre les réformes de la politique fiscale, optimiser les dépenses courantes et redéfinir les priorités en matière d'investissement public, identifier les imprévus afin de faciliter les changements de cap.
<b>Perte de confiance de l'opinion publique dans les réformes</b>	<b>Moyenne</b>	<b>Élevée</b>	
Les réformes se traduisent par un mécontentement social et une instabilité politique.		Réduction de la marge de manœuvre budgétaire et un risque d'augmentation du déficit budgétaire et des besoins de financement.	Communiquer avec clarté et assurer une mobilisation rapide pour renforcer la confiance de l'opinion publique dans les réformes.

## Annexe II. Évaluation du secteur extérieur<sup>1</sup>

**Évaluation globale :** selon les estimations, la position extérieure du Burkina Faso en 2023 était légèrement plus faible que le niveau que supposent les paramètres fondamentaux à moyen terme et les politiques souhaitables. Le déficit courant s'est creusé en 2024 par rapport à 2023, malgré une augmentation des exportations d'or due à des hausses du cours de l'or. Dans le même temps, les volumes de production et d'exportation d'or ont fortement baissé en 2023, et plus encore en 2024. Le déficit des transactions courantes a été aggravé par une forte progression des importations de produits pétroliers et de biens intermédiaires, principalement due à une augmentation des dépenses d'investissement public.

En 2025 et 2026, le déficit courant devrait se réduire et être inférieur aux niveaux historiquement bas grâce à l'entrée en exploitation de nouvelles mines et à la hausse des cours mondiaux de l'or. La production et les exportations de coton devraient reprendre en 2025, puis se stabiliser en 2026 malgré un recul des prix du coton. À moyen terme, le compte courant devrait atteindre progressivement le niveau que supposent les paramètres fondamentaux à moyen terme, alors que la production et les exportations de coton augmentent parallèlement à une stabilisation attendue de la situation sécuritaire, et que le rééquilibrage des finances publiques et les réformes structurelles sont mis en œuvre.

**Mesures potentielles :** des mesures supplémentaires de rééquilibrage des finances publiques s'imposent pour ancrer les soldes budgétaires et maîtriser l'accumulation de la dette. En continuant d'éviter une augmentation excessive de la masse salariale et en renforçant la discipline budgétaire, en particulier grâce à la réduction des dépenses d'investissement, il sera possible d'assainir les finances publiques, tout en créant une marge de manœuvre pour engager des dépenses prioritaires consacrées à la sécurité sociale, la défense et la lutte contre la pauvreté. Une réforme de la gouvernance et des mesures structurelles devrait soutenir la croissance du secteur privé, en facilitant le développement des exportations et le remplacement des importations, tout en encourageant l'investissement étranger.

### Avoirs et engagements extérieurs : position et trajectoire

**Contexte.** L'évaluation de la position extérieure globale nette est fondée sur les données de 2023. La position extérieure nette globale était de -42,39 % du PIB en 2023, contre -35,3 % du PIB en 2021 et -38,6 % du PIB en 2022. La baisse de la position extérieure globale nette s'explique par d'importants déficits des transactions courantes, dus à l'augmentation rapide des importations, qui sont passées de 22,4 % du PIB en 2021 à 26,5 % du PIB en 2023, ce qui se reflète dans la croissance des engagements bruts envers le reste du monde qui dépasse la croissance des actifs bruts. Les avoirs extérieurs bruts se composent principalement d'investissements de portefeuille (27,7 % du PIB), en particulier des titres de dette, et d'autres investissements, dont ceux qui proviennent des allocations de DTS du FMI (32,6 % du PIB). L'augmentation de 27,5 % des avoirs extérieurs prévue pour 2024 s'explique par une augmentation de 18 % des créances (essentiellement les autres avoirs extérieurs de la Banque centrale) et une diminution de 9 points des engagements (principalement d'autres institutions de dépôt).

**Évaluation.** La position extérieure globale nette du Burkina Faso est jugée viable dans le scénario de référence, mais, depuis 2022, le compte des transactions courantes est devenu déficitaire, conformément à sa norme à long terme. La position extérieure globale nette négative s'explique en partie par la dette extérieure (qui représentait de l'ordre de 24 % du PIB en 2023), ainsi que par les flux financiers destinés à financer le déficit courant. La dette publique extérieure du Burkina Faso est entièrement financée par des créanciers publics. Les risques résultent d'un assainissement des finances publiques plus lent que prévu, d'une réduction de l'aide des bailleurs de fonds, d'une nouvelle dégradation des termes de l'échange et d'un ralentissement de la croissance du PIB réel. Les engagements du compte d'opérations financières comprennent à la fois les flux d'investissements directs et les flux d'investissements de portefeuille. Il ressort de l'AVD de 2025 que la dette

<sup>1</sup> Les données officielles de la balance des paiements pour 2024 ne sont pas disponibles. Tous les chiffres pour 2024 sont fondés sur des estimations du FMI. Les dernières données réelles disponibles sont celles de 2023.

extérieure du Burkina Faso est jugée viable et présente un risque moyen de surendettement (voir le supplément à l'AVD).

Données pour 2023 (en pourcentage du PIB)	Position extérieure globale nette : — 42,39	Avoirs bruts : 65,9	Avoirs au titre de la dette : 24,99	Passifs bruts : 107,97	Obligations au titre de la dette 31,6
--	--	------------------------	---	---------------------------	---

### Compte des transactions courantes

**Contexte.** D'après les estimations, le déficit des transactions courantes s'est creusé, passant de 3,7 % du PIB en 2023 à 4,0 % du PIB en 2024. En raison de la hausse des cours internationaux de l'or, qui est le produit de base le plus exporté du Burkina Faso, les exportations d'or ont augmenté de 3,3 % en valeur, même si elles ont baissé de 5 % en volume. Cette augmentation de la valeur a atténué les effets d'une baisse de 15 % des exportations de coton causée par le retard de la saison de croissance, ainsi que d'une augmentation de 15 % des importations de produits pétroliers. Le déficit des transactions courantes a été aggravé par une hausse de 10 % des importations de produits intermédiaires et de produits manufacturés, principalement due à d'importantes dépenses d'investissement public.

Burkina Faso : estimations du modèle EBA-Lite, 2024 (en pourcentage du PIB)		
	Modèle appliqué au compte courant (CC) 1/	Modèle de TCER 1/
<b>CC effectif</b>	<b>-5,7</b>	
Contributions cycliques (à partir du modèle) (-)	0,5	
Catastrophes naturelles et conflits (-)	0,6	
<b>CC corrigé</b>	<b>-6,8</b>	
<b>Norme CC</b> (à partir du modèle) 2/	<b>-5,6</b>	
Ajustements à la norme (+)	0,0	
<b>Norme du CC corrigé</b>	<b>-5,6</b>	
<b>Écart de CC</b>	<b>-1,2</b>	<b>-0,4</b>
dont : écart relatif lié aux politiques publiques	0,3	
Élasticité	-0,2	
<b>Écart de TCER</b> (en pourcentage)	<b>5,8</b>	<b>2,1</b>

1/ Fondé sur la méthodologie EBA-lite 3.0  
2/ Corrigé des variations conjoncturelles, y compris pour assurer la cohérence multilatérale.

En 2025 et au-delà, le compte des transactions courantes devrait se contracter plus rapidement qu'à l'accoutumée en raison de l'entrée en exploitation de nouvelles mines, comme celle de Kiaka, ce qui contribuera à accroître la production et les exportations d'or. Cette croissance est également favorisée par une hausse attendue des cours internationaux de l'or. Dans le cadre de la mise en œuvre complète du programme appuyé par le FMI, une poursuite de l'assainissement des finances publiques, des réformes de la gouvernance et des réformes structurelles est attendue.

**Évaluation.** L'écart du compte courant est estimé à -1,2 % du PIB. Ce calcul corrige le compte courant pour tenir compte du cycle économique et de la situation sécuritaire, et compare le solde courant ajusté à une norme de compte courant, à savoir le compte courant qui serait attendu sur la base des paramètres fondamentaux du pays et si les politiques étaient ajustées à leur position souhaitable du point de vue de l'équilibre intérieur et extérieur. La position extérieure du pays en 2024 est donc jugée légèrement plus faible que le niveau que supposent les paramètres fondamentaux à moyen terme et les politiques souhaitables.

### Taux de change réel

**Contexte.** Le Burkina Faso est membre de l'union monétaire de l'UEMOA, dans laquelle le franc CFA est arrimé à l'euro, avec un taux de change de 655,96. FCFA pour 1 euro. Le taux de change effectif réel (TCER) du pays

s'est légèrement apprécié en 2024, sous l'effet principalement du renforcement de l'euro par rapport à des monnaies tierces. Le TCER a commencé à s'apprécier progressivement et régulièrement à partir de 2020, pour s'établir en moyenne en 2024 à un niveau 12 % plus élevé que son niveau de 2019.

**Évaluation.** Le modèle EBA-lite d'évaluation du compte des transactions courantes fait apparaître une surévaluation du taux de change effectif réel de 5,8 % à fin 2024, ce qui cadre avec l'écart négatif du compte courant de -1,2 %. Les services du FMI estiment que cela s'explique principalement par la hausse des cours de l'or, principal produit d'exportation du Burkina Faso, qui représente les trois quarts environ du total des exportations. Le modèle de TCER semble également indiquer une surévaluation, mais seulement de l'ordre de 2,1 % durant la même période.

### Comptes de capital et d'opérations financières : flux et mesures de politique générale

**Contexte.** Le Burkina Faso n'a pas accès aux marchés financiers extérieurs en dehors du marché régional de l'UEMOA. Les flux des comptes de capital et d'opérations financières se composent donc de financements de bailleurs de fonds et de créanciers publics, d'émissions obligataires sur le marché régional et d'investissements directs étrangers.

Les comptes de capital et d'opérations financières du Burkina Faso affichaient des entrées nettes représentant 6,2 % du PIB en 2024. Les principales sources de financement public sont des dons et des prêts au titre de projets qui représentent environ 2,6 % du PIB. Les flux d'investissements de portefeuille (3,9 % du PIB environ) proviennent d'émissions d'obligations souveraines sur le marché financier régional de l'UEMOA. En outre, le compte d'opérations financières est soutenu par des investissements privés dans les industries extractives (dans la mine d'or de Kiaka, par exemple), le secteur manufacturier et les services. Les perspectives pour 2025 demeurent incertaines, et les entrées nettes de capitaux et les flux financiers nets devraient ralentir. L'aide des partenaires pour le développement et les flux financiers publics restent eux aussi incertains. Dans un contexte de durcissement des conditions financières mondiales et d'instabilité de la situation sécuritaire au Burkina Faso, les conditions financières sur le marché financier régional demeurent restrictives, alors que les risques inflationnistes persistent dans la région. La capacité du Burkina Faso à lever des fonds sur le marché régional pourrait donc être limitée par les contraintes de liquidité et le climat d'incertitude.

**Évaluation.** Les taux d'intérêt élevés et l'augmentation des primes de risque sur la dette burkinabè créent un environnement difficile. Les crédits du FMI et le soutien des bailleurs de fonds sont essentiels pour couvrir les besoins de financement. La poursuite des efforts de rééquilibrage budgétaire contribuera à réduire les besoins de financement à moyen terme.

### Intervention sur le marché des changes et niveau des réserves

**Contexte.** Les réserves communes de l'UEMOA se sont redressées, passant de 9 500 milliards de FCFA environ (3,3 mois d'importations futures) à la fin de 2023 à 13 500 milliards de FCFA environ en 2024 (environ 4,5 mois d'importations futures) et devraient augmenter davantage pour atteindre de l'ordre de 12 % du PIB de l'Union (5,5 mois d'importations) à l'horizon 2026. Bien que les avoirs extérieurs nets du Burkina Faso aient été négatifs depuis juin 2022, les estimations des services du FMI indiquent que les avoirs extérieurs ont augmenté en 2023 et 2024, tandis que les engagements extérieurs ont reculé.

**Évaluation.** La méthode d'évaluation de l'adéquation des réserves (ARA) pour les pays confrontés à des contraintes de crédit, basée sur les données de 2023 estime que la fourchette adéquate des réserves est comprise entre 4,4 et 6,4 mois de couverture des importations futures pour l'UEMOA, l'extrémité basse étant paramétrée pour les pays fragiles et l'extrémité haute pour les pays n'étant pas riches en ressources naturelles. Sur la base de ce modèle, en 2024, les réserves (4,5 mois d'importations) étaient légèrement supérieures à l'extrémité inférieure estimée, et les projections de réserves à moyen terme (6,4 mois d'importations futures d'ici à 2029) atteignent l'extrémité supérieure. Il sera essentiel de procéder à un rééquilibrage budgétaire propice à la croissance, de durcir la politique monétaire et de mettre en œuvre des réformes structurelles pour accumuler durablement des réserves.

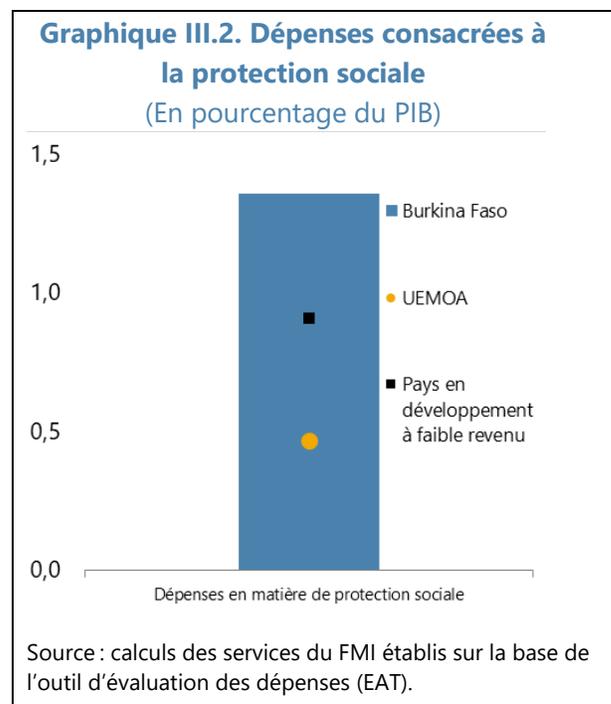
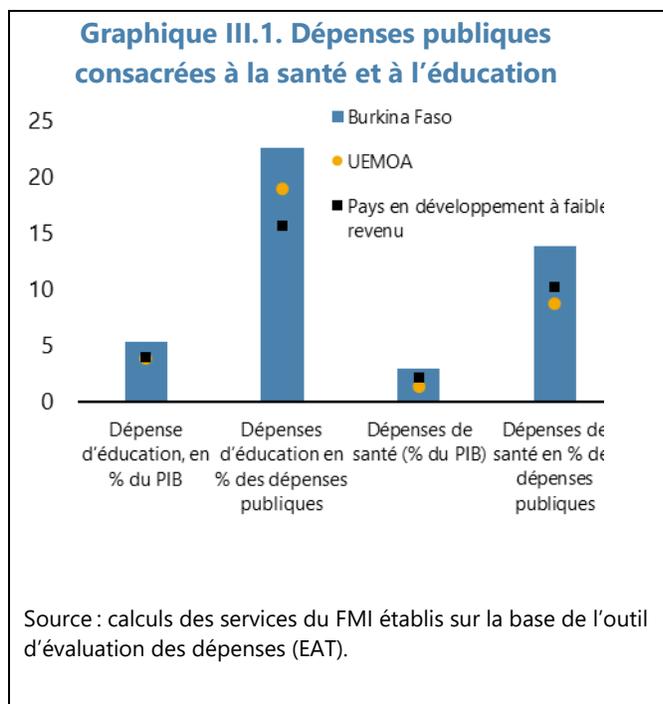
## Annexe III. Dépenses sociales et résultats<sup>1</sup>

*Les dépenses en matière d'éducation, de santé et de protection sociale au Burkina Faso sont supérieures à celles de pays comparables, bien que les résultats restent mitigés. Le programme appuyé par la FEC vise à dégager une marge de manœuvre budgétaire pour honorer les dépenses prioritaires, notamment dans le domaine de la protection sociale. L'objectif indicatif relatif aux dépenses sociales met l'accent sur les dépenses courantes financées par des ressources intérieures (à l'exclusion de la masse salariale) qui, dans une perspective plus large, contribuent à la réduction de la pauvreté. L'objectif indicatif a pour but de veiller à ce que le rééquilibrage budgétaire dans le cadre du programme n'ait pas un effet négatif sur la réduction de la pauvreté. Le financement des dépenses sociales courantes a continué ou a même augmenté, ces dernières années, malgré les besoins accrus sur le plan militaire. Les dépenses en capital dans le domaine social ont diminué en 2023 et 2024, mais devraient repartir à la hausse en 2025. À l'avenir, il sera crucial de continuer de financer les dépenses sociales courantes, tout en mettant l'accent sur les investissements en capital indispensables pour améliorer les résultats obtenus sur le plan social.*

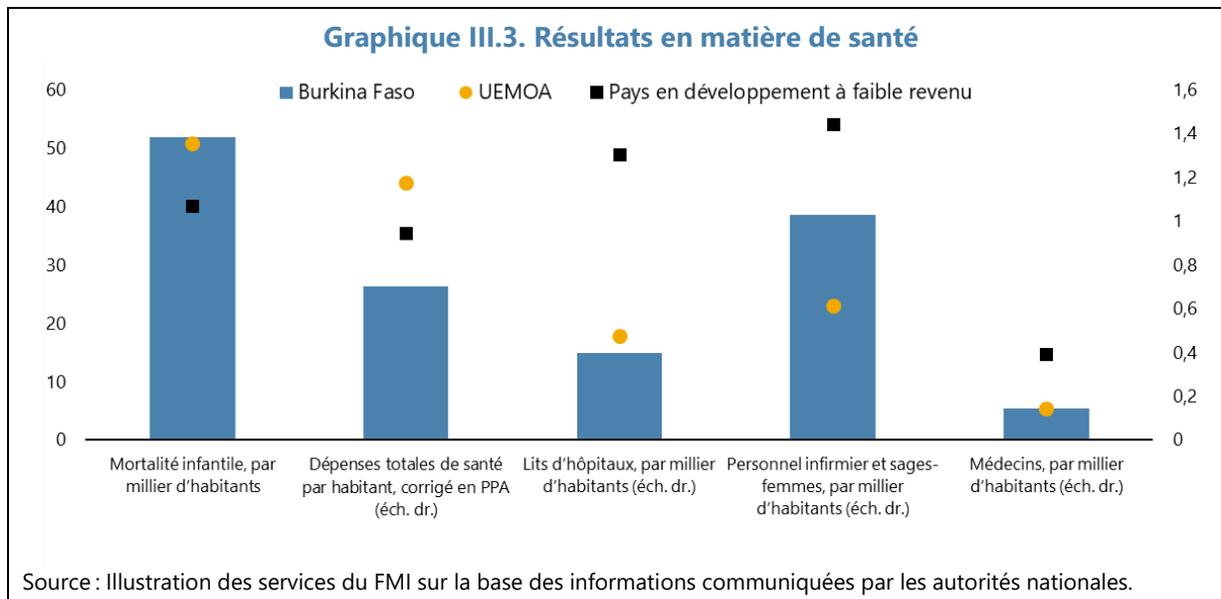
**1. En ce qui concerne l'éducation, la santé et la protection sociale, les dépenses publiques, tant en volume qu'en proportion des dépenses totales, sont supérieures à ce que l'on observe dans les pays comparables.** Les dépenses publiques consacrées à l'éducation représentent 5,4 % du PIB, soit plus que la moyenne des pays en développement à faible revenu (4 %) et des pays de l'UEMOA (3,9 %). De même, les dépenses publiques consacrées à la santé sont supérieures à celles des pays comparables ; elles s'élèvent à 3 % du PIB, contre 1,4 % dans l'UEMOA et 2,2 % dans les pays en développement à faible revenu (graphique III.1). En outre, la part des dépenses de santé et d'éducation dans les dépenses publiques totales (respectivement 22,7 % et 13,9 %) est plus élevée que dans les pays comparables, ce qui indique que les crédits alloués aux dépenses sociales sont comparativement plus importants au Burkina Faso. Enfin, les dépenses publiques consacrées à la protection sociale représentent 1,4 % du PIB, un niveau supérieur à la moyenne des pays en développement à faible revenu (0,9 %) et des pays de l'UEMOA (0,5 %) (graphique III.2).

---

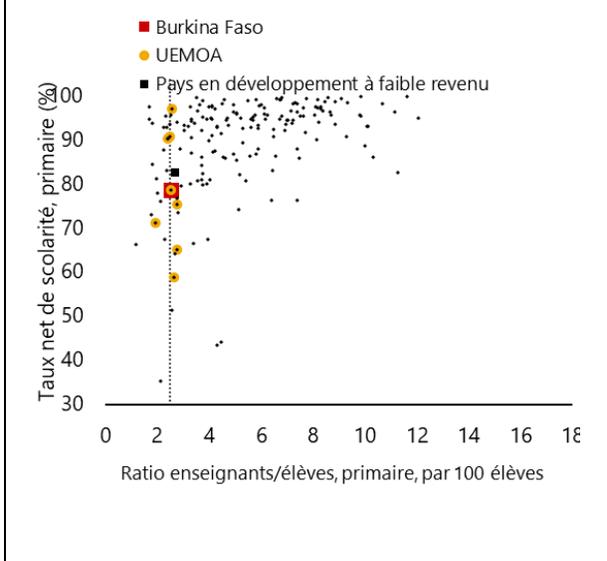
<sup>1</sup> Élaborée par Nicolo Bird.



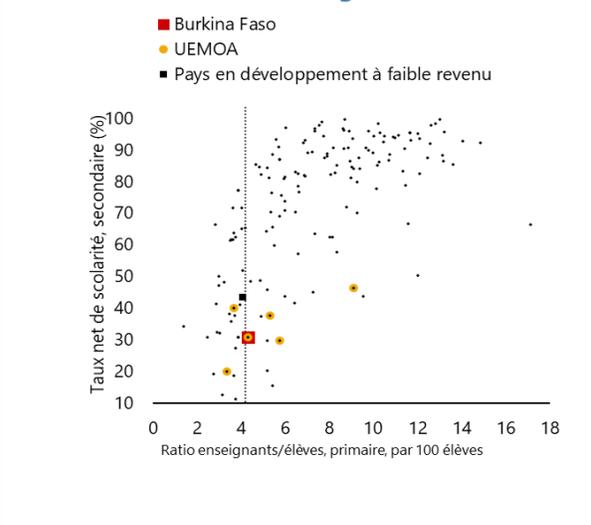
**2. L'amélioration des résultats obtenus sur le plan social est un problème constant, aggravé par la situation sécuritaire.** Malgré des dépenses en pourcentage du PIB plus élevées, les résultats sur le plan social varient par rapport à ceux des pays comparables. Par exemple, bien que le nombre de médecins par habitant soit conforme à la moyenne de l'UEMOA, il reste inférieur à la moyenne des pays en développement à faible revenu. Parallèlement, le taux de mortalité maternelle est inférieur à celui des pays en développement à faible revenu et des pays comparables de l'UEMOA. Les résultats en matière d'éducation montrent de grandes disparités au sein de l'UEMOA, bien que le ratio élèves/enseignant au Burkina Faso soit légèrement inférieur à la moyenne des pays comparables. Dans le même temps, les taux nets de scolarisation baissent de manière significative entre l'enseignement primaire et l'enseignement secondaire, reculant de 78,6 % à 31 % (graphiques III.4. et III.5.). La situation sécuritaire a aggravé les résultats obtenus sur le plan social. Par exemple, le taux d'achèvement du cycle du primaire entre les années scolaires 2021/22 et 2022/23 a été ramené de 62,0 % à 54,6 %, principalement dans les régions touchées par des conflits.



### Graphique III.4. Taux net de scolarisation dans le primaire et ratio élèves/enseignant



### Graphique III.5. Taux net de scolarisation dans le secondaire et ratio élèves/enseignant



## Annexe IV. Administrer le transfert des fonds du secteur public à la Banque des dépôts du Trésor<sup>1</sup>

*Le gouvernement a lancé des réformes au sein du Trésor visant à regrouper les fonds publics en vue d'améliorer l'efficacité de la gestion des liquidités et d'avancer dans la création d'un compte unique du Trésor (CUT). Alors que les autorités mettent en œuvre plusieurs étapes de cette réforme, le transfert des fonds publics déposés auprès des banques commerciales vers le Trésor pourrait avoir une incidence sur la liquidité du secteur financier. Le gouvernement a pris des mesures d'atténuation destinées à réduire les effets que pourrait avoir cette réforme sur les banques commerciales, mais il considère que les banques devraient accompagner la transition vers un modèle qui réduirait leur dépendance à la liquidité du secteur public.*

**1. Depuis 2023, le Gouvernement du Burkina Faso a apporté des modifications à ses dispositions réglementaires afin de centraliser les fonds publics au sein du Trésor.** Bien que, prescrite par les lois de finances publiques du Burkina Faso, la centralisation des fonds publics a été entravée, les entités publiques se plaignant de l'absence de services bancaires de qualité au sein du Trésor par rapport à ceux qui étaient offerts par les banques commerciales. Le 13 mars 2023, la Banque des dépôts du Trésor, une unité comptable du Trésor chargée de gérer les comptes de dépôts du Trésor, a été créée par décret<sup>2</sup> et son organisation a été définie par un arrêté ministériel<sup>3</sup>. Cette initiative s'est inspirée de dispositions similaires qui existent au Maroc et en Côte d'Ivoire dans le but de regrouper les fonds publics et, par conséquent, de permettre au Trésor d'avoir un meilleur accès à la liquidité de l'État. Selon le gouvernement, la Banque des dépôts du Trésor contribuera à la mise en place du compte unique du Trésor (CUT), une réforme à l'échelle de l'UEMOA. Le CUT est une structure unifiée des comptes bancaires de l'État, généralement regroupés au sein de la banque centrale, qui permet une utilisation plus rationnelle des ressources de trésorerie de l'État et des États l'ont mis en œuvre dans le monde entier<sup>4</sup>.

**2. Les fonds des organismes publics ne relevant pas de l'administration centrale sont intégrés au sein du compte unique du Trésor par l'intermédiaire de la Banque des dépôts du Trésor** (voir le graphique IV.1). Un CUT peut être mis en place aussi bien au sein d'une structure entièrement centralisée avec un compte unique ouvert auprès de la banque centrale que dans une structure unifiée avec différents comptes répartis dans des banques commerciales, dont les soldes sont reversés (généralement chaque jour) dans un compte principal ouvert auprès de la banque centrale. La première option, proche du cas du Maroc, est celle qui devrait être retenue dans le cas du Burkina Faso. La Banque des dépôts du Trésor serait la plateforme qui permettrait de regrouper

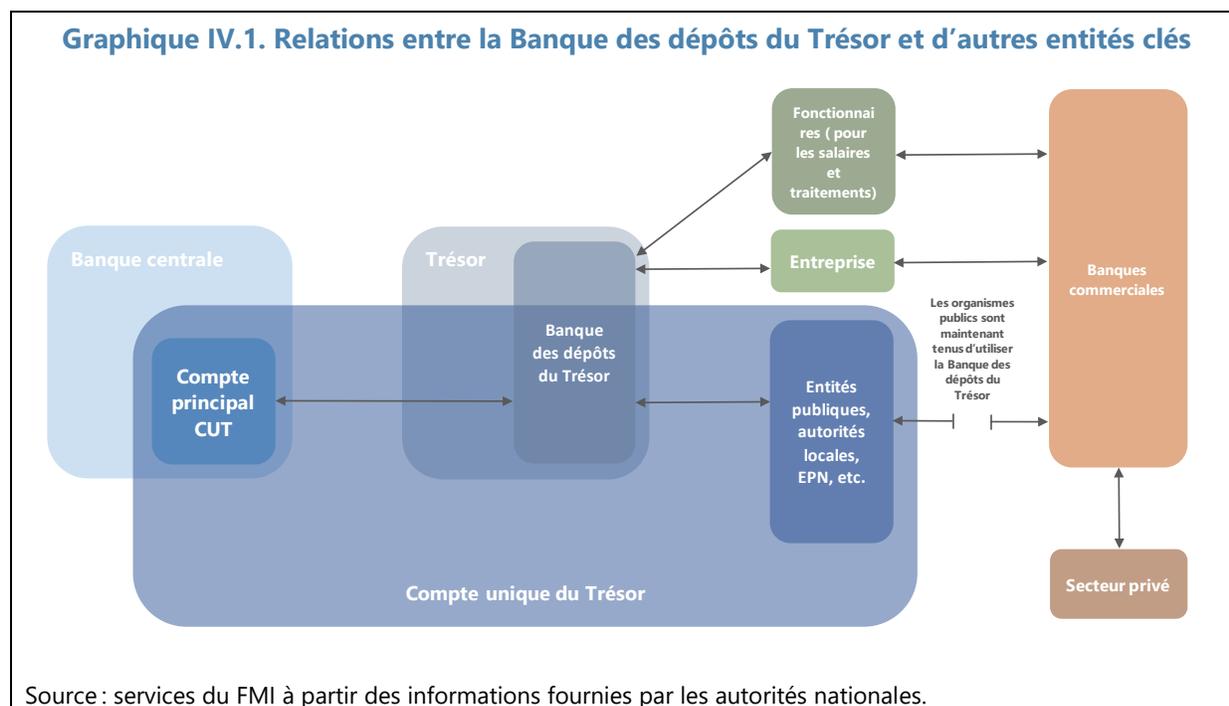
<sup>1</sup> Élaborée par Régis Kouassi et Martin Stuermer.

<sup>2</sup> N° 2023-198/PRES-TRANS/PM/MEFP portant organisation du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective.

<sup>3</sup> N° 2023-167/MEFP/SG/DGTCP relatif aux attributions, à l'organisation et au fonctionnement de la Direction générale du trésor et de la comptabilité publique (DGTCP).

<sup>4</sup> [Treasury Single Account: An Essential Tool for Government Cash Management.](#)

au sein du Trésor les fonds des organismes publics ne relevant pas de l'administration centrale, avant de les intégrer au CUT. À cet effet, les comptes d'exploitation des organismes publics sont ouverts auprès de la Banque des dépôts du Trésor, avant d'intégrer leurs fonds dans le CUT. La Banque des dépôts du Trésor a pour but d'améliorer la qualité des services bancaires offerts aux organismes publics tenus de déposer leurs fonds auprès du Trésor.



**3. Des défis sont survenus quant au transfert des fonds au Trésor<sup>5</sup>.** La révision du statut des déposants obligatoires et facultatifs auprès du Trésor effectuée en mars 2024 pourrait affecter la liquidité du secteur financier. Premièrement, les fonctionnaires sont désormais tenus de percevoir leur salaire par l'intermédiaire d'un compte ouvert auprès de la Banque des dépôts du Trésor et disposent d'un délai de 18 mois pour se conformer au décret (article 18). Deuxièmement, bien que le décret ne désigne pas les entreprises publiques comme déposants obligatoires, les autorités ont indiqué, dans leurs communications<sup>6</sup> que ces entreprises pourraient être tenues de transférer une partie de leurs dépôts à la Banque des dépôts du Trésor. Cela suscite des inquiétudes quant aux répercussions potentielles sur la liquidité du système bancaire et sur la capacité des entreprises publiques à mettre en œuvre de manière autonome des stratégies à vocation commerciale. Enfin, les particuliers et autres personnes morales peuvent désormais déposer des fonds auprès du Trésor, ce

<sup>5</sup> La mise en œuvre d'un CUT dans le contexte des États fragiles et des pays en développement à faible revenu constitue un obstacle qui exige une approche progressive et appelle à la prudence et qui est expliqué dans [IMF How To Notes Volume 2022 Issue 001 : How to Build Cash Management Capacity in Fragile States and Low-Income Developing Countries \(2022\)](#)

<sup>6</sup> [Seydou Barro, directeur de la Banque des dépôts du Trésor : « Le texte donne 18 mois pour virer les salaires des fonctionnaires à la BDT » | Quotidien Sidwaya](#)

qui pourrait accroître la concurrence pour les dépôts. Le tableau IV.1 présente les gains potentiels et les risques liés à la réforme de la Banque des dépôts du Trésor.

<b>Gains potentiels</b>	<b>Risques</b>
<p><b>Utilisation rationnelle des ressources de trésorerie de l'État</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Élimination des frais d'intérêt inutiles grâce à l'utilisation des soldes inactifs</li> <li>- Disponibilité des soldes excédentaires avec des délais réduits</li> <li>- Amélioration de la supervision des transactions de la trésorerie de l'État pour une meilleure planification</li> </ul>	<p><b>Diminution de la qualité des services bancaires pour les entités publiques, les entreprises d'État et les fonctionnaires</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vitesse du règlement des transactions</li> <li>- Disponibilité et coût du crédit</li> <li>- Disponibilité de fonds</li> </ul> <p><b>Sur l'activité des banques commerciales</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Baisse des ratios de liquidité</li> <li>- Viabilité des banques fragiles</li> <li>- Baisse du crédit au secteur privé</li> </ul>

**4. Les autorités sont conscientes du fait que la réforme pourrait avoir une incidence sur le secteur financier et ont élaboré des mesures d'atténuation visant à assurer une mise en œuvre harmonieuse.** S'agissant des rémunérations des fonctionnaires, les autorités travaillent avec les banques commerciales pour que les salaires puissent être virés automatiquement depuis les comptes auprès de la Banque des dépôts du Trésor vers les comptes des banques commerciales. S'agissant des entreprises publiques, seules celles qui sont exclusivement détenues par l'État ou par des organismes publics, et dont la position de liquidité le permet, sont tenues de transférer 25 % de leurs dépôts à terme et désormais de créer des dépôts à terme seulement auprès de la Banque des dépôts du Trésor. Les autorités ont lancé ce processus en août 2024 en adressant une lettre du ministère des Finances aux entreprises publiques. Le gouvernement indique que la Banque des dépôts du Trésor rémunère les dépôts à terme des entreprises publiques à des taux comparables à ceux des banques commerciales afin de réduire au minimum les coûts financiers pour les entreprises publiques. En mars 2025, seulement 10 % des dépôts à terme des entreprises publiques avaient été effectivement transférés à la Banque des dépôts du Trésor. Le gouvernement et les banques commerciales sont en pourparlers pour mettre en place de façon concertée un transfert progressif, avec la possibilité pour les banques de proposer des plans de restitution des fonds. Enfin, le Trésor entend utiliser la liquidité additionnelle pour rembourser la dette intérieure, ce qui permettrait de réinjecter de la liquidité dans les banques commerciales.

## Appendice I. Lettre d'intention

MINISTERE DE L'ECONOMIE

ET DES FINANCES

=====

SECRETARIAT GENERAL

=====

DIRECTION GENERALE DE

LA COOPERATION

Ouagadougou, le 4 juin 2025

N°2025 \_\_\_\_\_/MEF/SG/DGCOOP

**Le Ministre**

**A**

**Madame Kristalina Georgieva,**

**Directrice Générale**

**Fonds Monétaire International**

**700, 19th Street NW, Washington D.C., 20431**

**(USA)**

**OBJET** : Lettre d'intention de politiques économiques et financières

**Madame la Directrice Générale,**

**Le Mémorandum des politiques économiques et financières (MPEF) ci-joint rend compte de l'évolution économique récente, de la mise en œuvre de notre programme et des réformes structurelles que nous prévoyons de poursuivre.** Le programme appuyé par la facilité élargie de crédit (FEC) du FMI vise à (i) créer une marge de manœuvre budgétaire pour les dépenses prioritaires et réduire la vulnérabilité de la dette, (ii) renforcer la résistance aux chocs tout en réduisant la pauvreté et les inégalités, et (iii) améliorer la discipline budgétaire et la gouvernance. Les réformes s'inspirent de notre Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD 2023-25), et de sa nouvelle version (2025–27) en cours d'élaboration, afin de promouvoir une croissance macroéconomique plus

inclusive et génératrice d'emplois avec une productivité plus élevée, notamment grâce aux investissements dans le capital humain et physique.

**La performance du programme a été globalement bonne au vu des défis liés à la situation sécuritaire et humanitaire.** Malgré les efforts des forces de défense et de sécurité qui ont engrangé des succès notables sur le terrain, la situation sécuritaire reste difficile, et les conditions climatiques extrêmes ont exacerbé l'impact des différents chocs sur l'activité économique. Nous intensifions les efforts pour lutter contre la crise sécuritaire, qui nuit à l'exploitation minière, l'agriculture et d'autres activités économiques. Dans ce contexte, le Fonds de soutien patriotique (PSF) créée en 2023 dont l'apport a été augmenté en 2025 demeure un élément essentiel de notre réponse pour rétablir la sécurité dans les régions touchées.

**L'atteinte des indicateurs quantitatifs du programme a été mitigée.** Quatre des six critères de performance, notamment ceux relatifs aux plafonds sur la dette extérieure, l'accumulation d'arriérés extérieurs, les garantis sur les prêts aux fournisseurs, et sur le préfinancement bancaire des investissements publics ont été respectés. Les plafonds sur le déficit primaire et le financement domestique n'ont pas été observés en raison de dépenses d'investissement d'urgence, notamment pour l'ouverture de routes afin de faciliter le déploiement des forces de sécurité dans le cadre des activités de libération du territoire. Les objectifs indicatifs relatifs au plancher sur les recettes de l'état, et aux plafonds sur les dépenses courantes primaires, y compris la masse salariale, et la contractualisation des PPP ont été observés, témoignant de l'effectivité des réformes pour renforcer la mobilisation des ressources domestiques, la rationalisation des dépenses. Malgré un renforcement des efforts dans la lutte contre la pauvreté et les inégalités matérialisés par une augmentation des dépenses sociales totales de 10 pour cent par rapport à 2023, le plancher sur les dépenses sociales courantes n'a pas été observé. Les plafonds sur les arriérés domestiques ainsi le stock des remboursements de crédits TVA n'ont aussi pas été observés. Nous avons finalisé une stratégie d'apurement des arriérés domestiques qui permet de prendre en charge les arriérés domestiques de 2023 et 2024, y compris les remboursements de crédit TVA. À fin mars 2025, cinq objectifs indicatifs ont été atteints, tandis que les quatre autres objectifs indicatifs ont été manqués de peu.

**La plupart des huit (8) repères structurels de 2024 ont été respectés.** Tous les trois repères continus ont été atteints. Quant aux cinq (05) repères dont l'échéance est fixée à fin décembre 2024, quatre ont été observés. Le repère structurel relatif à la stratégie d'apurement des arriérés est devenu une action préalable.

**Toutes les actions préalables ont été réalisées à temps.** La finalisation complète de la stratégie d'apurement des arriérés de 2023 et 2024, élevée au rang d'actions préalable, a été réalisée le **22 mai 2025**. Par ailleurs, il a été convenu avec l'équipe du FMI que le gouvernement va apurer le stock des arriérés de 2023 d'environ quarante-trois (43,4) milliards de FCFA comme action préalable. Cette action préalable a été complétée le **28 mai 2025**. Nous nous engageons aussi à mettre en œuvre les efforts requis pour ramener le stock des arriérés à zéro à fin décembre 2025. Par ailleurs, nous avons lancé un audit complet des comptes de dépôts du trésor conformément aux objectifs de transparence et de bonne gouvernance que le gouvernement s'est fixé dans le cadre de son programme de développement. Dans ce contexte, nous avons partagé, comme troisième action préalable, avec les

services du FMI la liste exhaustive des comptes de dépôts du trésor avec leur solde, ainsi que la position nette du gouvernement à fin mars 2025 le **22 mai 2025**. L'audit n'ayant pas encore été finalisé, la liste transmise reflète la situation au 31 mars 2025 telle que nous l'avions. Comme cette mesure est reprise comme repère structurel continu à partir de juin 2025, nous allons transmettre la liste définitive à l'équipe du FMI une fois que le résultat final de l'audit est disponible.

**Nous réaffirmons notre engagement à renforcer la gouvernance et la transparence budgétaire, ainsi qu'à la rationalisation des subventions de l'énergie.** De nouveaux repères structurels soulignent cet engagement :

- a) Nous mettrons en place un registre des bénéficiaires effectifs accessible aux autorités gouvernementales compétentes et aux institutions financières soumises à des obligations de diligence et de vérification à l'égard de la clientèle, au plus tard à fin juin 2025 ;
- b) Nous présenterons une réforme concrète du secteur de l'énergie, assortie d'un calendrier de mise en œuvre, en vue de la rationalisation des subventions à l'énergie et de l'amélioration de l'efficacité du secteur énergétique, au plus tard à fin juin 2025 ;
- c) Nous publierons le rapport final de l'évaluation diagnostique de la gouvernance (GDA) faite par la mission d'assistance technique du FMI (repère structurel pour fin-Juin 2025). Dans un délai maximum de 4 mois après la publication du rapport, nous préparerons, en consultation avec les services du FMI, et adopterons un plan d'actions, assorti d'un calendrier de mise en œuvre des recommandations prioritaires du rapport sur le GDA (repère structurel pour fin-octobre 2025) ;
- d) L'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) a engagé l'audit des 5 gros contrats de marchés publics en valeur provenant d'au moins 2 ministères, hors secteurs défense et sécurité, pour déterminer de leur légalité et rapport qualité-prix. Le rapport de l'audit sera partagé avec les services du FMI au plus tard à fin juin 2025 ;
- e) Nous adopterons un plan d'action détaillé, assorti d'un calendrier de mise en œuvre des recommandations de l'audit en cours sur les 5 plus gros marchés publics en valeurs, y compris les institutions responsables de la mise en œuvre des mesures au plus tard 4 mois dès la disponibilité du rapport final de l'audit, soit à fin octobre 2025 ;
- f) Nous partagerons avec les services du FMI une liste des comptes de dépôts du trésor et de la position nette du gouvernement en tant qu'annexes standards au TOFE d'une manière régulière chaque trimestre à partir de fin juin 2025.

Par ailleurs, nous nous engageons à fournir tous les efforts nécessaires pour la publication régulière et à bonne date des rapports publics annuels de la Cour des Comptes qui doit aussi refléter le suivi de la mise en œuvre des précédentes recommandations, ainsi qu'à renforcer la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

**L'objectif de notre politique budgétaire demeure la libération d'espace pour les dépenses prioritaires.** Dans ce contexte, les régies de recettes poursuivront la mise en œuvre de leurs différents plans stratégiques de mobilisation des recettes. A cet effet, la Direction générale des impôts et la Direction générale des douanes implémenteront leurs plans d'actions opérationnels 2025–27. Les efforts de rationalisation des charges courantes seront poursuivis afin de maîtriser l'évolution de cette catégorie de dépenses, afin de libérer plus d'espaces budgétaires pour les investissements productifs.

Nous maintiendrons le cap en ce qui concerne la maîtrise de la masse salariale et présenterons aux services du FMI les rapprochements annuels entre les registres du personnel et les registres de paie.

**En matière de politiques commerciale et monétaire**, nous nous engageons à explorer d'autres alternatives pour soutenir l'industrie naissante locale et de supprimer à moyen terme les restrictions commerciales imposées dans le but de soutenir l'industrie locale. Nous restons également attachés à l'appartenance du Burkina Faso à l'UEMOA.

**Nous renouvelons notre intérêt pour l'accès au Fonds de Résilience et de Durabilité (FRD) afin de soutenir nos efforts pour renforcer la résilience de notre pays aux chocs liés au changement climatique.** Dans ce sens, nous apprécions la validation de nos requêtes d'assistance technique pour l'évaluation de la gestion des investissements publics sensibles au climat (PIMA/C-PIMA) et l'évaluation de la politique climatique (CPD). Nos équipes ont entamé des discussions initiales préliminaires, et les travaux dans le cadre de ces deux missions se sont bien passés. Nous attendons les rapports dont les recommandations nous permettront d'identifier des mesures de réformes en vue de la prise en compte éventuelle de notre demande d'accès au FRD.

**Pour soutenir nos efforts dans le contexte actuel difficile, nous demandons la dérogation pour les 2 critères quantitatifs non-observés à fin décembre 2024, l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la facilité élargie de crédit du FMI, l'approbation des critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs révisés pour fin juin 2025 (quatrième revue), l'établissement des nouveaux critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs jusqu'à fin décembre 2025 (cinquième revue), l'achèvement de la revue des assurances de financement, et le décaissement de la quatrième tranche d'un montant équivalent à 24,08 millions de DTS.** Nous considérons que les politiques décrites dans le MEFP ci-joint sont adéquates pour atteindre les objectifs du programme lors des prochaines revues. Nous sommes prêts à prendre des mesures supplémentaires si elles s'avèrent nécessaires pour atteindre les objectifs du programme, et nous consulterons le FMI avant toute révision nécessaire des politiques décrites dans la présente lettre et dans le mémorandum ci-joint, conformément aux politiques du FMI en la matière. Nous nous engageons également à améliorer le calendrier de transmission aux services du FMI de toutes les données et informations nécessaires pour évaluer les résultats de mise en œuvre de ces politiques, en particulier celles mentionnées dans le protocole d'accord technique.

**Nous acceptons la publication de la présente lettre d'intention, du mémorandum de politiques économiques et financières et du protocole d'accord technique ci-joints, ainsi que du rapport des services du FMI relatif à la troisième revue de l'accord de 48 mois au titre de la facilité élargie de crédit, après approbation par le conseil d'administration du FMI.**

Veuillez agréer, Madame la Directrice générale, l'expression de mes sentiments distingués.

**Pièces jointes :**

- Mémoire de politiques économiques et financières ;
- Protocole d'accord technique.

**Aboubakar NACANABO**

Officier de l'ordre de l'Étalon

## Pièce jointe I. Mémoire de politique économique et financière

### I. INTRODUCTION

1. Le Mémoire de politiques économique et financière (MPEF) actualise les données relatives à la mise en œuvre du programme économique et financier du Burkina Faso conclu avec le Fonds Monétaire International (FMI) dans le cadre de la Facilité Elargie de Crédit (FEC) pour la période 2023-2027.

2. Ce programme économique et financier est articulé autour de trois piliers principaux qui sont : (i) la création d'un espace budgétaire pour les dépenses prioritaires et la réduction des vulnérabilités de la dette, (ii) le renforcement de la résilience aux chocs tout en réduisant la pauvreté et les inégalités, (iii) le renforcement de la discipline budgétaire, de la gouvernance et de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

3. Le présent mémoire décrit les tendances récentes de l'économie burkinabè et rend compte des performances dans le cadre du programme à fin décembre 2024. Il présente également les principales orientations pour l'année 2025 et les projections pour le moyen terme.

### II. EVOLUTION RECENTE DE L'ÉCONOMIE ET MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

#### A. EVOLUTION RECENTE DU CADRE MACROECONOMIQUE EN 2024

4. L'activité économique en 2024 s'est déroulée dans un contexte international marqué par les tensions politiques et géostratégiques notamment la persistance de la crise russo-ukrainienne, le conflit au Moyen-Orient, la situation socio-politique de la sous-région Ouest Africaine et l'opérationnalisation de la Confédération AES. L'activité économique mondiale a poursuivi sa résilience en 2024. La croissance économique reste modérée, soutenue par un assouplissement progressif des politiques monétaires et une nette décélération de l'inflation. Au plan national, la situation sécuritaire et humanitaire difficile, la dynamique de la reconquête du territoire et la campagne agro-pastorale favorable ont aussi influencé le cadre économique. L'activité économique en 2024 enregistre une accélération de son rythme de croissance (+5,0%) par rapport à 2023 (+3,0%). Cette croissance serait tirée par les secteurs, primaire avec 11% de croissance, 6,3% dans le secteur tertiaire, et 13,4% pour les impôts et taxes nets atténués par une contraction de 3,4% dans le secteur secondaire.

5. L'inflation connaît une accélération de son rythme en raison d'une hausse des prix des biens alimentaires. Le taux d'inflation en glissement annuel à fin décembre 2024 s'est établi à 4,9% contre 1,0% en décembre 2023. En moyenne annuelle, l'inflation ressort à 4,2% à fin décembre 2024 contre 0,7% à fin décembre 2023, en accélération de 3,5 points de pourcentage. Le Gouvernement a pris des mesures pour limiter la répercussion intégrale de la hausse des prix des produits importés et pour

sécuriser les approvisionnements. En outre, la BCEAO a maintenu les taux directeurs constants depuis le début de l'année.

6. Les transactions économiques du Burkina Faso avec l'extérieur ont été impactées en 2024 par une dépréciation du cours du coton fibre (-4,7%) et par une baisse de 15% des exportations de coton. Malgré la hausse de 16% du cours de l'or et une augmentation de 3,3% des exportations d'or, le déficit des transactions courantes s'est creusé, passant de 5,0% du PIB en 2023 à 5,7% du PIB en 2024, les importations ayant également augmenté. En valeur nominale, le déficit du compte des transactions courantes a augmenté de 30,2% par rapport à 2023 pour atteindre 803 milliards de francs CFA en 2024. Le cours du dollar quant à lui, est resté quasiment stable. Les exportations enregistrent une hausse de 2,0% en 2024, portée essentiellement par les expéditions de l'or. Au cours de la même période, les importations ont progressé de 4,8 % en lien notamment avec la hausse des approvisionnements en biens manufacturés (+201,9 milliards, soit +10,3%), y compris l'équivalent de 129,2 milliards d'acquisitions de biens d'équipement. Le déficit de la balance des services s'est creusé de 14,4 % pour atteindre 575 milliards de francs CFA, tandis que la balance des revenus secondaires s'est détériorée de 63 milliards pour s'établir à 424 milliards en 2024.

7. A fin décembre 2024, la masse monétaire est ressortie à 5.932,2 milliards de FCFA, en progression de 380,2 milliards de FCFA (+6,8%) par rapport à son niveau de fin décembre 2023. Cette hausse est imprimée aussi bien par les actifs extérieurs nets des institutions de dépôt qui se sont accrus de 448,9 milliards (+27,6%), que par les créances intérieures qui ont progressé de 184,8 milliards (+3,9%) sous l'impulsion de la hausse des créances nettes sur l'Administration centrale de 44%, en dépit de la baisse de l'encours des crédits à l'économie de 0,3%.

8. Au niveau des finances publiques, le budget exercice 2024 s'est exécuté dans un contexte marqué par le maintien des conditions de financement difficiles sur le marché financier régional, la poursuite des efforts de reconquête de l'intégralité du territoire national et la poursuite de la mise en œuvre du programme économique et financier avec le FMI. En outre, l'exécution budgétaire est marquée par le déroulement du Plan d'Actions pour la Stabilisation et le Développement (PA-SD).

- **Sur le plan de la mobilisation des ressources**, la mise en œuvre des nouvelles mesures fiscales, réformes et actions ainsi que la poursuite de celles déjà entamées au niveau des régions contribuent à impacter positivement le niveau de recouvrement des ressources internes. En effet, la bonne performance au niveau de la fiscalité intérieure s'explique entre autres par l'institution de la taxe spécifique sur le ciment, l'autorisation des mutations hors délai de mise en valeur des terrains nus à usage d'habitation et autres que d'habitation, à l'élargissement du champ d'application de la Taxe spécifique sur les entreprises de télécommunication aux entreprises de promotion de monnaie électronique et de transfert d'argent, ainsi que la poursuite de la digitalisation des procédures fiscales. Au niveau de la fiscalité de porte, elle s'explique par le suivi régulier des prises en charge et des évaluations des marchandises au niveau des offices, l'apurement des manifestes en instance, le recouvrement des liquidations

échues liées au crédit d'enlèvement, ainsi que l'interconnexion des systèmes informatiques de la Douane et de CCVA.

- Dans le cadre de sa politique annuelle de mobilisation des ressources sur le marché financier de l'UEMOA, l'Etat a mis en adjudication un montant total cumulé (bons et obligations) pour l'année 2024 de 1 066,392 milliards de FCFA. Sur ce montant sollicité, les investisseurs ont proposé un montant total de 1 106,315 milliards FCFA et l'Etat a retenu pour son financement, un montant total cumulé de 1 036,083 milliards de FCFA représentant 97,16% mis en adjudication. Ce montant a été mobilisé à travers 21 émissions dont 19 émissions par adjudication et 2 par syndication. Les instruments utilisés sont de maturités 3 mois, 6 mois et 12 mois pour les Bons, 3 ans, 5 ans et 7 ans pour les obligations émises par adjudication et 5 ans, 7 ans et 8 ans pour les obligations émises par syndication. Les rendements des titres varient de 6,13% à 9,83%.
- La mobilisation des recettes totales et dons y compris les ressources du FSP s'affichent à 3 083,4 milliards de FCFA à fin décembre 2024 contre 2 747,2 milliards de FCFA à fin décembre 2023, soit une augmentation de 12,2%. Cette évolution est imprimée par l'accroissement des recettes fiscales de 14,7% ainsi que des recettes non fiscales de 10,6%, les dons ayant diminué de 12,3%. Le taux de pression fiscale s'affiche à 18,8% contre 17,8% en 2023.
- Comparativement, aux objectifs de mobilisation par régie de recettes en 2024, la non réalisation des objectifs au niveau de la DGI est expliquée d'une part par la hausse des charges d'exploitation des sociétés notamment liées à l'insécurité (coût d'approvisionnement et en fourniture) ayant impactées les résultats de l'exercice, ce qui a eu pour conséquence un gap de recouvrement de 78,43 milliards de FCFA par rapport à l'objectif de la LFR des impôts sur le revenu et les bénéfiques) et d'autre part par la contraction de la collecte au niveau de la (TVA-TAF) de 25,07 milliards de FCFA. Pour ce qui concerne la DGD, l'écart de réalisation est ressorti à 23,35 milliards de FCFA par rapport à l'objectif fixé par la LFR.

**En matière de dépenses,** la priorité est accordée à la défense et à la sécurisation du territoire national, la réponse à la crise sociale et humanitaire conjuguée à une rationalisation des charges de l'Administration. Les dépenses totales et prêts nets se sont chiffrés à 3 899,9 milliards de FCFA (soit 28,5% du PIB) à fin décembre 2024 contre 3 578,6 milliards de FCFA (soit 28,7% du PIB) une année plus tôt, soit une augmentation de 9,0%. Cette hausse est attribuable à celles des dépenses en capital (16,1%) expliquée par le rachat des mines WAHGNION GOLD OPERATION et BOUNGOU GOLD OPERATION SA (36 milliards FCFA), l'achat d'un avion au profit de AIR BURKINA (7,28 milliards FCFA), et la libération du capital de Faso Réassurance pour 5,10 milliards FCFA, la réalisation d'infrastructures routières pour désenclaver et faciliter le déploiement des forces de

défense et de sécurité dans les zones à forts défis sécuritaires (114,86 milliards FCFA) et des dépenses courantes (4,1%).

- A fin décembre 2024, le solde global de base engagement ressort déficitaire de 816,5 milliards de FCFA contre un déficit de 831,4 milliards de FCFA à la même période en 2023, soit une amélioration de 14,9 milliards de FCFA.

**9.** Dans le cadre de la maîtrise de la masse salariale, l'opération de contrôle du fichier de paie des agents émergeant sur le SIGASPE a permis de recouvrer en fin décembre 2024 des recettes d'un montant de 2,85 milliards de FCFA sur un stock ajusté de paiements de salaires indument perçus de 6,69 milliards de FCFA, soit un taux de recouvrement de 42,64%. Par ailleurs, les économies réalisées sur les prévisions 2024 des dépenses de personnel du budget en lien avec les ajustements opérés sur les salaires et les arrêts de salaires opérés au cours du contrôle du fichier de paie 2023 sont évaluées à 12,80 milliards de francs CFA. Il sied de noter également que suite aux travaux de consolidation portant sur la situation des agents dont les salaires ont été suspendus lors l'OCP 2023, un montant de 7,85 milliards de FCFA d'ordres de recette individuels ont été émis à l'encontre de 1 424 agents pour perception induite de salaires. En outre, une opération de contrôle du fichier de paie de l'AGSP a permis d'opérer des économies de 4,023 milliards de FCFA sur la tendance des prévisions 2024 de l'AGSP.

**10.** Pour ce qui concerne l'audit du SIGASPE, le Cabinet retenu pour conduire cette mission a effectivement démarré ses travaux le 09 janvier 2025. La fin de ces travaux est prévue pour le 08 mai 2025, soit un délai de réalisation de 120 jours calendaires. A ce jour, un rapport préliminaire et un rapport à mi-parcours ont été produits et transmis par le Cabinet respectivement le 20 février 2025 et le 24 mars 2025. Les rapports provisoire et final sont attendus respectivement en fin avril 2025 et le 07 mai 2025 au plus tard.

**11.** Pour la réconciliation des registres de personnels de l'ex-MENAPLN avec le fichier de paie du SIGASPE, les services techniques de la DGB et ceux des DRH des deux ministères issus de la scission de l'ex-MENAPLN ont tenu au cours du 4ème trimestre 2024 une série de séances de travail qui a permis d'analyser la cohérence entre les registres tenus par les DRH et le fichier de paie du personnel de l'Etat. Un rapport d'analyse assorti d'une synthèse des recommandations a été soumis à Monsieur le Ministre de l'Economie et des Finances qui a notifié par correspondances officielles ces résultats à ses homologues chargés des enseignements de base et secondaire courant janvier 2025 pour appréciation et suite à donner. Un projet de communication orale est en cours en vue de soumettre les résultats de cette réconciliation des registres de personnel et de paie du personnel de l'ex-MENAPLN au Conseil des ministres.

**12.** Au niveau de la dette publique, le Gouvernement poursuit sa politique d'endettement dans le respect des indicateurs et ratios de viabilité. L'encours de la dette publique ressort à 8 001,03 milliards de FCFA (58,4% du PIB) au 31 décembre 2024 contre 6 947,31 milliards de FCFA (55,6% du PIB) au 31 décembre 2023, soit une hausse de 15,2%. Le service de la dette publique au 31

décembre 2024 se chiffre à 1 047,67 milliards de FCFA après un montant 1 223,76 milliards de FCFA en 2023, enregistrant une contraction de 14,39%.

**13.** L'application du mécanisme de réajustement des prix des hydrocarbures au Burkina Faso est restée partielle tout au long de l'année 2024. Le blocage des prix à la pompe depuis février 2023 et la tendance relativement baissière des cours des produits pétroliers sur le marché international ont permis de dégager des plus-values de 67,84 milliards de FCFA sur la vente des hydrocarbures, au 31 décembre 2024 contre des moins-values de 46,64 milliards de FCFA obtenus en 2023. Les subventions sur le gaz butane et sur les combustibles SONABEL au 31 décembre 2024, ont atteints respectivement 80,41 milliards de FCFA et 77,51 milliards de FCFA, soit un total de 155,29 milliards de FCFA.

**14.** Au titre du remboursement des crédits de TVA, le montant total payé s'élève à 121,4 milliards de FCFA et le solde du compte CAS est ressorti créditeur de 100,6 milliards de FCFA au 31 décembre 2024. Le stock restant à payer est de 76 certificats de détaxe d'un montant total de 38,6 milliards de FCFA au 31 décembre 2024. Ce montant est constitué de 08 certificats qui datent de moins de 90 jours (1,4 milliards de FCFA) et de 68 certificats datant de plus de 90 jours (37,2 milliards de FCFA).

**15.** A fin décembre 2024, le stock des arriérés s'élevait à 71,5 milliards en 2024 dont 49,03 milliards d'arriérés sur le remboursement des crédits TVA de plus de 90 jours sont compris dans ce stock. Plusieurs raisons expliquent cette accumulation dont le non-respect de la soumission des différentes preuves de service faits par certains fournisseurs. L'importance de certaines dépenses stratégiques conduit aussi à les prioriser dans le traitement de dossier. Ce qui empêche la prise en charge à temps des dépenses préexistantes. Les tensions de trésorerie constituent également un autre facteur qui a contribué à l'augmentation des arriérés. Une stratégie d'apurement des arriérés est en cours de finalisation pour amener le stock des arriérés à zéro à fin décembre 2025.

**16.** S'agissant de la gestion foncière, il a été reconduit pour l'année 2024, l'autorisation de mutations hors délai de mise en valeur des terrains nus à usage d'habitation et autres que d'habitation, ainsi que l'institution d'une opération spéciale de délivrance de permis urbain d'habiter et d'attestations d'attribution de parcelles aux acquéreurs de logements et parcelles auprès des promoteurs immobiliers privés et coopératives d'habitat. A ce titre, les Droits de mutation collectés en 2024 s'élèvent à 17,8 milliards de FCFA contre 7,8 milliards de FCFA en 2023. Il convient de préciser que la forte progression est aussi liée à la mise en service des plateformes telles que eTITRE pour le traitement diligent des demandes de titres d'occupation de terrain. En effet, elle a permis de recouvrer 4,4 milliards de FCFA au titre des Droits de mutation forfaitaires (DMF). Pour ce qui concerne l'apurement du passif du foncier, au 31 décembre 2024, 312 096 références cadastrales ont été numérisées, 382 022 propriétaires de droits réels ont été identifiés et saisis dans eCadastre et 234 628 parcelles ont été évaluées.

**17. Mise en œuvre des contrats PPP.** Au 31 décembre 2024, le montant de la valeur nominale des PPP contractés en 2024 est de 154,623 milliards de FCFA composé de (i) Projet pour le financement, la construction, et la maintenance d'un système d'émission de passeports biométriques en polycarbonate munis de puce électronique (e-PASSEPORT) et d'archivage électronique des dossiers (19,725 milliards de FCFA), (ii) un montant de 14,598 milliards de FCFA pour la production

des cartes consulaires biométriques sécurisées au profit des ressortissants burkinabè vivant en République de Côte d'Ivoire et (iii) la construction et l'exploitation d'une centrale de 50 MW à Biomasse à Darsalami (Bobo-Dioulasso (120,030 milliards FCFA)).

## B. LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME

**18.** La performance du programme à fin décembre 2024 a été mitigée, mais les principaux objectifs restent réalisables. La majorité des repères structurels et des critères quantitatifs ont été observés à fin décembre 2024 à l'exception des deux critères portant sur le plafond du financement intérieur net et le plafond du déficit primaire, y compris les dons (tableau 1a).

- Concernant les critères de réalisation quantitatifs, quatre des six (06) ont été respectés (confère tableau 1a). Les critères qui ne sont pas respectés sont relatifs au financement intérieur et au déficit primaire, y compris les dons. En effet, pour un objectif de 572,5 milliards de FCFA, le financement intérieur net est ressorti à 655,7 milliards de FCFA. Quant au déficit primaire, y compris les dons, pour un plafond de 418,9 milliards de FCFA fixé pour fin décembre 2024, le déficit budgétaire primaire dons compris s'est établi à 506,1 milliards de FCFA. Les trois critères de réalisation continus ont été atteints.
- Concernant les objectifs indicatifs, ils ont été atteints, à l'exception de l'accumulation des arriérés intérieurs, du plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté et du plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours. En effet, il y a eu une accumulation d'arriérés intérieurs de 71,5 milliards de FCFA à la fin décembre 2024 contre une cible de montant nul d'arriérés. Un plan d'apurement des arriérés a été élaboré et adopté (**mesure préalable** pour la troisième revue, voir ci-dessous). L'apurement des arriérés qui ont été vérifiés par l'audit (repère structurel pour la deuxième revue), qui s'élèvent à 43,4 milliards de FCFA, devenu une **mesure préalable** pour la troisième revue, a été mis en œuvre. Tous les arriérés seront apurés à la fin d'année 2025. Pour ce qui concerne le plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté, il a été exécuté un montant de 274,18 milliards de FCFA à fin décembre pour une cible de 309 milliards de FCFA soit un écart de 34,82 milliards de FCFA. À fin mars 2025, cinq objectifs indicatifs ont été atteints, tandis que les quatre autres objectifs indicatifs ont été manqués de peu.
- S'agissant des repères structurels, sept (07) des huit (08) réformes ont été intégralement mises en œuvre. Tous les trois (03) repères structurels continus ont été atteints. Quant aux cinq (05) repères structurels dont l'échéance est fixée à fin décembre 2024, quatre (04) ont été observés. L'adoption de la stratégie d'apurement des arriérés a été implémentée comme une **mesure préalable**. La mise en œuvre de cette stratégie inclut les arriérés de fin décembre 2023 issus du rapport d'audit de l'ASCE-LC et les arriérés de l'année 2024.

## C. MISE EN ŒUVRE DE LA POLITIQUE NATIONALE DE DEVELOPPEMENT

**19.** La mise en œuvre de la Politique nationale de développement (PND) se fait à travers le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) qui est bâti autour de quatre piliers que sont : (i) lutter contre le terrorisme et restaurer l'intégrité territoriale ; (ii) répondre à la crise humanitaire, (iii) refonder l'Etat et améliorer la gouvernance et (iv) œuvrer à la réconciliation nationale et à la cohésion sociale. Tous ces piliers concourent à atteindre l'objectif qui est de lutter contre la pauvreté. Les acquis majeurs ont été engrangés au cours de l'année 2024.

**20.** Concernant la **lutte contre le terrorisme et la restauration de l'intégrité territoriale**, les interventions publiques ont permis de faire passer le taux de reconquête du territoire national de 69% en 2023 à 71% au 31 décembre 2024 et de faire baisser le nombre des infractions (crimes et délits) de 17 % pour une cible de 5%. Les actions entreprises ont porté sur le renforcement des capacités opérationnelles des FDS et des VDP avec l'accroissement conséquent des effectifs, le renforcement des équipements tactiques et cinétiques, la consolidation de la réorganisation de l'architecture de la sécurité à travers la création d'unités spéciales, la réhabilitation et la construction d'infrastructures de sécurité. Il est enregistré également des acquis dans l'assèchement des sources d'approvisionnement des terroristes en ressources de tout genre avec le renforcement des contrôles. De nouveaux partenariats ont été également établis dans le cadre de la diversification des partenariats en matière de défense et sécurité.

**21.** Au sujet de la **réponse à la crise humanitaire**, les résultats probants sont liés au soutien au retour volontaire 1 010 146 PDI dans leurs zones d'origine, l'octroi d'une assistance alimentaire à ceux-ci, la dotation à des personnes vulnérables y compris des PDI de 822,433 tonnes de semences améliorées et de 6 031,83 tonnes d'engrais, la dotation en matériels de production à 16 720 ménages vulnérables et en noyaux d'animaux reproducteur et le financement de 441 projets d'entrepreneuriat de PDI. En outre, Les efforts ont aussi permis d'assurer la continuité éducative de 1 500 élèves déplacés, la subvention à la scolarisation de 29 800 élèves des zones de repli et la dotation de 10 070 tables-bancs à des écoles. De plus, 217 forages équipés de PMH, 33 PEA et 24 AEPS ont été réalisés et 78 autres forages ont été réhabilités dans les zones d'origine des PDI. Également ; 2 983 latrines familiales ont été réalisées dans les ménages d'accueil des PDI. A cela s'ajoute la prise en charge psycho-sociale 2 000 000 personnes pauvres et vulnérables affectées par le terrorisme et de 29 491 femmes et filles (y compris les PDI) victimes de violences.

**22.** S'agissant de la **refondation de l'Etat et de l'amélioration de la gouvernance**, les acquis ont été renforcés et portent entre autres sur l'amélioration du fonctionnement des juridictions par le renforcement de leurs équipements, le recouvrement à 84,5% des amendes pénales, la réduction du rayon moyen d'accès à un TGI à 62,98 km grâce à la réouverture de TGI, l'octroi de l'assistance judiciaire à 1 683 personnes, la disponibilité d'un document d'évaluation de la mise en œuvre de la

loi n° 081-2015/CNT et la signature dans les délais des actes de carrière (intégration, reclassement, retraite) de plusieurs agents de la fonction publique.

**23.** En ce qui concerne **la santé, l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation**, les réformes se sont poursuivies à l'effet d'améliorer l'offre sanitaire et éducationnelle auprès des populations. En matière de santé, les réformes se sont poursuivies avec l'octroi de 8 391 306 de prestations gratuites aux enfants de moins de 5 ans et 7 861 436 prestations aux profits des femmes enceintes, l'introduction du vaccin contre le paludisme au profit des enfants de 05 à 23 mois dans les zones pilotes, la réduction des coûts de scanner et de IRM, la suppression du coût d'hémodialyse ainsi que l'acquisition de 15 cliniques mobiles. En outre dans le cadre de la mise en œuvre de la stratégie de santé communautaire, les actions ont concerné la poursuite de la construction du CHU et du centre de radiothérapie de Bobo-Dioulasso ainsi que du CHR de Manga.

**24.** Au niveau de **l'éducation, l'enseignement supérieur et la formation**, les actions ont concerné entre autres la construction de nouvelles classes, la normalisation des années académiques à 81,32%, le recrutement de 203 chercheurs/enseignants-chercheurs, l'octroi des bourses, prêts et aides à 93 831 étudiants, la subvention de 9 250 ordinateurs au profit des étudiants ainsi que la construction du lycée scientifique de Banfora et la formation de 12 352 apprenants dans les Centres de formation professionnelle.

**25.** Quant à la **dynamisation de l'industrie manufacturière**, les progrès sont relatifs à la restructuration de 40 entreprises en difficulté, l'incubation de 15 unités industrielles, l'appui en kits de production à 162 unités de production et de transformation des produits locaux et à 120 PDI producteurs et associations de PDI ainsi que la construction de l'unité de transformation de tomate à Bobo-Dioulasso dans le cadre des activités de l'APEC.

**26.** En matière **de promotion de la bonne gouvernance économique, financière** les avancées majeures enregistrées portent sur l'allégement des conditions d'accès au financement des PME/PMI avec l'octroi de 2,63 milliards de crédit, l'opérationnalisation de la Caisse de dépôt et d'investissement et l'opérationnalisation à 85% de la Banque de dépôt du Trésor. De plus, l'informatisation du cadastre foncier national s'est poursuivi avec la numérisation de 218 679 références dans eCadastre, l'identification de 1 623 897 propriétaires et l'évaluation de 206 354 parcelles.

### **III. POLITIQUE MACROECONOMIQUE POUR L'ANNEE 2025 ET A MOYEN TERME**

#### **A. CADRE MACROECONOMIQUE**

**27.** L'activité économique en 2025 resterait marquée au plan international par l'accentuation des tensions géostratégiques et commerciales, les nouvelles orientations de la politique américaine, la situation géopolitique de la sous-région Ouest Africaine et d'un bon ancrage de la Confédération « Alliance des États du Sahel (AES) ». Sur le plan national, la situation sécuritaire reste difficile avec toutefois une bonne dynamique de reconquête de l'intégrité du territoire et la perspective d'une campagne agro-pastorale favorable. L'activité économique enregistrerait une croissance de 6,0% en

2025. Cette croissance serait tirée par l'ensemble des secteurs primaire (+11,2%), tertiaire (+6,5%) et secondaire (+6,0%) avec un PIB nominal qui s'établirait à 14 858,6 milliards de FCFA en 2025 après 14 101,4 milliards de FCFA en 2024.

**28.** S'agissant de l'inflation, elle se situerait à 2,7% en 2025, en décélération de 1,5 point de pourcentage par rapport à 2024.

**29.** En 2025, les échanges extérieurs seraient marqués par des hausses du cours de l'or et de celui du dollar respectivement de 20,4% et 2,0%. A l'inverse, une légère hausse serait enregistrée pour le cours du baril de pétrole (+1,3%) et une baisse pour celui du coton fibre (-4,2%), tous les deux en Franc CFA. Dans ce contexte, sous l'hypothèse d'une forte progression de la production d'or, un changement de profil du compte des transactions courantes est attendu. En effet, le compte courant ressortirait déficitaire de 292,2 milliards de FCFA en 2025, en amélioration de 510,8 milliards de FCFA comparativement à son niveau de 2024. Cette évolution serait en lien avec l'amélioration de l'excédent de la balance des biens de 535,4 milliards de FCFA, à la faveur d'une progression des exportations de 15,4%, atténuée par une hausse des importations de 11,6%. En pourcentage du PIB, le compte courant ressortirait à -2,0% en 2025 contre un niveau de -5,7% enregistré une année auparavant. L'excédent du compte de capital devrait rester globalement stable et les entrées nettes de ressources financières au titre du compte financier seraient en diminution comparativement à leur niveau de 2024. Dans l'ensemble, le solde global de la balance des paiements serait déficitaire en 2025 avec un déficit de 72,1 milliards de FCFA, soit 0,5% du PIB.

## **B. POLITIQUE BUDGETAIRE**

**30.** La politique budgétaire sur la période s'inscrit en droite ligne avec le Document de programmation budgétaire et économique pluriannuelle (DPBEP) 2025-2027. L'exécution du budget de l'État, exercice 2025, s'oriente d'une part, vers la poursuite et le renforcement des mesures de rationalisation des charges de l'État et d'autre part, vers l'amélioration continue des performances des régies de recettes dans la mobilisation des ressources propres à l'effet de financer les dépenses de défense et de sécurité ainsi que celles relatives à l'action humanitaire.

**31.** Le budget 2025 prévoit un déficit de 462,5 milliards de FCFA. Cet objectif sera révisé au moment de l'adoption de la loi de finances rectificatives (LFR) pour tenir compte de l'évolution macroéconomique au cours du premier semestre, les performances des régies, ainsi que les chocs éventuels. Le gouvernement s'engage à prendre les dispositions nécessaires pour que les objectifs de la LFR soient cohérents avec les engagements pris dans le cadre du programme.

**32.** En matière de mobilisation de ressources propres, le Gouvernement poursuivra les réformes et actions au niveau des régies de recettes, en cohérence avec les perspectives de croissance notamment la modernisation et la digitalisation de l'ensemble des processus métiers avec une accélération de la digitalisation des procédures fiscales, domaniales et douanières, la maîtrise et l'apurement des restes à recouvrer, le renforcement du contrôle non-intrusif des cargaisons et des actions de lutte contre la fraude. En outre, il est prévu l'opérationnalisation d'un deuxième guichet unique du foncier à Ouagadougou, la mise en place d'un nouveau bureau d'hydrocarbure à Bobo et

d'un service spécialisé pour le dédouanement des envois conteneurisés au sein du bureau de Ouagadougou, et de la facturation électronique certifiée.

- Par ailleurs, les régies de recettes poursuivront la mise en œuvre de leur différents plans stratégiques de mobilisation des recettes à travers les plans d'actions opérationnels (PAO). A cet effet, la DGI et la DGD implémenteront leur PAO 2025-2027.
- En termes de mobilisation de ressources extérieures, l'hypothèse d'un assouplissement des conditions financières et le respect des engagements pris avec le FMI et les autres partenaires donneraient un nouvel élan dans la mobilisation de ressources complémentaires. Aussi la coopération avec les partenaires techniques et financiers serait poursuivie et renforcée.
- Aussi la coopération avec les partenaires techniques et financiers serait poursuivie et renforcée. Aussi, le gouvernement poursuivra sa politique d'intervention sur le marché financier de l'UEMOA et prévoit mobiliser pour l'année 2025, un montant total cumulé de 1 185,00 milliards de FCFA suivant les instruments classiques des bons et obligations du Trésor. Au premier trimestre 2025, nous avons déjà mobilisé sur le marché régional 264,87 milliards à la date du 9 avril 2025 dont 56% à maturité de 1 an, 19% à 3 ans, 14% à 5 ans et 11% à 7 ans. Les taux d'intérêts moyens sont respectivement de l'ordre de 9,6%, 9,1%, 7,6% et de 7,9% pour les différentes maturités.
- Au cours du premier trimestre 2025, l'Etat n'a pas contracté de prêts directs auprès des banques et des institutions non financières.

**33.** Au titre des dépenses, la politique budgétaire reposera prioritairement sur une optimisation de l'allocation des ressources d'une part et la qualité de la budgétisation pour une bonne exécution du budget d'autre part. Ainsi, les efforts déployés à l'endroit des secteurs prioritaires seront renforcés afin d'assurer la production de biens et services pour la population, en général, et pour les plus défavorisés, en particulier. De façon spécifique, un accent sera mis sur les secteurs de la défense et de la sécurité en vue d'assurer les moyens nécessaires pour faire face à la crise sécuritaire.

Les efforts de rationalisation des charges courantes seront poursuivis afin de maîtriser l'évolution de cette catégorie de dépenses, ce qui offrira plus d'espaces budgétaires pour les investissements. En cas de non-réalisation des objectifs de revenus, des mesures appropriées seront prises pour l'annulation des allocations budgétaires non prioritaires dans le cadre de la LFR.

Au titre de la modernisation des procédures de la dépense publique, il s'agira de poursuivre la dématérialisation des processus de passation de la commande publique et des documents de la chaîne de la dépense publique.

**34.** Le Gouvernement poursuivra la politique de la consolidation des réformes et actions de mobilisation des ressources propres et la rationalisation des charges. Ainsi, le besoin de financement se situerait à 3,1% du PIB en 2025 contre 5,5% en 2024, soit un repli de 2,4 points de pourcentage. Il s'engage également à maîtriser la croissance de la masse salariale pour que le ratio masse

salariale/recettes fiscales demeure inférieur à 49,5 % (nouveau repère structurel pour la fin décembre 2025).

**35.** Les recettes sont projetées en augmentation de 6,9%, pour s'afficher à 3 104,0 milliards de FCFA (soit 19,9% du PIB) en 2025 après 2 904,9 milliards de FCFA en 2024. Ainsi, le taux de pression fiscale serait de 18,9% en 2025 en amélioration de 0,1 point de pourcentage par rapport à l'année 2024. L'exécution des dépenses régresserait de 3,1% en 2025 par rapport à 2024, pour se chiffrer à 3 762,3 milliards de FCFA, soit 24,1% du PIB. Cette régression serait expliquée par une baisse des dépenses d'investissement (-19,0%). Le poids des dépenses courantes dans l'ensemble des dépenses augmenterait de 6,6 points de pourcentage pour se situer à 66,1% en 2025.

### **C. POLITIQUE DE LA DETTE**

**36.** Sur la période du programme, le Gouvernement entend poursuivre une gestion optimale de sa dette publique par (i) la mise en œuvre de la stratégie d'endettement 2025-2028, (ii) la mise en place d'outils (nouveau cadre de viabilité de la dette, nouvelle maquette de la SDMT, etc.) et (iii) le renforcement des capacités des acteurs au regard de l'évolution de l'environnement financier international pour une meilleure appréciation de nouvelles possibilités de financement. Ces actions contribueront en la satisfaction des besoins de financement de l'Etat tout en maintenant le risque de surendettement à un niveau acceptable.

**37.** La SDMT 2025-2028 devrait permettre au Gouvernement et notamment au Comité National de la Dette Publique (CNDP) d'orienter et de superviser les actes d'endettement tout en améliorant la gestion de la dette conformément aux standards internationaux. Les principaux axes de cette stratégie se résument comme suit :

**38.** La SDMT 2025-2028 poursuivra comme objectif principal le maintien du Burkina Faso à un niveau de risque de surendettement modéré. A cet effet, les principaux axes de cette stratégie se résument comme suit : (i) maintenir le recours aux ressources concessionnelles pour le financement des besoins de l'économie. Les financements extérieurs libellés en euro seront privilégiés au regard du risque de change peu élevé qu'ils présentent ; (ii) recourir à des emprunts de ressources extérieures non concessionnelles libellées en euro qui seront consacrées au refinancement de la partie courte de la dette intérieure et aux investissements déclinés dans le PA-SD ; (iii) poursuivre sa contribution au développement du marché financier régional par des interventions régulières.

En outre, la SDMT 2025-2028 aura pour cible de porter la maturité moyenne de la dette intérieure à 5 ans et celle de la dette totale échéant dans l'année à 10%.

### **D. AUTRES REFORMES STRUCTURELLES**

#### **Réformes en matière de finances publiques**

**39.** Dans le cadre de la surveillance de la situation des instances de paiement, le Gouvernement mettra en œuvre les recommandations issues de l'audit de tous les arriérés et dettes flottantes de l'Etat et publiera les résultats sur le site Web du MEF. Un plan d'actions et un calendrier d'apurement

seront également élaborés et feront l'objet d'un suivi par les corps de contrôle. En parallèle, le Gouvernement va continuer les efforts engagés en vue d'améliorer la gestion, la planification et la transparence de la trésorerie afin d'éviter des périodes de tension et minimiser les risques de nouvelles accumulations d'arriérés de paiement.

**40.** L'Etat poursuivra les efforts entrepris pour la mise en place du **Compte unique du trésor (CUT)**, renforcera les systèmes d'informations et poursuivra l'opérationnalisation **de la Banque des dépôts du Trésor (BDT)**.

- **Concernant le CUT**, après la prise du décret portant création du CUT et de l'arrêté portant modalité de son ouverture en 2019, la convention relative à l'organisation et aux modalités de fonctionnement et de tenue du compte unique du trésor a été signée le 27 novembre 2024 entre le ministère des finances et la BCEAO. Dans le processus de sa mise en œuvre, Il sera procédé à l'élargissement du champ du CUT par l'intégration progressive des comptes des projets et programmes et des autres services publics en clôturant leurs comptes dans les banques commerciales et au rapatriement de la trésorerie dans le CUT. Cet élargissement sera mis en place en (i) mettant en œuvre les conclusions de l'étude d'impact de la clôture des comptes des projets et programmes dans les banques (repère structurel), menée avec l'appui du projet de gouvernance économique et de participation citoyenne de la Banque mondiale et en (ii) mettant en œuvre les recommandations du rapport en Conseil des ministres sur la centralisation des fonds publics. Il sera poursuivi la rationalisation des comptes ouverts dans les banques commerciales au profit des Receveur des administrations financières.
- **S'agissant des systèmes d'information** (digitalisation, téléprocédures, etc.). Pour SICA et STAR UEMOA, les paramétrages se poursuivre pour l'opérationnalisation des comptes d'opérations des comptables publics, notamment les RAF des impôts et des douanes pour suppléer aux comptes bancaires. Pour le système de gestion des dépôts de fonds (SGDF), son processus d'adaptation aux standards bancaires et qui va intégrer le e-Banking est en cours.
- Au titre de la **Banque des dépôts du Trésor**, elle a été créée en 2023 par le décret portant organisation du MEF, afin d'améliorer davantage les services offerts aux clients déposants du Trésor. Après la suite de la relecture du décret portant gestion des dépôts de fonds au Trésor Public, il s'agira de poursuivre la mise en œuvre du plan d'actions en vue de l'opérationnalisation des activités de la BDT par le déploiement progressif de ses produits et services, du renforcement en ressources humaines et de la communication à l'endroit du public pour mieux cerner ses missions.
- Le gouvernement a annoncé le rapatriement des dépôts à terme (DAT) des sociétés d'état déposées dans les banques commerciales à la BDT pour une meilleure visibilité de la liquidité de l'état. Dans ce cadre, le gouvernement a opté pour une réponse graduelle et décidé du rapatriement de 25% des montants placés en DAT, tout en informant les banques à prendre des dispositions en vue des réaménagements nécessaires avant l'exécution de la mesure. Ladite décision a été prise et transmise aux sociétés au mois d'août 2024 et la lettre enjoignant les banques d'exécuter l'ordre donné par les sociétés n'est intervenue qu'en février 2025. Certaines

banques ont déjà établi et transmis au Trésor un plan de rapatriement. Pour limiter les effets négatifs éventuels sur le système bancaire national, les discussions se poursuivent avec le secteur bancaire pour une mise en œuvre concertée. Il est prévu que les dépôts des entreprises publiques à la BDT seront rémunérés à des conditions qui seront négociées avec les entreprises concernées.

**41.** Dans le cadre de la prévision, de la gestion, et du suivi de la trésorerie et de la liquidité, le Ministère en charge des finances dispose principalement de deux (02) organes (le Comité hebdomadaire de la trésorerie et le Comité de suivi de l'exécution budgétaire et de la trésorerie (CSEBT)) et plusieurs autres mécanismes. Le Comité hebdomadaire de la trésorerie se réunit hebdomadairement pour déterminer les stratégies de mobilisation des ressources (émission de bons et obligations, emprunts directs, etc.) et de règlement des dépenses publiques. Le CSEBT, présidé par le Ministre des Finances, se réunit mensuellement pour statuer sur l'exécution du budget (en recettes et en dépenses) et sur la mobilisation de la trésorerie. Il passe également en revue le suivi de la mise en œuvre des engagements pris dans le cadre des programmes économiques et financiers et dans le cadre des programmes d'appuis budgétaires avec les partenaires techniques et financiers examine les indicateurs de bonne gouvernance relatifs aux marchés publics. Le CSEBT donne des orientations et formule des recommandations, dont le suivi est fait aux sessions suivantes, à l'endroit de tous les acteurs de la chaîne des dépenses et de la mobilisation des recettes pour une meilleure exécution du budget en recettes et en dépenses. Ces différents organes utilisent plusieurs outils utilisés—notamment le plan de trésorerie, le plan d'émissions des titres publics, le plan d'engagement des dépenses de l'État pour la gestion et le suivi de la liquidité. L'accumulation des arriérés ces deux dernières années relèvent de situations exceptionnelles obligeant l'état à faire face à des dépenses urgentes.

**42.** Le Gouvernement s'engage à poursuivre le renforcement de la gouvernance et la transparence budgétaires. Pour ce faire, il publiera le rapport final de la mission de diagnostic sur la gouvernance dès que le rapport final sera disponible. En plus, il renforcera davantage la gouvernance et la transparence budgétaire ainsi que les mécanismes d'audit interne et externe de l'exécution annuelle du budget à travers de repères structurels. Dans ce contexte, il s'engage à mettre en œuvre et à observer trois repères structurels dans le cadre de la quatrième revue du programme. Il s'agit de :

- Un audit par l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat et de Lutte contre la Corruption (ASCE-LC) des 5 plus grands contrats de marchés publics, en dehors des secteurs défense et sécurité, pour juger de leur légalité et rapport qualité-prix. Pour éviter le risque de concentration à un seul ministère ou secteur, l'ASCE-LC s'assurera que les marchés publics choisis figurent parmi les plus gros marchés publics, et couvrent au moins 2 ministères différents. Les termes de référence ont été convenus avec le FMI et transmis à l'ASCE-LC qui a démarré le processus. Le rapport d'audit sera partagé avec les services du FMI avant fin-juin 2025. Un plan d'action détaillé, assorti d'un calendrier de mise en œuvre des recommandations de cet audit des marchés publics, y compris les noms des institutions responsables de la mise en œuvre des recommandations, sera adopté et partagé avec les services du FMI avant fin-octobre 2025.
- Un engagement à partager avec les services du FMI (i) la liste exhaustive des comptes de dépôts du trésor avec leurs soldes et (ii) la position nette du gouvernement, en tant qu'annexes standards

au TOFE. Ce partage sera régulier chaque trimestre à partir de la date des données de fin juin 2025 (repère structurel). Comme **mesure préalable**, nous avons partagé la liste exhaustive des comptes de dépôts du trésor de mars 2025 avec leurs soldes et la position nette du gouvernement bien avant la troisième revue. La liste des comptes de dépôts du trésor permet l'identification de ceux ouverts au bénéfice des services non personnalisés de l'État. Ces annexes fournissent un niveau de désagrégation au moins aussi élevé que la pratique par le passé.

**43.** Le Gouvernement s'engage à mettre en œuvre deux nouvelles réformes pour améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires dans le cadre des deux nouveaux repères structurels pour la cinquième revue. Il mettra en œuvre le nouveau plan d'action à la suite de l'audit des marchés publics et transmettra à l'équipe du FMI un rapport d'implémentation (fin décembre 2025). En outre, le Gouvernement adoptera des plans opérationnels avec des délais pour chaque action afin de renforcer l'intégrité à la Direction générale des impôts et à la Direction générale des douanes (fin décembre 2025). Ces plans incluront : (i) la diffusion et la formation l'ensemble du personnel sur les codes de déontologie de l'administration fiscale et douanière ; (ii) la publication des codes sur les sites web des deux agences ; (iii) les conseils de discipline et les Comités anti-corruption desdites structures ; ainsi que (iv) la tenue des statistiques annuelles sur les infractions et les mesures disciplinaires.

**44.** Le Gouvernement s'engage à promouvoir davantage la bonne gouvernance dans la gestion budgétaire. De ce fait, tous les efforts seront faits par la Cour des Comptes pour la publication régulière et à bonne date conformément aux échéances de la loi organique du Rapport Public Annuel, reflétant aussi le suivi de la mise en œuvre des recommandations antérieures et éventuelles actions correctives proposées, au plus tard à la fin du mois de novembre suivant l'année d'exercice. Pour l'exercice 2024, les efforts seront déployés pour que le rapport public annuel incluant le suivi des recommandations antérieures de la Cour soit publié à fin novembre 2025.

**45.** Pour renforcer les pratiques de gouvernance budgétaire, le Burkina Faso mettra en œuvre les recommandations du rapport de l'évaluation diagnostique de la gouvernance (GDA) faite par la mission d'assistance technique du FMI. Ce rapport provisoire a été transmis à l'ASCE-LC pour recueillir les observations et amendements en vue de sa finalisation. A l'issue de sa finalisation, il sera publié avec l'accord des autorités (repère structurel pour la fin juin 2025). En outre, le gouvernement s'est engagé à adopter un plan d'actions des recommandations prioritaires du rapport final de l'évaluation (repère structurel pour la fin octobre 2025) dans un délai maximum de 4 mois à compter de la disponibilité du rapport final.

### **Budget programme DGB et DGCMEF**

**46.** Le Gouvernement poursuivra les actions d'opérationnalisation des réformes introduites par la loi organique n°073/CNT du 06 novembre 2015 relative aux lois de finances (LOLF) à travers le budget programme. Ainsi, vingt-sept (27) innovations majeures sont retenues. En termes de bilan, il ressort

que 15 innovations sont totalement mises en œuvre (55%), 8 sont en cours de mise en œuvre (30%) et 4 sont en attente de démarrage (15%).

**47.** Pour la mise en œuvre des innovations de la LOLF, la DGCMEF a introduit une requête auprès du FMI pour une assistance technique en vue du renforcement des capacités des cadres sur l'émission des avis sur les performances des programmes budgétaires et la qualité de la gestion des ordonnateurs. Des échanges préliminaires ont eu lieu avec le FMI et les deux parties ont convenu de poursuivre les réflexions sur le contenu que revêt cette disposition de la LOLF.

### **Nouveau code minier et contenu local**

**48.** Plusieurs innovations majeures ont été introduites par la révision du code minier à l'effet de dynamiser et de renforcer le secteur pour tirer profit des rendements des dividendes et des potentialités du secteur. A ce titre, 18 décrets d'application du code minier ont été adoptés au 31 décembre 2024. Plusieurs autres textes d'application du code sont des arrêtés qui ont été validés en atelier national. Ces projets d'arrêtés seront finalisés et signés dès que lesdits décrets signés seront disponibles au Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des ministres.

**49.** L'adoption de la loi sur le contenu local permettra de renforcer les acquis engrangés par l'application de la préférence nationale à travers le code minier de 2015. Ainsi, 4 décrets d'application de la loi portant contenu local ont été adoptés au 31 décembre 2024 et un décret est dans le circuit pour adoption ultérieure. Quant aux arrêtés d'application de ladite loi, des projets de textes sont également disponibles et seront introduits pour signature dès que les décrets signés seront disponibles au Secrétariat général du Gouvernement et du Conseil des ministres.

### **Dans le domaine du foncier**

**50.** En 2025, le Gouvernement poursuivra la digitalisation des procédures et l'amélioration des fonctionnalités de la plateforme SYC@D (intégration des procédures et données de eTitre, interfaçage avec la plateforme eCadastré, interface avec la base de l'ONI, etc.) A ce titre, des services en ligne seront disponibles notamment la délivrance d'extraits de plans cadastraux et de titres d'occupation de terrains. Il poursuivra également la numérisation des parcelles, l'identification de propriétaires, l'évaluation cadastrale ainsi que les mesures de faveur en vue de l'optimisation des recettes fiscales liées au foncier.

### **En matière de renforcement de la gouvernance et la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme**

**51.** Pour continuer à améliorer la gouvernance, le Gouvernement mettra en œuvre des mesures visant à améliorer la gestion de la trésorerie et la transparence fiscale, y compris la publication de rapports, à renforcer l'indépendance des institutions d'audit, à réduire la corruption et à relever les

défis critiques en matière de lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme (LBC/FT).

**52.** Dans le cadre du suivi de la mise en œuvre du plan d'action de l'ICRG pour sortir de la liste grise, des rapports de suivi périodiques sont élaborés pour constater les progrès réalisés. Au 9ème cycle, le taux d'achèvement du plan d'action était de 94,5%, soit 2 actions non encore achevées sur les 37 prévues. Les 2 actions résiduelles portent sur la correction de faiblesses relevées dans le mécanisme d'application sans délais des sanctions financières ciblées en matière de financement du terrorisme et de la prolifération des armes de destruction massive. Le rapport de progrès du 10ème cycle a été examiné le 6 janvier 2025 lors de la rencontre avec les évaluateurs de l'ICRG, à Windhoek. A cette occasion, le Burkina Faso a exposé les solutions adoptées pour répondre aux exigences d'un régime efficace de sanctions financières ciblées. A l'issue des échanges, le rapport final du 10ème cycle, transmis le 23 janvier 2025 par les évaluateurs, fait ressortir des réserves sur l'efficacité du processus de notification des listes de sanctions en place. Ce fondant sur cette préoccupation, les évaluateurs n'ont pas reconnu l'efficacité du mécanisme et par conséquent, le pays n'a pas validé les 2 actions résiduelles. Le taux de réalisation du plan d'action est donc resté au même niveau qu'au cycle précédent, à savoir 94,5%.

**53.** En termes de perspectives, le Burkina Faso, tirant les leçons du 10ème cycle, apportera les aménagements et solutions nécessaires à la correction de son dispositif d'application des sanctions financières ciblées au cours du 11ème cycle d'évaluation en cours et qui prendra fin en juin 2025. Les conclusions de la mission sur site seront ensuite examinées lors d'une plénière du GAFI, probablement celle du mois d'octobre 2025, qui pourra décider du retrait du Burkina Faso de la liste grise.

### **En matière de renforcement de la protection sociale et de la résistance aux chocs tout en réduisant la pauvreté et les inégalités**

**54.** Le Gouvernement a poursuivi la mise en œuvre du Registre Social Unique (RSU). La phase à l'échelle du RSU est effective depuis 2024 et a permis de toucher 11 communes urbaines. Les ménages pauvres et vulnérables enregistrés en fin juin 2024 se chiffrent à 277 220, soit 1 742 463 individus. A la date du 1er février 2025, il y a 75 communes qui ont été couvertes soit 21 communes urbaines et 54 communes rurales. Les ménages de PDI pauvres et vulnérables enregistrés dans le RSU sont de 209 000. Aussi, l'utilisation des données du RSU par plusieurs programmes est effective. On note une requête de : (i) 6 400 ménages par WHH ; (ii) 560 ménages par DRC ; (iii) 2000 ménages par le Projet de Résilience et de Compétitivité de l'Élevage (PRECEL) ; (iv) 9408 ménages par le PAM et (v) 102 ménages par le SE-CNSA. En outre, Il est prévu la couverture de 12 provinces en 2025 et les 15 autres restantes en 2026. L'insuffisance de financement pour la phase à l'échelle nationale et (ii) la difficulté de déploiement dans les localités à fort défi sécuritaire sont les principales difficultés

**55.** Dans le cadre du renforcement de l'accès des ménages pauvres et vulnérables aux filets sociaux productifs à l'échelle nationale, le gouvernement du Burkina Faso, à travers le Ministère de l'action humanitaire et de la solidarité nationale, a initié le Programme national d'Appui à l'autonomisation des Ménages Pauvres et Vulnérables au Burkina Faso (PAMPV). Ce programme qui vise à accroître l'accès des ménages pauvres et vulnérables aux filets sociaux productifs tout en

renforçant leur autonomisation économique et leur résilience face aux chocs, est mis en œuvre sur la période 2024-2029.

- A cet effet, le PAMPV a été créé formellement par arrêté conjoint N°2024-094/MAHSN/MEF du 05 novembre 2024 portant création, objet, classification, administration, gestion et fonctionnement du PAMPV. En outre, l'organe de pilotage du PAMPV a été mis en place par la prise d'un l'arrêté portant rattachement du PAMPV au Programme budgétaire « Solidarité nationale, gestion des catastrophes et des crises humanitaires » et de l'arrêté portant mise en place du Comité de pilotage en février 2025. Il faut noter que des partenaires comme la Banque mondiale, le PAM et l'UNICEF ont manifesté leur disponibilité à accompagner la mise en œuvre du PAMPV.
- En perspectives, pour son opérationnalisation effective, il s'agira de (i) élaborer le manuel opérationnel du PAMPV prévue en avril 2025, (ii) mettre en place l'Unité de gestion (UGP), et (iii) tenir une session du COPIL pour adopter le rapport d'activité 2024 et le plan de travail annuel 2025.
- Par ailleurs, les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entités ayant obtenu des contrats de marchés publics pour lutter contre l'insécurité alimentaire dans le cadre du PAMPV, continueront d'être publiées dans la revue des marchés publics, malgré l'épuisement des ressources décaissées au titre du guichet des chocs alimentaires.

**56. L'opérationnalisation du régime d'assurance maladie universelle (RAMU)** est une priorité inscrite dans le Plan d'action pour la stabilisation et le développement au Burkina Faso et traduit la volonté du Gouvernement d'étendre la protection sociale à l'ensemble de sa population. Le RAMU est opérationnalisé à travers la CNAMU avec deux principaux organes la Direction générale et le Conseil d'administration.

En outre, pour la mise en œuvre de la RAMU, il a été renforcé le cadre juridique et l'élaboration de divers outils de mise en œuvre ainsi que des activités spécifiques réalisées parmi lesquels (l'immatriculation totale de 190 324 personnes dans le SIGRAMU, l'affiliation de 250 structures/entreprises, la sensibilisation et formation de la population sur le RAMU, la création d'un site Web de la CNAMU, etc.).

### **Réformes en matière de renforcement de la résilience aux chocs liés au changement climatique**

**57.** Un document annexe qui identifie les actions de mitigation des effets des changements climatiques est joint au budget et représente 12,95% des crédits de paiement de l'ensemble des ministères et institutions en 2025 équivalant à un volume de 262,98 milliards de FCFA. A ce titre, deux missions d'assistance techniques dans le domaine de la politique fiscale climatique ont été approuvées par le FMI sur demande du Burkina Faso. Ces évaluations diagnostiques aideront à concevoir des mesures d'adaptions et d'atténuation robustes et transformatrices en lien avec la politique fiscale

climatique et à renforcer les institutions pour soutenir la résilience à long terme et élaborer un plan climatique à moyen terme.

- La mission diagnostique de Politique Climatique (CPD) est prévue se tenir à Ouagadougou du 2 au 12 juin 2025 et un point focal national a été désigné. Pour ce qui concerne, la mission C-PIMA (Climate Public Investment Management Assessment), un point focal interagit avec l'équipe de la mission identifiée pour l'organisation des deux phases l'une en présentiel du 28 avril au 8 mai 2025, précédée par une phase virtuelle du 7 au 11 avril 2025.
- Par ailleurs, au cours de cette 3<sup>e</sup> revue du programme, des discussions seront menées ouvertes sur les modalités d'accès au Fonds pour la résilience et la durabilité (RST) ainsi que les diligences mises en œuvre par le Gouvernement en termes d'organisation (Task force, points focaux, etc.).

### Secteur de l'énergie

**58.** L'une des principales priorités du Gouvernement est d'accroître la production d'électricité afin d'éviter les délestages durant la saison chaude et soutenir la croissance durant les années à venir. Dans le cadre du renforcement du secteur de l'énergie, le Gouvernement s'est engagé pour l'utilisation de l'énergie atomique à des fins pacifiques. En outre, un comité pluridisciplinaire chargé du suivi des engagements a été mis en place.

**59.** Concernant la situation des interconnexions, le Gouvernement à travers la Société Nationale d'Electricité du Burkina poursuivra sa politique d'interconnexion avec le Ghana, la Côte d'Ivoire et le Togo/Bénin. La construction de la ligne 330 kV de la Dorsale Nord est toujours en cours.

### Politique énergétique en 2025 et à moyen terme

**60.** La stratégie du secteur de l'énergie entre en droite ligne avec les objectifs nationaux et internationaux, notamment les engagements du Burkina Faso aux niveaux international, régional et sous-régional. La vision est de garantir un accès durable aux services énergétiques modernes soutenant le développement durable. A cet effet, le Gouvernement a entrepris l'élaboration d'une nouvelle stratégie, pour la période 2025-2029, après l'évaluation de celle qui vient de s'achever en 2023. A ce titre, les arrêtés mettant en place le comité de pilotage et le comité technique d'élaboration de la stratégie ont été pris. Le processus prévoit l'actualisation du diagnostic réalisé lors de l'évaluation de la précédente stratégie en 2024 au cours du deuxième trimestre 2025.

**61.** Pour l'offre d'énergie, les mesures suivantes permettront de renforcer la résilience du Burkina Faso en matière d'approvisionnement en énergie électrique. Il s'agit entre autres de (i) la réalisation de l'extension de la centrale de Komsilga par deux tranches de 50 MW chacune, (ii) la réalisation en mode PPP de la centrale de 100 MW de Bobo-Dioulasso, de la centrale de 100 MW extensible à 200

MW à Ouagadougou et des centrales solaires avec stockage ainsi que (iii) la poursuite des interconnexions avec les pays voisins.

**62.** Afin de réduire le déficit énergétique actuel, il est prévu la mise en œuvre des projets d'urgence de construction de centrales thermiques d'une puissance cumulée d'environ 161,4MW dans les pôles de consommation en 2025.

### **Mécanisme de fixation des prix des hydrocarbures**

**63.** Pour l'année 2025, les efforts vont se poursuivre dans le sens d'une meilleure maîtrise des subventions aux hydrocarbures. En particulier, les dispositions nouvelles introduites dans les arrêtés portant fixation des prix des hydrocarbures, les différentes sensibilisations et les actions de répression des fraudes devraient conduire à une réduction conséquente des subventions sur le gaz courant 2025 à 2026.

**64.** Pour fin juin 2025, le gouvernement présentera une réforme concrète du secteur de l'énergie, assortie d'un calendrier de mise en œuvre, en vue de la rationalisation et de la transparence des subventions à l'énergie, et de l'amélioration de l'efficacité du secteur énergétique. Ce document sera basé sur les stratégies existantes du gouvernement, ainsi que les recommandations de la mission d'assistance technique sur les prix des hydrocarbures.

### **Mise en œuvre des contrats de performance (efficacité opérationnelle SONABEL et SONABHY)**

**65.** Les contrats plans et l'accord tripartite ont été signés et chaque société a mis en place son comité de suivi. Les sessions du comité se tiennent tous les trimestres à l'effet de discuter sur les préoccupations des parties prenantes et des recommandations sont formulées et mises en œuvre.

### **Politique tarifaire et restrictions commerciales**

**66.** Une taxe de 0,5 % sur les importations, décidée conjointement par les pays de l'AES et dénommée PC-AES, est entrée en vigueur le 31 mars 2025. Cette taxe remplace intégralement la taxe d'importation de 0,5 % préexistante dans le cadre de la CEDEAO, avec les mêmes exclusions et caractéristiques. À cet égard, nous déclarons que ce prélèvement n'est pas un nouveau tarif douanier, mais une réorientation de la destination du prélèvement de la CEDEAO vers l'AES. Cette mesure n'affectera pas les autres pays de l'UEMOA, car elle mentionne explicitement qu'elle exclut les pays ayant conclu des accords préférentiels avec le Burkina Faso. Cette mesure n'est pas temporaire et n'a pas été créée ni traitée pour satisfaire des besoins de balance des paiements. Elle est uniquement destinée à financer les activités de l'AES. Les restrictions commerciales préexistantes, à savoir : (i) l'extension des quotas d'importation à tous les produits fabriqués localement ; (ii) la suspension des exportations d'amandes de karité ; et (iii) Interdiction d'importer des fils à tisser et des pagnes tissés, ont été étendues depuis le 28 mars 2025 à la suspension des exportations de noix de cajou brutes.

Toutes ces restrictions commerciales visent à soutenir l'industrie locale. Nous nous engageons à explorer d'autres alternatives pour soutenir l'industrie et de supprimer ces restrictions à moyen terme.

### **Amélioration du suivi Macroéconomique**

**67.** Le Gouvernement s'engage à poursuivre son soutien pour le renouvellement de l'année de base des comptes nationaux avec 2022 comme nouvelle année de base. Les travaux de rebasage sont en cours de finalisation. Les comptes définitifs de 2022 (ancienne base 2015) sont disponibles. Les travaux de rétopolation pour la mise en place d'une nouvelle série des comptes nationaux débuteront courant 2025 après la mise en place de la nouvelle année de base 2022. En outre, des actions d'approfondissement de l'IAP sont en cours de mise en œuvre notamment le développement du module micro-simulation prenant en compte les résultats récents de l'EHCVM et le développement d'un modèle de prévision macro économétrique de long terme.

**68.** Des efforts seront intensifiés pour améliorer le respect du calendrier de publication des données budgétaires, la fréquence de publication des données externes, et pour accroître les dotations budgétaires destinés au remboursement des crédits TVA.

## **IV. MODALITES DU PROGRAMME**

**69.** Le Gouvernement prendra toutes les mesures nécessaires pour atteindre les objectifs et les critères, tels que présentés dans les tableaux 1a, 1b, 2 et 3 du présent mémorandum. Le programme sera évalué sur la base des tableaux 1a, 1b, 2 et 3 conformément au protocole d'accord technique, qui définit les critères de performance quantitatifs et les exigences en matière de communication des données aux services du FMI. Les quatrièmes et cinquièmes revues devraient être achevées le ou après le 30 septembre 2025 et le 31 mars 2026 respectivement. En cas de choc, pour atteindre l'ancrage budgétaire du programme, le Gouvernement s'engage à revoir sa politique budgétaire en l'adossant au scénario alternatif (pessimiste ou optimiste) du DPBEP 2026-2028. Plus spécifiquement, dans un scénario défavorable où nous ne serions pas en mesure d'atteindre les critères de performance quantitatifs en raison de perturbations de l'activité économique, de pressions accrues sur les dépenses et de la hausse des coûts d'emprunt sur le marché régional, nous sommes prêts à mettre en œuvre des mesures, y compris un ajustement budgétaire, achevé possiblement avec des réductions des investissements publiques, afin d'atténuer les risques pour la viabilité des finances publiques et de la dette, et de parvenir à un déficit budgétaire de 3 % du PIB d'ici à 2027, conformément à l'ancrage budgétaire du programme.

**Tableau 1a : Burkina Faso : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, 2024–25**

	2024									2025		
	Juin			Sept. 1/			Déc.			Mars 1/		
	Prog.	Prél.	Statut	Prog.	Prél.	Prog.	Eff.	Statut	Prog.	Act.	Statut	
<b>Critères de réalisation quantitatifs 2/</b>												
Plafond du financement intérieur net de l'État 3/ 4/ 5/	286.3	219.9	Observé	429.4	359.4	572.5	655.7	Non observé	140.6	32.0	Observé	
Plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (VA) 3/ 6/ 7/	410.0	218.5	Observé	410.0	...	410.0	303.4	Observé	410.0	74.5	Observé	
Plafond de l'accumulation d'arriérés extérieurs par l'État 8/	-	-	Observé	-	...	-	-	Observé	-	-	Observé	
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 8/	-	-	Observé	-	...	-	-	Observé	-	-	Observé	
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 8/	-	-	Observé	-	...	-	-	Observé	-	-	Observé	
Plafond du déficit budgétaire primaire, y compris les dons 3/	209.5	167.8	Observé	314.2	251.5	418.9	506.1	Non observé	90.4	0.9	Observé	
<b>Objectifs indicatifs</b>												
Plafond de l'accumulation d'arriérés intérieurs par l'État 8/	-	52.6	Non observé	-	...	-	71.5	Non observé	-	61.4	Non observé	
Plancher des recettes publiques totales 3/	1,314.3	1,417.3	Observé	1,971.4	2,116.1	2,723.5	2,904.9	Observé	661.3	655.1	Non observé	
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 3/	151.7	155.1	Observé	227.6	255.4	309.0	274.2	Non observé	82.8	79.5	Non observé	
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours 3/	40.0	35.2	Observé	40.0	13.8	40.0	57.1	Non observé	40.0	57.1	Non observé	
Plafond des dépenses primaires courantes 3/	1,007.8	1,006.4	Observé	1,511.7	1,497.1	2,015.6	1,990.9	Observé	492.4	460.8	Observé	
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 3/	200.0	19.7	Observé	200.0	19.7	200.0	154.6	Observé	200.0	-	Observé	

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres de mars et septembre sont objectifs indicatifs, excepté pour les critères de réalisation continus. Les chiffres de juin et décembre sont critères de réalisation continus.

2/ Les critères de réalisation continus standard s'appliqueront également : (i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes ; (ii) ne pas instaurer de nouvelles pratiques de changes multiples ni en renforcer les existantes ; (iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article VIII) ; (iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà pour des motifs de balance des paiements.

3/ Cumulatif depuis le début de l'année.

4/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissement des dons et des prêts par rapport au programme, tandis que le déficit global est ajusté pour tenir compte du manque à gagner sur le décaissements des dons par rapport au programme.

5/ Le plafond du financement intérieur net sera ajusté à la hausse en fonction du montant de la titrisation des remboursements de TVA impayés d'ici fin décembre 2023, et plafonnées à 85 milliards de FCFA, comme prévu dans le protocole d'accord technique.

6/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

7/ Le plafond du montant de la dette extérieure sera majoré de la valeur actuelle du montant total de tout prêt concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

8/ À observer de manière continue.

**Tableau 1b : Burkina Faso : Critères de réalisation quantitatifs et objectifs indicatifs pour l'accord au titre de la FEC, 2025**

	2025				
	Mars 1/	Juin	Juin	Sept. 1/	Déc.
	Prog. 2 <sup>e</sup> revue		Proposé		
<b>Critères de réalisation quantitatifs 2/</b>					
Plafond du financement intérieur net de l'État 3/ 4/	140.6	283.5	220.0	340.0	418.0
Plafond du montant de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État (VA) 3/ 5/ 6/	410.0	410.0	410.0	410.0	410.0
Plafond du cumul d'arriérés extérieurs par l'État 7/	-	-	-	-	-
Plafond du montant garanti par l'État des prêts intérieurs aux fournisseurs et contracteur 7/	-	-	-	-	-
Plafond du montant garanti par l'État sur le préfinancement bancaire pour l'investissement public 7/	-	-	-	-	-
Plafond du déficit budgétaire primaire, y compris les dons 3/ 4/	90.4	198.9	100.0	140.0	280.0
<b>Objectifs indicatifs</b>					
Plafond du cumul d'arriérés intérieurs par l'État 7/	-	-	50.0	30.0	-
Plancher des recettes publiques totales 3/	661.3	1,322.5	1,450.0	2,200.0	3,080.0
Plancher des dépenses sociales courantes en faveur de la réduction de la pauvreté 3/	82.8	167.7	140.0	220.0	290.0
Plafond du stock des demandes des remboursements de la TVA certifié et non payées de plus de 30 jours	40.0	40.0	40.0	40.0	40.0
Plafond des dépenses primaires courantes 3/	492.4	902.0	1,050.0	1,600.0	2,150.0
Plafond du montant de valeur nominale des PPP contractés 3/	200.0	200.0	200.0	200.0	200.0
<b>Pour mémoire</b>					
Financement extérieur (dons-programmes et prêts-programmes) 9/	...	...	52.0	52.0	204.0

Sources: Autorités burkinabè; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les chiffres de mars et septembre sont objectifs indicatifs, excepté pour les critères de réalisation continus. Les chiffres de juin et décembre sont critères de réalisation continus.

2/ Les critères de réalisation continus standard s'appliqueront également : (i) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà sur les paiements et transferts afférents aux transactions internationales courantes ; (ii) ne pas instaurer de nouvelles pratiques de changes multiples ni en renforcer les existantes ; (iii) ne pas conclure d'accords bilatéraux de paiement qui ne seraient pas conformes aux statuts du FMI (article VIII) ; (iv) ne pas imposer de nouvelles restrictions ni intensifier celles qui existent déjà pour des motifs de balance des paiements.

3/ Cumulatif depuis le début de l'année.

4/ Sera ajusté en fonction du financement extérieur net, tel que défini dans le protocole d'accord technique.

5/ La limite n'est pas liée à des projets particuliers.

6/ Le plafond du montant de la dette extérieure sera majoré de la valeur actuelle du montant total de tout prêt concessionnel lié aux opérations de gestion de la dette comme prévu dans le protocole d'accord technique.

7/ À observer de manière continue.

**Tableau 2 : Repères structurels continus, 2023–27**

Repère	Finalité	Calendrier	Avancement
Ne pas conclure de nouveaux accords salariaux (en dehors du secteur de la sécurité) qui pourraient avoir des répercussions sur la masse salariale et la porter à plus de 45 % des recettes fiscales d'ici 2027	Maîtriser la masse salariale	Repère structurel continu	Respecté.
Publier les informations relatives aux bénéficiaires effectifs des entités ayant obtenu des contrats de marchés publics pour lutter contre l'insécurité alimentaire sur le site web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective sur une	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Repère structurel continu	Respecté. Les informations sont publiées chaque semaine dans la

base trimestrielle, le trimestre suivant l'attribution du contrat			Revue des marchés publics. <sup>1</sup>
Publier sur le site web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective les rapports annuels (et trimestriels dans la mesure du possible) de l'exécution du budget	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Repère structurel continu	Respecté.
Partager une liste exhaustive des comptes de dépôts du trésor avec leur soldes et la position nette du gouvernement en tant qu'annexes standards au TOFE d'une manière régulière chaque trimestre, permettant l'identification de ceux ouverts au bénéfice des services non personnalisés.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Repère structurel continu. À partir des données de fin juin 2025	

**Tableau 3 : Action préalable et repères structurels, 2023–27**

Repère	Finalité	Échéance	État
<b>Première revue</b>			
Adopter des contrats de performance avec la SONABHY et la SONABEL.	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie	Fin décembre 2023	Non respecté. Réalisé avec retard fin juin et octobre 2024.
<b>Deuxième revue</b>			
Adopter le contrat tripartite entre l'État, la SONABHY et la SONABEL.		<b>Mesure préalable</b>	Respecté. Réalisé le 3 décembre 2024.
Réaliser un examen des subventions à l'énergie et un bilan de l'application du mécanisme de fixation des prix dans l'optique de s'orienter vers une réduction des subventions sur la période du programme.	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie et réduire les risques budgétaires	Fin juin 2024	Respecté.
Publier un audit des arriérés et dettes flottantes de l'État sur le site web du ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective. <sup>2</sup>	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Fin juin 2024	Non respecté. Réalisé avec retard fin novembre 2024.

<sup>1</sup> Voir la page web du Ministère de l'Économie, des Finances et de la Prospective à l'adresse <https://www.finances.gov.bf/informations/actualites>.

<sup>2</sup> [https://www.finances.gov.bf/fileadmin/user\\_upload/storage/fichiers/Rapport\\_definitif\\_audit\\_dette\\_VF.pdf](https://www.finances.gov.bf/fileadmin/user_upload/storage/fichiers/Rapport_definitif_audit_dette_VF.pdf).

Relever le plafond de remboursement des crédits de TVA sur le compte CAST à un niveau permettant d'éviter l'accumulation d'arriérés.	Réduire les risques budgétaires	Fin juin 2024	Respecté.
<b>Troisième revue</b>			
Apurer les arriérés qui ont été vérifiés, qui s'élèvent à 43,4 milliards de FCFA à fin décembre 2023 (rapport d'audit des arriérés ASCE-LC).	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaire	<b>Mesure préalable</b>	Respecté. Réalisé le 28 mai 2025.
Communiquer la liste complète des comptes de dépôts du Trésor arrêtés en mars 2025, y compris leurs soldes et la position nette de l'État.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	<b>Mesure préalable</b>	Respecté. Réalisé le 22 mai 2025.
Préparer et adopter une stratégie d'apurement des arriérés de l'État.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	<b>Mesure préalable</b>	Respecté. Réalisé le 22 mai 2025.
Présenter le projet du budget de l'année suivante conformément aux objectifs du programme, avec un document budgétaire détaillant les plans de lutte contre le changement climatique et les crédits budgétaires liés au climat sur la base d'une méthodologie convenue d'étiquetage climatique du budget.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Fin décembre 2024	Respecté.
Mettre en œuvre un nouveau plan stratégique pour la mobilisation des recettes 2023-27, sur la base de l'auto-évaluation réalisée en 2021.	Mobiliser davantage de recettes intérieures	Fin décembre 2024	Respecté.
Maîtriser la croissance de la masse salariale pour que le ratio masse salariale/recettes fiscales demeure inférieur à 51,8 %.	Maîtriser la masse salariale	Fin décembre 2024	Respecté.
Présenter aux services du FMI les rapprochements annuels entre les registres du personnel et les registres de paie au niveau du ministère de l'Éducation et des autres ministères couvrant environ 50 % des effectifs de la fonction publique (hors	Maîtriser la masse salariale	Fin décembre 2024	Respecté. Le rapport sur la réconciliation pour 2024 a été soumis à l'équipe le 26 mars 2025. <sup>3</sup>

<sup>3</sup>Comme les rapprochements étaient basés sur des données pour l'ensemble de 2024, les autorités ont soumis le rapport dans les plus brefs délais.

secteur de la sécurité), ou en alternance, au niveau du ministère de la Santé et des autres ministères couvrant les 50 % restant des effectifs de la fonction publique (hors secteur de la sécurité).			
<b>Quatrième revue</b>			
Mettre en place un registre des bénéficiaires effectifs accessible aux autorités gouvernementales et aux institutions financières soumises à des obligations de diligence et de vérification envers leurs clients.	Améliorer la gouvernance et la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme	Fin juin 2025	
Présenter une réforme concrète du secteur de l'énergie, assortie d'un calendrier de mise en œuvre, en vue de la rationalisation et transparence des subventions à l'énergie, et de l'amélioration de l'efficacité du secteur énergétique.	Améliorer l'efficacité du secteur de l'énergie et réduire les risques budgétaires	Fin juin 2025	
Publier le rapport final de l'évaluation diagnostique de la gouvernance (GDA) faite par la mission d'assistance technique du FMI.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Fin juin 2025	
Préparer, en consultation avec les services du FMI, et adopter un plan d'actions, assorti d'un calendrier de mise en œuvre, sur des recommandations prioritaires du rapport sur le GDA.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Fin octobre 2025	
Transmettre à l'équipe du FMI le rapport de l'audit sur les marchés publics par l'Autorité Supérieure de Contrôle d'Etat de 5 plus gros contrats de marchés publics en valeur à travers au moins de 2 ministères, hors secteur de défense et de sécurité, pour déterminer la légalité et le rapport qualité-prix.	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Fin juin 2025	
Adopter et transmettre à l'équipe du FMI un plan d'action assorti d'un calendrier pour mettre en œuvre les recommandations de l'audit sur les marchés publics, y compris les institutions	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Fin octobre 2025	

responsables de la mise en œuvre des mesures au plus tard quatre mois après la disponibilité du rapport final de l'audit.			
<b>Cinquième Revue</b>			
Transmettre à l'équipe du FMI un rapport sur la mise en œuvre du plan d'action visant à résoudre les problèmes relatifs à la passation des marchés publics identifiés par l'audit des cinq plus gros contrats de marchés publics	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Fin décembre 2025	
Adopter et transmettre à l'équipe du FMI des plans opérationnels avec des délais pour chaque action afin de renforcer l'intégrité à la Direction générale des impôts et à la Direction générale des douanes. Ces plans incluront : (i) la diffusion et la formation de l'ensemble du personnel sur les codes de déontologie de l'administration fiscale et douanière ; (ii) la publication de ces codes sur les sites web des deux structures ; (iii) les conseils de discipline et les Comités anti-corruption desdites structures ; ainsi que (iv) la tenue des statistiques annuelles sur les infractions et les mesures disciplinaires	Améliorer la transparence et la gouvernance budgétaires	Fin décembre 2025	
Maîtriser la croissance de la masse salariale pour que le ratio masse salariale/recettes fiscales demeure inférieur à 49,5 %	Maîtriser la masse salariale	Fin décembre 2025	

## Pièce jointe II. Protocole d'accord technique

4 juin 2025

1. Ce Protocole d'accord technique (PAT) définit les critères de réalisation quantitatifs, les objectifs indicatifs et les repères structurels utilisés pour évaluer la performance dans le cadre du programme appuyé par la Facilité élargie de crédit (FEC). Le PAT établit le cadre et les délais maximaux de communication des données qui permettront aux services du FMI d'évaluer la mise en œuvre du programme.

### CONDITIONNALITÉ

2. Les critères de réalisation quantitatifs et les objectifs indicatifs sont détaillés dans les Tableaux 1a et 1b du MPEF. Les repères structurels définis dans le programme sont détaillés dans les Tableaux 2 et 3 du MPEF.

### Définitions

3. **État.** Sauf indication contraire, on entend par « État » l'administration centrale budgétaire du Burkina Faso ; cela n'inclut pas les administrations locales, la banque centrale ou toute autre entité publique ou appartenant à l'État dont le statut juridique est autonome et qui n'est pas incluse dans le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE).

4. **Définition de la dette.** La définition de la dette est précisée au point 8 de la décision du conseil d'administration du FMI no 15688-(14/107), telle que publiée sur le site Internet du FMI. La « dette » s'entend comme toute obligation directe, donc non conditionnelle, résultant d'un accord contractuel prévoyant la mise à disposition de valeurs sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, et par lequel l'emprunteur s'engage à effectuer un ou plusieurs paiements sous forme d'actifs (y compris monétaires) ou de services, à une date ultérieure ; ces paiements libéreront l'emprunteur des engagements contractés en termes de principal et/ou d'intérêts. La dette peut prendre plusieurs formes, dont les principales sont :

- (i) des prêts, c'est-à-dire des avances d'argent effectuées au profit de l'emprunteur par le créancier sur la base d'un engagement du débiteur à rembourser ces fonds à l'avenir (y compris les dépôts, bons (dont bons du Trésor), obligations, prêts commerciaux, crédits-acheteurs) et d'échanges temporaires d'actifs, équivalents à des prêts totalement sécurisés, au titre desquels l'emprunteur doit rembourser les fonds prêtés, et généralement payer un intérêt, en rachetant à l'avenir les actifs donnés en garantie à l'acheteur (par exemple, accords de pension ou accords officiels d'échange) ;
- (ii) des crédits-fournisseurs, c'est-à-dire des contrats par lesquels le fournisseur accorde au client un paiement différé jusqu'à une date postérieure à celle de la livraison des biens ou de la réalisation du service ; et

(iii) des contrats de bail, c'est-à-dire des accords donnant au preneur le droit d'utiliser un bien pour une ou plusieurs durée(s) donnée(s), généralement plus courte(s) que la durée de vie attendue des biens concernés, tandis que le titre de propriété est conservé par le bailleur. Aux fins de cette directive, la dette est la valeur actualisée (à la création du bail) de tous les paiements anticipés du bail durant la période de l'accord à l'exception des paiements nécessaires au fonctionnement, aux réparations et à l'entretien des biens concernés.

5. Conformément à la définition de la dette retenue ci-dessus, les arriérés, pénalités et indemnités accordées par voie de justice à la suite d'un défaut de paiement d'une obligation contractuelle ayant le caractère de la dette constituent également une dette. Le non-règlement d'une obligation contractuelle qui n'est pas considérée comme une dette aux termes de la présente définition (par exemple, paiement à la livraison) ne constitue pas une dette.

6. **Garanties de la dette.** On entend par garanties de la dette par l'État une obligation juridique explicite d'assurer le service d'une dette en cas de non-paiement par l'emprunteur (moyennant un paiement en espèces ou en nature).

7. **Concessionnalité de la dette.** Une dette est considérée comme concessionnelle si elle comporte un élément-don d'au moins 35 %<sup>1</sup>. La valeur actualisée (VA) de la dette au moment où elle est contractée et calculée en escomptant les futurs paiements de l'emprunteur au titre du service de la dette sur cette dette. Le taux d'escompte utilisé est 5 %<sup>2</sup>.

8. **Dette extérieure.** On entend par dette extérieure une dette contractée ou dont le service est assuré dans une monnaie autre que le franc CFA. Les critères de réalisation y afférents s'appliquent à la dette extérieure de l'État, à celle des entreprises publiques qui reçoivent des transferts de l'État et à celle d'autres entités publiques dont l'État détient plus de 50 % du capital ou à toute autre dette privée pour laquelle l'État aurait offert une garantie qui constituerait un passif conditionnel.

9. **Couverture de TOFE.** À des fins de suivi du programme, le TOFE couvre l'administration centrale budgétaire, y compris le Fonds de soutien patriotique.

## CRITÈRES DE RÉALISATION QUANTITATIFS

10. Les critères de réalisation quantitatifs proposés pour les dates de test à la fin juin 2025 et à fin décembre 2025 sont les suivants :

- (i) Un plafond sur le financement intérieur net de l'État ;
- (ii) Un plafond sur la dette extérieure contractée ou garantie par l'État en valeur actualisée ;

<sup>1</sup> Le site Internet du FMI propose un outil de calcul de l'élément-don pour un large éventail d'accords financiers : <http://www.imf.org/external/np/pdr/conc/calculator>.

<sup>2</sup> Le calcul de la concessionnalité prend en considération tous les aspects de la dette contractée, y compris la date de paiement, le délai de grâce, le calendrier, les commissions et les frais de gestion.

- (iii) Un plafond sur l'accumulation des arriérés du service de la dette extérieure ;
- (iv) Un plafond sur les nouveaux prêts nationaux garantis par l'État aux fournisseurs et aux prestataires de services ;
- (v) Un plafond sur le montant garanti par l'État sur de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics ; et
- (vi) Un plafond sur le déficit budgétaire primaire (sur la base des engagements), dons compris.

Les plafonds ci-dessus à fin septembre 2025 sont des objectifs quantitatifs indicatifs.

## A. Financement intérieur net de l'État

### **Définition**

**11.** On entend par financement intérieur net de l'État le montant consolidé i) du crédit bancaire net à l'État, comprenant le crédit bancaire net à l'État comme défini ci-après à l'égard des institutions bancaires nationales ; ii) des variations nettes du stock non remboursé des bons et obligations du Trésor (y compris les émissions syndiquées) détenu en dehors des banques commerciales nationales et de la dette titrisée ; iii) des recettes de privatisation et autres créances et dettes de l'État à l'égard des institutions non bancaires nationales ; iv) des emprunts pour les remboursements des crédit TVA; v) de l'accumulation nette de tous les autres arriérés et des dettes flottantes, y compris les comptes de tiers créditeurs ; vi) de la variation nette des soldes dans la position du Trésor résultant des mouvements de fonds entre le Trésor, y compris ses comptes correspondants, et leurs comptes détenus dans des banques et des institutions financières en dehors du système du Trésor, ainsi que vii) le résultat net de toutes les autres transactions financières et des décalages à toutes les étapes de la chaîne des dépenses qui concourent à la réconciliation entre le déficit global base engagement et le déficit global base caisse. Le crédit bancaire net à l'État est défini comme le solde des créances et des dettes du Trésor public à l'égard des institutions bancaires nationales. Les créances de l'État incluent les encaisses de l'État burkinabè, les dépôts à la banque centrale, les dépôts dans les banques commerciales, les obligations cautionnées et les dépôts de l'État aux Comptes chèques postaux (CCP). La dette de l'État à l'égard du système bancaire comprend le financement de la banque centrale (y compris les avances statutaires, les avances consolidées, et le refinancement des obligations cautionnées), les titres de l'État détenus par la Banque centrale, les concours des banques commerciales (y compris les titres de l'État détenus par les banques commerciales). Tous les composants du financement intérieur net ainsi défini sont calculés sur la base des données reflétées par le TOFE et ses annexes.

### **Ajustement**

**12.** Les plafonds cumulatifs du financement net intérieur (FNI) à fin juin et à fin septembre 2025 seront ajustés à la baisse dans le cas où le financement externe net réalisé (décaissements de prêts projets et programmes nets d'amortissement) jusqu'à ces dates dépasse 162 milliards de FCFA. L'ajustement sera égal à la différence entre le montant effectivement décaissé et 162 milliards de

FCFA. Ces plafonds ne seront pas ajustés à la hausse dans le cas où le financement externe net réalisé est inférieur à 52 milliards de FCFA. Dans l'éventualité où le financement externe net réalisé jusqu'à fin décembre 2025 serait inférieur à 204 milliards de FCFA, le plafond du FNI à fin décembre 2025 sera ajusté à la hausse (jusqu'à un plafond maximum de 460 milliards de francs CFA) du montant de l'écart. Si le financement externe net réalisé à fin décembre 2025 dépasse 204 milliards de FCFA, le plafond du financement net intérieur sera ajusté à la baisse du montant de l'écart.

<b>Tableau 1. Burkina Faso : Tableau 1. Projections du Financement Externe Net (cumulé, en milliards de FCFA)</b>		
Fin juin 2025	Fin septembre 2025	Fin décembre 2025
52	52	204

**13.** Les données concernant le financement intérieur net seront transmises au FMI par le Ministère de l'Économie et des Finances dans les sept semaines à compter de la fin de chaque trimestre.

## **B. Nouvelle dette extérieure contractée ou garantie par l'État et valeur actualisée de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État**

**14.** Ce critère de réalisation s'applique à la dette extérieure telle que définie au paragraphe 4 du présent protocole. Il utilise le concept de concessionnalité tel que défini au paragraphe 7 du présent protocole. Ce critère de réalisation s'applique également à toute dette privée garantie par l'État qui constitue une dette publique conditionnelle telle que définie dans les paragraphes 4 à 7 du présent protocole. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme « État » inclut l'administration centrale du Burkina Faso, les entreprises publiques qui reçoivent des transferts publics, les administrations locales et d'autres entités du secteur public (y compris les organismes d'administration publique, professionnels, scientifiques et techniques). Pour autant, ce critère de réalisation ne s'appliquera pas aux emprunts contractés en FCFA, aux bons et aux obligations du Trésor émis en FCFA sur le marché régional de l'UEMOA, aux dettes commerciales normales liées aux importations dont l'échéance est inférieure à un an, ni aux prêts du FMI. Ce critère de réalisation est mesuré sur une base cumulée à partir du début de l'année, et aucun facteur d'ajustement ne s'appliquera.

**15.** Pour 2024 et 2025, l'État s'engage à ne pas contracter ou garantir de dette extérieure (concessionnelle ou non concessionnelle) dont la valeur actualisée (VA) totale dépasse le plafond indiqué dans le Tableau 1 du MPEF, mesuré de manière cumulative depuis le début de l'année (c'est-à-dire au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année). Dans le cas d'un prêt (concessionnel ou non) contracté pour le rééchelonnement de la dette, le plafond sera relevé en fonction de la VA du montant total du prêt si cette opération de rééchelonnement de la dette constitue une amélioration du profil global de la dette tel que déterminé par les services du FMI. Les autorités consulteront les services du FMI en amont lorsqu'une telle opération de rééchelonnement de la dette doit se concrétiser. Toutes les autres dispositions et définitions prévues au paragraphe 13 continueront de s'appliquer.

**16.** Les produits de tout prêt concessionnel contracté à des fins de rééchelonnement visé au paragraphe 13 seront utilisés uniquement pour faciliter le financement des besoins bruts de l'État, en conformité avec les plafonds de déficit budgétaire global établis dans le programme. Toute ressource excédentaire sera sauvegardée.

### ***Délais de communication***

**17.** Les détails relatifs à tout prêt (conditions et créanciers) contracté par l'État doivent être communiqués dans les six semaines suivant la fin du mois. La même obligation s'applique aux garanties octroyées par l'État.

## **C. Non-accumulation de nouveaux arriérés de paiement extérieurs par l'État**

**18.** Le terme « arriérés extérieurs » fait référence aux paiements du service de la dette extérieure qui sont dus mais impayés. Dans le cadre du programme, l'État s'engage à ne pas accumuler d'arriérés de paiement sur sa dette extérieure, à l'exception des arriérés résultant d'obligations de paiement extérieur en cours de renégociation avec les créanciers, y compris les créanciers bilatéraux non-membres du Club de Paris. La non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs par l'État est un critère de réalisation qui doit être respecté de manière continue.

## **D. Garantie de l'État pour les nouveaux prêts nationaux aux fournisseurs et aux prestataires de services**

**19.** L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics. Dans un accord de préfinancement, une société privée qui se voit adjuger un contrat de travaux publics par l'État obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le Ministère de l'Économie et des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de substitution au débiteur pour s'acquitter de l'ensemble du principal et des intérêts. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme « État » inclut l'administration centrale, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les administrations locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les organismes publics. Ce critère de réalisation doit être respecté de manière continue.

## **E. Garantie de l'État pour le préfinancement bancaire d'investissements publics**

**20.** L'État s'engage à ne pas garantir de nouveaux préfinancements bancaires d'investissements publics. Dans un accord de préfinancement, une société privée qui se voit adjuger un contrat de travaux publics par l'État obtient un prêt auprès d'une banque commerciale nationale ou d'un groupe de banques commerciales. Le ministère des Finances garantit ce prêt et signe en même temps un accord inconditionnel et irrévocable de substitution au débiteur pour s'acquitter de l'ensemble du

principal et des intérêts. Aux fins de ce critère de réalisation, le terme « État » inclut l'administration centrale, les établissements publics à caractère industriel et commercial (EPIC), les établissements publics à caractère administratif (EPA), les établissements publics à caractère scientifique et technique, les établissements publics à caractère professionnel, les établissements publics de santé, les administrations locales, les entreprises publiques, les sociétés d'État, et les sociétés d'économie mixte (sociétés publiques dotées d'une autonomie financière et dont l'État détient au moins 50 % du capital) et les organismes publics. Ce critère de réalisation doit être atteint et respecté de manière continue.

## F. Déficit budgétaire primaire de base, dons compris

### **Définition**

21. Aux fins du programme, le solde budgétaire primaire est calculé sur la base des engagements de l'Etat (phase liquidation des dépenses). Il est défini comme la différence entre les recettes intérieures (plus dons programmes et dons projets) et les dépenses publiques moins les intérêts payés. Les paiements d'arriérés ne sont pas inclus dans le calcul du solde primaire.

### **Ajustement**

22. Les plafonds du déficit budgétaire primaire à fin juin et à fin septembre 2025 seront ajustés à la hausse dans le cas où le montant du financement externe net réalisé (décaissements de prêts projets et programmes net d'amortissements) jusqu'à ces dates dépasse 52 milliards de FCFA. L'ajustement sera calculé tel que la différence entre le montant effectivement déboursé et 52 milliards de FCFA, jusqu'à un maximum de 110 milliards de FCFA. Dans le cas où le financement externe net réalisé jusqu'à ces dates est inférieur au montant de 52 milliards de FCFA, les plafonds du déficit budgétaire primaire à fin juin et à fin septembre 2025 seront ajustés à la baisse du montant de l'écart. Au cas où le financement externe net réalisé est moins de 162 milliards de FCFA, le déficit budgétaire primaire à fin décembre 2025 sera ajusté à la baisse du montant de l'écart. Si le financement extérieur net réalisé à fin décembre 2025 dépasse 204 milliards de FCFA, le plafond du déficit budgétaire primaire à fin décembre 2025 ne sera pas ajusté.

## OBJECTIFS QUANTITATIFS INDICATIFS

23. Le programme comprend également des objectifs indicatifs quantitatifs pour fin juin 2025, fin septembre 2025 et fin décembre 2025 :

- (i) Un plafond sur l'accumulation d'arriérés intérieurs de l'État ;
- (ii) Un plancher sur les recettes totales de l'État ;
- (iii) Un plancher sur les dépenses sociales courantes affectées à la réduction de la pauvreté ;
- (iv) Un plafond sur l'encours des remboursements de la TVA certifiés et impayés de plus de 30 jours ;
- (v) Un plafond sur les dépenses primaires courantes ;

(vi) Un plafond sur les partenariats public-privé.

## **G. Montants payables, y compris les arriérés de paiements intérieurs par l'État**

**24.** Les montants « exigibles » (ou « restes à payer ») comprennent les arriérés intérieurs et la dette flottante et correspondent aux obligations impayées de l'État. Ils sont définis comme les dépenses prises en charge par le comptable public, mais qui ne sont pas encore payées. Pour les besoins du programme, ces obligations comprennent i) les factures dues et impayées des entreprises non financières publiques et privées, y compris les remboursements de TVA ; et ii) le service de la dette intérieure.

**25.** Aux fins du programme, les arriérés de paiement intérieurs comprennent les arriérés vis-à-vis des fournisseurs, et ceux sur le service de la dette intérieure. Les arriérés envers les fournisseurs sont définis comme les obligations échues de l'État envers les entreprises publiques et privées non financières, y compris les remboursements de TVA, qui sont en retard de plus de 90 jours par rapport à la réglementation. Les arriérés sur le service de la dette intérieure concernent les obligations du service de la dette qui sont en retard de plus de 30 jours par rapport à la date d'échéance stipulée dans les accords, y compris tout délai de grâce applicable.

**26.** La dette flottante correspond aux montants impayés pendant une période inférieure à la période réglementaire (90 jours pour la dette envers les sociétés non financières et 30 jours pour le service de la dette).

**27.** Aux fins du programme, le plafond de l'accumulation de nouveaux arriérés de paiements intérieurs est fixé à zéro. Cet objectif indicatif fera l'objet d'un suivi permanent par les autorités, et tout manquement sera signalé aux services du FMI sur une base trimestrielle.

## **H. Recettes publiques**

### **Définition**

**28.** Les recettes de l'État sont calculées sur une base caisse. Elles comprennent toutes les recettes fiscales perçues par la Direction générale des impôts (DGI), la Direction générale des douanes (DGD), le Trésor Burkinabè (DGTCP) et d'autres unités de collecte de recettes. Elles comprennent également les recettes non fiscales ou recettes de services.

## **I. Dépenses sociales courantes affectées à la réduction de la pauvreté**

### **Définition**

**29.** Les dépenses sociales courantes affectées à la réduction de la pauvreté sont la somme des dépenses courantes liquidées, identifiées depuis 2021 en collaboration avec le FMI, contribuant à la réduction de la pauvreté, hors financement externe et hors masse salariale. Cette définition inclut : (i) l'offre de l'éducation, de la santé et de l'eau potable ; (ii) l'élargissement des opportunités d'activités génératrices de revenus et d'auto-emploi, l'aménagement des pistes rurales et la construction des infrastructures économiques (ouvrages d'hydraulique agricole et pastorale) ; (iii) la promotion de la

femme, de l'action sociale, de l'information, de l'emploi et de la formation professionnelle ; (iv) l'accès à la justice ; (v) la promotion du développement de l'économie agricole dans l'optique d'améliorer les revenus des acteurs des chaînes de valeurs des filières agricoles ; (vi) la contribution à l'accroissement durable et à la diversification de l'offre des produits agricoles ; (vii) l'assainissement durable des eaux usées et excréta ; (ix) la satisfaction des besoins en eau douce des usagers et des écosystèmes aquatiques ; (x) la création d'emplois décents pour tous et induisant l'amélioration du bien-être social. Le montant alloué dans le budget 2025 pour les dépenses sociales courantes ainsi définies est de CFAF 316 milliards."

## J. Remboursements de la TVA certifiés et paiements en retard de plus de 30 jours

### Définition

30. Aux fins du programme, le stock des demandes de remboursement de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) qui ont été certifiées mais restent impayées pendant plus de 30 jours est constitué des montants des remboursements signés. Le délai de 30 jours commence à la date de signature du certificat de remboursement par le directeur général des impôts.

## K. Dépenses primaires courantes

### Définition

31. Aux fins du programme, les dépenses primaires courantes sont définies comme la somme des dépenses de la masse salariale, des dépenses en biens et services et des transferts courants, nets des paiements d'intérêts.

### Clause de consultation sur la masse salariale

32. Si, à la fin d'un trimestre (c'est-à-dire le 31 mars, le 30 juin, le 30 septembre et le 31 décembre) durant la période du programme, la croissance annuelle observée de la masse salariale (mesurée comme un taux de croissance glissant sur 12 mois) dépasse le taux de croissance de la masse salariale projeté pour l'année en cours dans le cadrage macroéconomique du programme (voir le Tableau 2 ci-dessous), les autorités doivent consulter les services du FMI. Pour appuyer cette consultation, les autorités doivent soumettre au FMI une note écrite qui donne les raisons de l'écart entre le taux de croissance observé et le taux de croissance projeté dans le cadrage macroéconomique de la masse salariale, ainsi que les mesures correctives qu'elles ont l'intention de mettre en œuvre pour la ramener sous contrôle.

Année	2023	2024	2025	2026	2027
Projection	8,7	9,6	8,9	5,3	4,3
Réalisation	8,7	6,7	...	...	...

## L. Partenariats public-privé

### Définition

33. Un partenariat public-privé est défini comme un contrat à long terme entre une partie privée et une entité publique, en vue de la fourniture d'un bien ou d'un service public, dans lequel la partie privée assume un risque et des responsabilités de gestion considérables, et la rémunération est liée aux résultats. Les accords de préfinancement et de crédits-fournisseurs en sont exclus.

### Informations complémentaires pour le suivi du programme

34. Afin de permettre aux services du FMI d'évaluer les résultats obtenus dans le cadre du programme, les autorités s'engagent à leur communiquer les données suivantes, sur format papier et/ou par fichiers électroniques MS Excel, aux fréquences et dans les délais précisés ci-dessous.

<b>Tableau 3. Burkina Faso : Résumé des exigences en matière de communication de données</b>			
<b>Information</b>	<b>Institutions responsables</b>	<b>Fréquence des données</b>	<b>Délai de la communication des données</b>
<b><i>Finances publiques</i></b>			
Le Tableau des opérations financières de l'État (TOFE) et les tableaux annexes traditionnels ; (si les données relatives à l'exécution des investissements financés sur dons et prêts extérieurs ne sont pas disponibles dans les temps requis, une estimation d'exécution linéaire par rapport aux prévisions annuelles sera utilisée) y compris et sans le Fonds de soutien patriotique.	Ministère de l'Économie et des Finances (MEF /DGTCP)	Mensuelle : les données de recettes et dépenses Trimestrielle: données complètes	4 semaines 7 semaines
La liste exhaustive des comptes de dépôts du trésor avec les soldes et la situation nette de l'État en annexe standard au TOFE sur une base trimestrielle, qui permet d'identifier ceux ouverts au bénéfice de services non personnalisés.	MEF /DGTCP	Trimestrielle	7 semaines
Le financement intérieur du budget (crédit bancaire net à l'État et stock des bons et obligations du Trésor non remboursés).	MEF /DGTCP et BCEAO	Mensuelle	7 semaines
Des données relatives à la mise en œuvre du Programme d'investissement public, comprenant le détail des sources de financement.	MEF /DGEP	Semestrielle	6 semaines
Le stock de la dette extérieure, le service de la dette extérieure, la dette extérieure contractée et le remboursement de la dette extérieure.	MEF /DGTCP	Trimestrielle	6 semaines
Les dépenses sociales courantes de réduction de la pauvreté sous forme de tableau.	MEF /DGB	Mensuelle	6 semaines

<b>Tableau 3. Burkina Faso : Résumé des exigences en matière de communication de données</b>			
<b>Information</b>	<b>Institutions responsables</b>	<b>Fréquence des données</b>	<b>Délai de la communication des données</b>
Les prix, la consommation, et la taxation des produits pétroliers, y compris : i) la structure des prix en vigueur du mois concerné ; ii) le calcul détaillé de la structure des prix, du prix FOB au prix de distribution ; iii) les volumes achetés et distribués aux fins de la consommation par le distributeur de pétrole (SONABHY), avec distinction faite entre ventes au détail et à l'industrie ; iv) une ventilation des recettes fiscales sur les produits pétroliers — droits de douane, taxes sur les produits pétroliers (TPP) et taxe sur la valeur ajoutée (TVA) — ; (v) les plus/moins-values sur les achats et ventes des produits hydrocarbures par produit, et (vi) le montant des subventions à payer.	CIDPH, MEF /DGD/DGTC P, SONABHY	Mensuelle	4 semaines

**Tableau 3. Burkina Faso : Résumé des exigences en matière de communication de données (suite)**

Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABHY, situation de trésorerie et compte de résultat, compte tenu de toute subvention reçue et titre d'État émis ou vendu au système bancaire ou autre.	SONABHY	Trimestrielle	6 semaines
Rapport trimestriel, incluant des données mensuelles, sur les comptes de la SONABEL, y compris la situation de trésorerie et le compte de résultat, compte tenu de toute subvention, don et prêt pour projets accordé par les partenaires techniques et financiers.	SONABEL	Trimestrielle	6 semaines
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGI par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions.	MEF /DGI	Mensuelle	7 semaines
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGD par type et rapport comparant les résultats mensuels aux prévisions.	MEF /DGD	Mensuelle	7 semaines
Projections mensuelles (annualisées) des recettes de la DGTCP par type et rapport	MEF /DGTCP	Mensuelle	7 semaines

comparant les résultats mensuels aux prévisions.

**Tableau 3. Burkina Faso : Résumé des exigences en matière de communication de données (suite)**

Rapport trimestriel sur les remboursements de la TVA, y compris les virements reçus de l'Agence comptable centrale du Trésor (ACCT), le montant cumulé payé depuis le début de l'année en cours, le stock des demandes de remboursement certifiées (régisseurs d'avance) et le total des demandes de remboursement de la TVA traitées (DGE, DLC).	MEF /DGI	Trimestrielle	3 mois
Mise à jour mensuelle des bases de données sur les PPP et les garanties souveraines	BN-GPB	Semestrielle	6 semaines
Relevé mensuel de la subvention implicite du prix à la pompe.	CIDPH	Mensuelle	4 semaines
Données mensuelles des nouvelles dettes intérieures contractées (y compris le crédit bancaire, toutes les émissions de dette souveraine et les titrisations) et amorties.	MEF /DGTCP	Mensuelle	6 semaines
<b><i>Bilans consolidés des institutions monétaires</i></b>			
Bilans consolidés des institutions monétaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données provisoires sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les données finales sur la situation monétaire	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les taux d'intérêt créditeur et débiteur	BCEAO	Mensuelle	6 semaines
Les indicateurs usuels de supervision bancaire pour les institutions financières bancaires et non bancaires	BCEAO	Mensuelle	6 semaines

***Balance des paiements***

Données annuelles préliminaires relatives à la balance des paiements	BCEAO	Annuelle	11 mois
Les statistiques du commerce extérieur	MPEF /INSD	Trimestrielle	3 mois
Toute révision des données de la balance des paiements (y compris les services, les transferts privés, les transferts officiels, les transactions en capital)	BCEAO	Dès la révision	2 semaines

***Secteur réel***

Les comptes nationaux provisoires et toute révision des comptes nationaux	MEF /INSD	Annuelle	6 mois
Comptes nationaux trimestriels et toutes révisions	MEF /INSD	Trimestrielle	3 mois
Indices désagrégés mensuels des prix à la consommation	MEF /INSD	Mensuelle	4 semaines

<b>Tableau 3. Burkina Faso : Résumé des exigences en matière de communication de données (fin)</b>			
Les réalisations mensuelles et les prévisions jusqu'à fin décembre de l'année en cours de la production par mine et minerai, les exportations (volume et valeur), ainsi que la situation opérationnelle des mines existantes et des mines en construction.	MEF /DGD et MEMC/DGMG/DGESS	Mensuelle	3 mois
<b><i>Réformes structurelles et autres données</i></b>			
Toute étude ou tout rapport officiel sur l'économie du Burkina Faso.	MEF /DGEP		A compter de la publication ou dès son entrée en vigueur
Toute décision, ordre, loi, décret, ordonnance ou circulaire ayant une incidence économique ou financière.	MEF /SG		A compter de la publication ou dès son entrée en vigueur
Toute étude ou tout rapport officiel sur les mesures prises en matière de lutte contre la corruption.	ASCE-LC		A compter de la publication ou dès son entrée en vigueur
Annexe au budget annuel détaillant les plans de lutte contre le changement climatique (y compris l'affectation de ressources et l'évaluation de la marge de manœuvre budgétaire pour les infrastructures respectueuses du climat).	MEF /DGB		A compter de la date de publication ou dès son d'entrée en vigueur



# BURKINA FASO

Le 5 juin 2025

## TROISIÈME REVUE DE L'ACCORD AU TITRE DE LA FACILITÉ ÉLARGIE DE CRÉDIT, DEMANDES DE DEROGATIONS SUR CRITERE DE REALISATION NON ATTEINT, MODIFICATION DES CRITÈRES DE RÉALISATION ET REVUE DES ASSURANCES DE FINANCEMENT — ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE<sup>1</sup>

Approuvée par  
**Annalisa Fedelino**  
et **Bergljot Barkbu**  
(FMI), et **Manuela**  
**Francisco et Abebe**  
**Aadugna (IDA)**

Effectuée conjointement par les services du Fonds monétaire international (FMI) et de l'Association internationale de développement (IDA).

<b>Risque de surendettement extérieur</b>	Modéré
<b>Risque global de surendettement public</b>	Modéré
<b>Décomposition de la notation du risque</b>	Marge limitée d'absorption des chocs
<b>Éléments d'appréciation</b>	Oui : risques accrus de surendettement extérieur et de surendettement public global en raison de l'instabilité de la situation en matière de sécurité, de risques budgétaires orientés à la baisse et d'une forte dépendance à l'égard des exportations d'or.

*Le Burkina Faso reste exposé à un risque modéré de surendettement extérieur et de surendettement public global<sup>2</sup>. Les niveaux d'endettement sont viables à moyen terme. Le Burkina Faso est actuellement classé parmi les pays présentant une capacité d'endettement jugée*

<sup>1</sup>La présente analyse de viabilité de la dette (AVD) a été conjointement réalisée par le FMI et la Banque mondiale, en collaboration avec les autorités burkinabè.

<sup>2</sup>L'indicateur composite (IC) du Burkina Faso a une valeur de 2,86, ce qui correspond à une capacité d'endettement « moyenne ». Le calcul de l'IC s'effectue à partir des données de l'édition des PEM d'octobre 2024 et de la note EPIN (évaluation de la politique et des institutions nationales) établie par la Banque mondiale en 2023.

*« moyenne ». Au vu des signaux mécaniques, l'évaluation de l'ensemble des indicateurs de la dette extérieure et de la dette publique fait apparaître un faible risque de surendettement. Les éléments d'appréciation restent de mise — comme à l'occasion de la dernière AVD — en raison de la forte dépendance du pays à l'égard des exportations d'or, des risques de détérioration du secteur budgétaire, notamment du fait du refinancement de la dette intérieure, et de l'instabilité de la situation en matière de sécurité. Les projections sont empreintes d'un degré d'incertitude élevé.*

# PÉRIMÈTRE DE LA DETTE PUBLIQUE

1. **Aux fins de la présente AVD, la dette publique englobe la dette de l'administration centrale et celle de la banque centrale** (tableau 1 du texte)<sup>3</sup>. Les emprunts de la banque centrale au nom de l'État (c'est-à-dire l'encours de dette envers le FMI) sont compris dans la dette extérieure. Comme les données relatives aux entreprises publiques, aux administrations locales et aux garanties accordées au secteur privé ne sont pas tout à fait complètes, l'analyse s'appuie sur des estimations de cette dette pour calibrer un test de résistance combiné avec prise en compte des engagements conditionnels. Compte tenu du fait que les données relatives à la dette publique sont moins étendues, le test est désormais plus rigoureux que dans les analyses précédentes. Les services du FMI s'efforceront d'élargir la couverture des données relatives à la dette pour la prochaine AVD, sous réserve de la disponibilité des données.

**Tableau 1 du texte. Burkina Faso : périmètre de la dette publique**

Sous-secteurs du secteur public	Sous-secteurs couverts
1 Administration centrale	X
2 État et administrations locales	
3 Autres éléments des administrations publiques	
4 dont : caisse de sécurité sociale	
5 dont : fonds extrabudgétaires (FEB)	
6 Garanties (à d'autres entités des secteurs public et privé, y compris aux entr. publiques)	
7 Banque centrale (emprunt au nom de l'État)	X
8 Dette non garantie des entreprises publiques	

2. **Un test de résistance prenant en compte les engagements conditionnels, caractérisé par un choc de 9,6 % du PIB, a été effectué.** Il a été mis au point de manière à prendre en compte les éléments qui ne sont pas couverts par la définition de la dette publique dans le scénario de référence. Le test a fait l'hypothèse d'un choc de 1,5 % du PIB au titre des engagements conditionnels, de manière à tenir compte d'éventuelles garanties données au secteur privé (tableau 2 du texte). La valeur de 2 % attribuée par défaut à la dette des entreprises publiques a été relevée à 3,1 % du PIB, afin de prendre en compte l'estimation officielle de cette dette à la fin de l'année 2024. Les garanties de l'État sur la dette extérieure des entreprises publiques seraient négligeables et ne dépasseraient pas 0,2 % du PIB à la fin de 2024. Aucun choc n'est utilisé pour tenir compte des partenariats public-privé (PPP), qui représentent moins de 5 % du PIB. S'agissant du choc relatif au

<sup>3</sup>La dette intérieure s'entend comme la dette libellée dans la monnaie régionale, le franc CFA (FCFA). Le choix retenu pour le périmètre de la dette repose sur la monnaie plutôt que sur la résidence, difficile à établir. Les données portant sur la résidence des détenteurs de titres émis sur le marché UMOA-Titres sont incomplètes. Les titres émis sur le marché UMOA-Titres représentaient 46,4 % de la dette libellée en FCFA à la fin de 2024 ; toutefois, ces données ne tiennent pas compte des transactions sur le marché secondaire. Les emprunts auprès de la Banque ouest-africaine de développement (BOAD) sont libellés en FCFA mais classés en tant que dette extérieure en appliquant les critères de résidence.

secteur financier, la valeur par défaut de 5 % du PIB a été retenue, ce qui représente la charge moyenne d'une crise financière.

**Tableau 2 du texte. Burkina Faso : choc combiné avec prise en compte d'engagements conditionnels**

1 Couverture des données sur la dette publique du pays	Administration centrale, banque centrale		
	Par défaut	Utilisé pour l'analyse	Raisons de l'écart avec les paramètres par défaut
2 Autres éléments des administrations publiques non pris en compte dans 1.	0 % du PIB	1.5	Garanties au secteur privé
3 Dette des entreprises publiques (garantie et non garantie par l'État) 1/	2 % du PIB	3.1	L'encours de la dette des entreprises publiques non prise en compte dans le secteur de l'administration centrale est estimé à 3,1 % du PIB à fin 2024.
4 PPP	35 % de l'encours des PPP	0.0	
5 Marché financier (la valeur par défaut de 5 % du PIB est la valeur minimale)	5 % du PIB	5.0	
<b>Total (2+3+4+5) (en pourcentage du PIB)</b>		<b>9.6</b>	

1/ Le choc de 2 % du PIB retenu par défaut sera appliqué aux pays dont la dette garantie par l'État n'est pas pleinement prise en compte dans la définition de leur dette publique (1). Si elle est déjà incluse dans la dette publique (1) et si les risques associés à la dette des entreprises publiques non garantie par l'État sont jugés négligeables, une équipe-pays peut réduire ce pourcentage à 0 %.

**Tableau 3 du texte. Burkina Faso : évolution de la dette publique, 2018-24**  
(En pourcentage du PIB)

	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Dette publique</b>	<b>38.1</b>	<b>41.7</b>	<b>43.6</b>	<b>55.5</b>	<b>58.5</b>	<b>56.2</b>	<b>56.9</b>
Dette extérieure	21.6	23.2	21.5	25.6	26.0	25.9	25.4
<i>(part dans total dette, en pourcentage)</i>	<i>56.8</i>	<i>55.6</i>	<i>49.3</i>	<i>46.2</i>	<i>44.5</i>	<i>46.1</i>	<i>44.5</i>
Dette intérieure	16.5	18.5	22.1	29.9	32.5	30.3	31.6
<i>(part dans total dette, en pourcentage)</i>	<i>43.2</i>	<i>44.4</i>	<i>50.7</i>	<i>53.8</i>	<i>55.5</i>	<i>53.9</i>	<i>55.5</i>
<b>Pour mémoire :</b>							
Solde budgétaire global	-4.3	-3.1	-5.1	-7.5	-10.7	-6.7	-5.8
Croissance du PIB (en pourcentage)	6.6	5.9	2.0	6.9	1.5	3.0	5.0

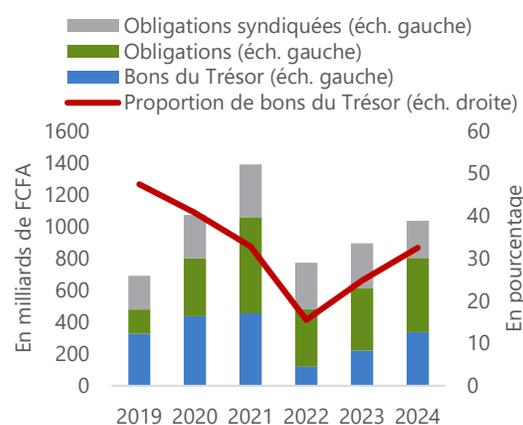
Sources : autorités burkinabè ; estimations des services du FMI.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES SUR LA DETTE

**3. La dette publique a fortement augmenté pendant la pandémie, mais sa croissance s'est ensuite modérée.** Le ratio dette publique/PIB a fortement augmenté en 2021 et oscille autour de 56 % depuis lors (tableau 3 du texte). La part de la dette extérieure a diminué progressivement, passant de 56,8 % en 2018 à 44,5 % en 2024, à mesure que le recours au marché obligataire de l'UEMOA augmentait pour compenser la rareté des possibilités de financement extérieur.

**4. L'émission d'obligations et de bons du Trésor a augmenté sur une base annuelle,** pour passer de 774 milliards de FCFA en 2022 à 1 036 milliards de FCFA en 2024, ce qui représente le niveau le plus élevé depuis la pandémie de

**Graphique 1 du Texte. Burkina Faso : émission de bons du Trésor et d'obligations, 2018-24**



Sources : UMOA Titres ; autorités burkinabè ; calculs des services du FMI.

COVID-19 (graphique 1 du texte). Le recours aux bons du Trésor a augmenté au cours de la même période, tandis que la part de la dette à long terme émise sous forme d'obligations syndiquées a diminué, pour passer de 37,8 % en 2022 à 22,6 % en 2024. En conséquence, l'échéance moyenne des instruments de trésorerie s'est raccourcie, pour passer de 4,5 ans à la fin de 2022 à 3,2 ans à la fin de 2024.

## 5. Le recours accru à des emprunts sur le marché régional a renchéri le service de la dette.

La part totale des paiements d'intérêts s'élevait à 249 milliards de FCFA à la fin décembre 2024, dont 216 milliards (86,7 % du service de la dette) représentaient les paiements d'intérêts sur la dette intérieure. À titre de comparaison, en 2019, les paiements d'intérêts du service de la dette s'élevaient à 97 milliards de FCFA, dont seulement 69 milliards étaient imputables à la dette intérieure (71,3 % du total des paiements d'intérêts). Depuis 2022, on assiste en outre à un resserrement du marché obligataire régional, en raison du durcissement de la politique monétaire et de l'évolution défavorable du moral des investisseurs. S'agissant des instruments de trésorerie burkinabè émis par adjudication, les rendements moyens sont passés de 7,5 % en 2023 à 8,3 % en 2024, pour des raisons propres à l'UEMOA et à la situation nationale. Étant donné que les rendements sont relativement plus élevés pour les échéances à court terme en 2024, le Trésor a récemment redoublé d'efforts pour allonger les échéances de ses émissions.

**Tableau 4 du texte. Burkina Faso : décomposition de la dette publique et du service de la dette par créancier**

	Encours de la dette (fin de période)			Service de la dette								
	2024			2024			2025			2026		
	(en milliards de FCFA)	(en % de la dette totale)	(en % du PIB)	(en milliards de FCFA)			(en pourcentage du PIB)					
<b>Total</b>	<b>8,027.1</b>	<b>100</b>	<b>56.9</b>	<b>1,138.2</b>	<b>1,577.2</b>	<b>1,475.4</b>	<b>8.1</b>	<b>10.1</b>	<b>8.7</b>	<b>1.3</b>	<b>1.5</b>	<b>1.5</b>
<b>Extérieure</b>	<b>3,574.6</b>	<b>44.5</b>	<b>25.4</b>	<b>181.4</b>	<b>231.9</b>	<b>255.8</b>	<b>1.3</b>	<b>1.5</b>	<b>1.5</b>	<b>1.3</b>	<b>1.5</b>	<b>1.5</b>
Créanciers multilatéraux 1/	3,222.3	40.1	22.9	142.9	177.0	197.1	1.0	1.1	1.2	1.0	1.1	1.2
FMI	339.5	4.2	2.4	13.0	23.7	34.3	0.1	0.2	0.2	0.1	0.2	0.2
Banque mondiale	1,587.4	19.8	11.3	40.8	45.8	53.7	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3	0.3
Autres créanciers multilatéraux	1,295.4	16.1	9.2	89.1	107.5	109.0	0.6	0.7	0.6	0.6	0.7	0.6
Créanciers bilatéraux	352.4	4.4	2.5	38.4	54.9	58.7	0.3	0.4	0.3	0.3	0.4	0.3
Club de Paris	133.4	1.7	0.9	15.2	16.2	20.3	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
dont : France	116.7	1.5	0.8	12.9	17.0	12.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1	0.1
Japon	4.3	0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Hors Club de Paris	218.9	2.7	1.6	23.2	38.6	38.5	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2
dont : Chine (y compris la Banque de Chine)	53.1	0.7	0.4	5.5	8.0	8.0	0.0	0.1	0.0	0.0	0.1	0.0
Koweït	29.7	0.4	0.2	3.0	2.9	3.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
<b>Intérieure</b>	<b>4,452.4</b>	<b>55.5</b>	<b>31.6</b>	<b>956.8</b>	<b>1,345.3</b>	<b>1,219.5</b>	<b>6.8</b>	<b>8.6</b>	<b>7.2</b>	<b>6.8</b>	<b>8.6</b>	<b>7.2</b>
Bons du Trésor	297.1	3.7	2.1	152.5	437.9	-	1.1	2.8	0.0	1.1	2.8	0.0
Obligations	3,345.8	41.7	23.7	485.0	613.1	914.5	3.4	3.9	5.4	3.4	3.9	5.4
Crédits	809.5	10.1	5.7	319.4	294.3	305.1	2.3	1.9	1.8	2.3	1.9	1.8

Sources : estimations et projections des services du FMI, fondées sur les données communiquées par les autorités burkinabè, suivant leur classification des créanciers. Le périmètre de la dette est le même que dans l'AVD. Aucune information concernant la dette garantie n'est disponible.

1/ Les créanciers multilatéraux sont simplement les institutions ayant plus d'un actionnaire officiel et ne correspondent pas forcément à la classification des créanciers dans les politiques du FMI (politique de prêt aux pays en situation d'arriérés, par exemple).

## 6. Les besoins de financement du Burkina Faso devraient augmenter sur le marché financier régional.

Les besoins bruts de financement (BBF) de l'État qui doivent être couverts par le marché régional en 2025 sont estimés à 0,9 % du PIB des pays de l'UEMOA, ce qui est inférieur au niveau moyen des BFB couverts par le marché régional de 2020 à 2024 (1,0 % du PIB des pays de

l'UEMOA)<sup>4</sup>. À moyen terme (2026–30), les BBF devraient augmenter pour atteindre 1,4 % du PIB des pays de l'UEMOA. Cette évolution témoigne de la nécessité pour l'État de rechercher des sources supplémentaires de financements concessionnels. De plus, à moyen et long terme, il convient d'encourager les initiatives visant à approfondir le marché financier régional.

**7. L'État burkinabè a accumulé relativement peu d'arriérés intérieurs et procède activement à leur apurement.** Les arriérés intérieurs (impayés de plus de 90 jours) ont augmenté de 0,2 % du PIB en 2024, et leur encours s'élève à 0,5 % du PIB à la fin de l'année. Sur ce total, les arriérés liés aux remboursements de TVA (principalement envers les entreprises étrangères qui exploitent le secteur minier) représentaient environ 0,3 % du PIB, tandis que les arriérés dus aux fournisseurs de l'État s'élevaient à 0,2 % du PIB. Après avoir procédé à un audit de l'encours des arriérés de l'État recensés lors de la deuxième revue, les autorités ont préparé et adopté une stratégie d'apurement à titre de mesure préalable en vue de la troisième revue, dans le but d'apurer tous les arriérés en souffrance d'ici à la fin de l'année 2025.

## INFORMATIONS GÉNÉRALES ET PRÉVISIONS MACROÉCONOMIQUES

**8. Le scénario macroéconomique de référence s'est détérioré depuis l'AVD de juin 2024.** La croissance réelle du PIB a été révisée à la baisse dans tous les secteurs en raison de la persistance de l'insécurité ; on suppose que celle-ci ne diminuera que de manière progressive et que les probabilités de retour en arrière seront élevées (tableau 5 du texte). Parallèlement, le déficit du compte courant en 2023 et 2024 s'est avéré moins prononcé que prévu, et il devrait encore diminuer pour atteindre 3,4 % du PIB en 2025, en raison de la hausse des cours de l'or et du lancement de nouvelles activités d'exploitation aurifère. La trajectoire de rééquilibrage budgétaire est légèrement plus stricte que dans l'AVD de juin 2024, et l'on s'attend à ce que le déficit budgétaire global converge progressivement vers le critère de l'UEMOA de 3 % du PIB, jusqu'à l'atteindre en 2027.

**9. L'insécurité, les chocs météorologiques et les fluctuations du cours de l'or représentent les principales sources de risques.** Le nombre d'attaques terroristes a diminué de 28 % en 2024, tandis que le nombre de morts a augmenté de 13 % par rapport à l'année précédente. Dans un scénario extrêmement pessimiste, l'intensification des attaques par des groupes terroristes, en particulier dans les zones urbaines, pourrait constituer un choc négatif de grande ampleur pour l'économie, en entraînant une baisse de la production d'or, en exacerbant l'insécurité alimentaire et en augmentant les déplacements de population à l'intérieur du pays. L'économie est également très vulnérable face aux chocs météorologiques, qui provoquent d'importantes fluctuations de la production agricole. Sur le plan budgétaire, des risques pèsent sur le rendement des recettes, et des

<sup>4</sup>À titre de comparaison, la dette intérieure du pays représentait en moyenne 13 % de la dette intérieure publique de l'UEMOA entre 2020 et 2024.

pressions inattendues sur les dépenses (courantes ou en capital) pourraient se faire jour, notamment dans le domaine de la sécurité. Les conditions de financement sur le marché obligataire régional pourraient se détériorer. Enfin, les fluctuations des cours de l'or (qui représentent environ 80 % des exportations) constituent également une source de risque importante.

**Tableau 5 du texte. Burkina Faso : évolution des hypothèses de l'AVD par rapport à l'édition de juin 2024**

		2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028
					Proj.	Proj.	Proj.	Proj.
Cours de l'or (dollar/once troy)	Prévision actuelle	1801.5	1943.1	2387.2	2820.8	2963.0	3096.3	3197.8
	AVD de juin 2024	1801.5	1939.6	2066	2166.1	2187.3	2225.5	2258.2
Cours du coton (centimes de dollar/livre)	Prévision actuelle	130.1	95.0	86.6	79.3	81.4	80.9	80.9
	AVD de juin 2024	130.1	95.2	93.6	90.9	89.9	89.9	89.9
Croissance du PIB réel (%)	Prévision actuelle	1.5	3.0	5.0	4.2	4.9	4.7	4.7
	AVD de juin 2024	1.8	3.6	5.9	5.8	5.4	5.4	5.2
Solde courant (% du PIB)	Prévision actuelle	-7.5	-5.0	-5.7	-3.4	-3.1	-3.4	-3.7
	AVD de juin 2024	-6.1	-4.4	-3.4	-3.1	-2.8	-3.1	-2.6
Solde budgétaire global (% du PIB)	Prévision actuelle	-10.7	-6.7	-5.8	-4.0	-3.5	-3.0	-3.0
	AVD de juin 2024	-10.6	-6.6	-5.6	-4.7	-3.8	-3.0	-3.0

Sources : estimations des services du FMI ; projections des *Perspectives de l'économie mondiale*.

**10. La présente mise à jour de l'AVD s'appuie sur le cadre macroéconomique utilisé pour le programme appuyé par la FEC** (encadré 1). Ce plan repose sur trois piliers : 1) dégager de l'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires, 2) accroître la résilience face aux chocs et diminuer la pauvreté et les inégalités, et 3) renforcer la discipline, la transparence et la gouvernance budgétaires. L'ancrage budgétaire du programme est fondé sur le critère de convergence de l'UEMOA de réduction du ratio déficit/PIB à 3 % d'ici à 2027, sur une baisse significative du ratio masse salariale/recettes à 45 % d'ici 2027, et sur une hausse du ratio recettes fiscales/PIB de 1,5 point de pourcentage par rapport à un scénario d'absence de réformes.

**11. Au vu des expériences passées et des données portant sur différents pays, les outils de réalisme donnent à penser que le scénario de référence est crédible dans tous les exercices, sauf un.**

- Le scénario de référence est réaliste s'agissant de la dette extérieure. Le graphique 1 montre que les projections de dette extérieure tiennent essentiellement à la dynamique du compte courant et des investissements directs étrangers, comme par le passé. La dynamique de la dette extérieure s'explique en partie par des flux générateurs d'endettement non identifiés, comme le montrent les résiduels importants. Ces résiduels sont essentiellement dus au fait que la dette extérieure est définie en fonction de la monnaie de libellé, contrairement aux données sur le solde des transactions courantes, qui sont établies à partir de la notion de résidence. Les variations inattendues de la dette extérieure sont inférieures à la médiane observée dans d'autres pays à faible revenu.

- L'ensemble des flux générateurs de dette publique au cours des cinq dernières années est nettement plus élevé que dans les projections en raison des dépenses exceptionnelles liées à la pandémie et à la sécurité. La conjonction de ces deux facteurs fait du déficit primaire l'un des principaux moteurs de ces flux de dette. C'est aussi la raison pour laquelle la valeur moyenne des variations inattendues de la dette du Burkina Faso au cours des cinq dernières années, lorsqu'on la compare aux niveaux observés dans d'autres pays à faible revenu, se situe dans l'intervalle interquartile (entre le 25<sup>e</sup> et le 75<sup>e</sup> centiles) de la distribution statistique.
- Le graphique 2 montre que la trajectoire de rééquilibrage budgétaire, qui prévoit un ajustement de 2,9 % sur trois ans, se situe dans le quartile supérieur des pays à faible revenu qui appliquent des programmes appuyés par le FMI, ce qui peut être considéré comme optimiste. La trajectoire estimée de la croissance économique et la contribution des capitaux publics à la croissance réelle du PIB correspondent à l'expérience passée.

**12. La présente AVD maintient l'hypothèse d'une augmentation du financement non concessionnel au cours de la période de projection.** La stratégie d'endettement à moyen terme des autorités continue de préconiser l'épuisement de toutes les possibilités de financement concessionnel avant d'envisager des sources non concessionnelles, plus onéreuses. Bien que la Banque mondiale et d'autres bailleurs de fonds internationaux — comme le fonds OPEP pour le développement international — restent mobilisés, les besoins de financement dépassent le montant attendu des financements concessionnels disponibles. Par conséquent, la présente AVD part de l'hypothèse que les emprunts non concessionnels atteindront environ 35 % en moyenne du total des emprunts extérieurs jusqu'à la fin de la période couverte par l'analyse.

#### Encadré 1. Hypothèses macroéconomiques de l'AVD

Les données préliminaires indiquent une croissance du PIB réel de 5 % en 2024, en raison d'une forte croissance de la production agricole qui compense une baisse de la production d'or. En 2025, en supposant un retour à des niveaux de précipitations normaux, la croissance du PIB réel devrait se modérer à 4,2 %. Comme on présume que la situation en matière de sécurité s'améliorera graduellement et que les investissements dans l'exploitation aurifère demeureront modérés, la croissance du PIB réel devrait se stabiliser à environ 4,7 % à moyen terme.

Après une forte baisse à 0,7 % en 2023, on estime que le taux d'inflation annuel moyen est remonté à 4,2 % en 2024, à cause de l'insuffisance de l'offre de céréales au niveau local. On suppose que l'inflation tombera à 3 % en 2025 et convergera vers 2 % à moyen terme (à l'intérieur de l'intervalle de 1 à 3 % visé par la BCEAO), à la faveur d'une bonne récolte de céréales en 2024, des effets décalés du resserrement de la politique monétaire et du fléchissement attendu des cours internationaux des denrées alimentaires et de l'énergie.

Le programme appuyé par la FEC repose sur une baisse progressive du déficit budgétaire, qui devrait passer de 5,8 % du PIB en 2024 à 3 % en 2027, conformément aux critères de l'UEMOA. Ce rééquilibrage doit intervenir grâce à une association de mesures portant sur les recettes (p.ex. dématérialisation des services fiscaux, imposition du commerce en ligne) et sur les dépenses (p.ex. contrôle de la masse salariale publique). Les niveaux du total de la dette publique devraient diminuer pour passer de 56,9 % du PIB en 2024 à 54,0 % en 2027.

Les hypothèses sur le coût de l'endettement en 2024 sont un taux d'intérêt moyen de 8,7 % pour les bons du Trésor (8,5 % précédemment), de 9 % pour les obligations dont l'échéance va jusqu'à 3 ans (8,5 % précédemment), de 8 % pour les obligations de 4 à 7 ans d'échéance (inchangé) et de 7,7 % pour les obligations à long terme (inchangé). En 2025, les taux devraient atteindre 9,7 % pour les bons du Trésor, 9 % pour les obligations jusqu'à 3 ans d'échéance, 7,5 % pour les obligations de 4 à 7 ans d'échéance, et 7,7 % pour les obligations d'échéances plus longues. À moyen terme, les taux d'intérêt devraient revenir à leurs moyennes historiques, dans l'hypothèse d'une amélioration de la sécurité et d'un retour à un régime civil.

La composition de la stratégie de financement intérieur est comparable à celle que l'on a observée lors de l'AVD précédente : environ 45 % de bons du Trésor, 40 % d'obligations à 1–3 ans, et 15 % d'obligations à 4 ans ou plus. On fait l'hypothèse que les autorités mobiliseront des montants plus élevés à partir d'instruments à plus longues échéances à mesure que le marché financier régional se développera à moyen terme.

On estime que le reste du déficit sera financé par la dette extérieure ; toutefois, pour utiliser des hypothèses prudentes, on prévoit que les conditions deviendront de moins en moins généreuses. Les emprunts non concessionnels augmenteront pour atteindre une moyenne d'environ 35 % du total des emprunts extérieurs. Le scénario de référence envisage une enveloppe annuelle moyenne de la Banque mondiale au titre de l'IDA20<sup>1</sup> de 460 millions de dollars à moyen terme.

Le déficit du compte courant s'est creusé, pour passer de 5,0 % du PIB en 2023 à 5,7 % en 2024, selon les estimations, mais des améliorations sont attendues à court et à moyen terme en raison de l'augmentation des cours de l'or. Les risques pour la stabilité extérieure découlent de la situation politique et de l'insécurité, susceptibles de décourager les entrées de capitaux privés, ainsi que de l'absence d'un cadre politique crédible.

---

<sup>1</sup> Le financement par la Banque mondiale se fonde sur le total des allocations indicatives par pays de l'IDA20, corrigé après la revue à mi-parcours et en fonction des réallocations intrarégionales. Pour les cinq premières années de la période de projection, le financement au titre de l'IDA20 dans la catégorie de crédit à 50 ans a été reclassé de manière à correspondre au statut du Burkina Faso d'État « non petit » présentant un risque modéré de surendettement extérieur. Au-delà des cinq premières années, on a fait l'hypothèse que les conditions ordinaires des financements IDA s'appliqueraient.

# CLASSEMENT DU PAYS ET DÉTERMINATION DES TESTS DE RÉSISTANCE

## A. Classement du pays

**13. La capacité d'endettement du Burkina Faso conserve la classification « moyenne »** (tableau 1). L'indice composite (IC) du pays, calculé à partir de l'édition des PEM d'octobre 2024 et de la note EPIN de 2023, est de 2,86, soit au-dessous du seuil de 3,05 à franchir pour entrer dans la catégorie « élevée ». Les seuils indicatifs pour la dette extérieure correspondant à la catégorie « moyenne » sont de 40 % pour le ratio valeur actuelle (VA) de la dette extérieure/PIB, de 180 % pour le ratio VA de la dette/exportations, de 15 % pour le ratio service de la dette/exportations et de 18 % pour le ratio service de la dette/recettes. Le repère de la VA de la dette publique totale pour une capacité d'endettement moyenne est de 55 % du PIB.

**Tableau 6 du texte. Burkina Faso : capacité d'endettement et seuils indicatifs correspondants**

Capacité d'endettement et seuils d'endettement			
Pays/territoire	Burkina Faso		
Code pays	748		
Capacité d'endettement	Moyenne		
Finale	Classification sur la base de l'édition actuelle	Classification sur la base de l'édition précédente	Classification sur la base des deux éditions précédentes
Moyenne	Moyenne 2,86	Moyenne 2,86	Moyenne 2,86

**Seuils applicables**

APPLICABLE	
<b>Seuils de la charge de la dette EXTERIEURE</b>	
VA de la dette en % :	
Exportations	180
PIB	40
Service de la dette en % :	
Exportations	15
Recettes	18

APPLICABLE	
<b>Repère de la dette publique TOTALE</b>	
VA de la dette publique totale en % du PIB	55

**Calcul de l'Indicateur composite**

Composantes	Coefficients (A)	Valeurs moyennes sur 10 ans (B)	Composantes du score de l'IC (A*B) = (C)	Contribution des composantes
Évaluation de la politique et des institutions nationales	0,385	3,453	1,33	46%
Taux de croissance réel (en pourcentage)	2,719	4,531	0,12	4%
Couverture des importations par les réserves (en pourcentage)	4,052	39,462	1,60	56%
Couverture des importations par les réserves*2 (en %)	-3,990	15,573	-0,62	-22%
Envois de fonds (en %)	2,022	1,611	0,03	1%
Croissance économique mondiale (en pourcentage)	13,520	2,967	0,40	14%
<b>Score de l'IC</b>			<b>2,86</b>	<b>100%</b>
<b>Notation de l'IC</b>			<b>Moyenne</b>	

**Nouveau cadre**

Valeurs limites			
Faibles	IC <	2,69	
Moyenne	2,69 ≤ IC ≤	3,05	3,05
Élevées	IC >	3,05	

**Référence : Seuils par classification**

Seuils de la charge de la dette EXTERIEURE	Faible	Moyenne	Élevées
VA de la dette en % :			
Exportations	140	180	240
PIB	30	40	55
Service de la dette en % :			
Exportations	10	15	21
Recettes	14	18	23

Repère de la dette publique TOTALE	Faibles	Moyenne	Élevées
VA de la dette publique totale en % du PIB	35	55	70

Sources: autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

## B. Détermination d'autres scénarios et tests de résistance

**14. L'analyse comprend un autre scénario, caractérisé par des chocs négatifs pour les finances publiques.** Un scénario pessimiste, construit sur mesure, traduit les facteurs de vulnérabilité liés à la dette engendrés par l'insuffisance des financements octroyés par les bailleurs de fonds et par des dépassements de dépenses. Les hypothèses sont révisées à la baisse : les projections de décaissements de dons sont ramenées de 1,1 % à 0,4 % du PIB en 2025, à 0,2 %

en 2026, et à 0 % jusqu'à la fin de la période couverte par ce scénario. De plus, on suppose que les dépenses primaires sont plus élevées de 2,5 % du PIB pour l'ensemble de l'horizon temporel.

**15. Un test de résistance sur mesure permet de se pencher sur les effets de chocs sur le commerce de produits de base.** Ce test se justifie par le fait que les produits de base ont constitué 82 % des recettes d'exportation au cours des trois dernières années. Il permet d'appréhender les effets possibles d'une chute soudaine et spectaculaire de 80 % des cours de l'or et de toutes les matières premières agricoles et d'une augmentation parallèle de 80 % des prix à l'importation des carburants. Il vient compléter le test portant sur les engagements conditionnels et les autres tests de résistance standardisés.

## ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE EXTÉRIEURE

**16. Tous les indicateurs de la dette extérieure CGE restent au-dessous des seuils pertinents pour l'action des pouvoirs publics dans le scénario de référence.** Les valeurs actuelles (VA) du ratio dette extérieure/PIB, du ratio dette extérieure/exportations, du ratio service de la dette extérieure/exportations et du ratio service de la dette extérieure/recettes sont nettement inférieures aux seuils et présentent des tendances généralement à la baisse à moyen terme (tableau 2, graphique 3).

**17. Les tests de résistance normalisés montrent qu'un choc sur les exportations exerce l'impact le plus négatif sur la trajectoire d'endettement, sans pour autant entraîner le dépassement d'aucun seuil.** La VA du ratio dette/exportations est fortement influencée par le choc sur les exportations (la croissance nominale des exportations est fixée à la moyenne historique moins un écart-type), jusqu'à atteindre un niveau compris entre 90 et 95 % dans les années 2030 (tableau 2). Il reste cependant inférieur au seuil de 180 % sur l'ensemble de la période de projection. Le test montre à quel point il importe de poursuivre les efforts en vue d'améliorer le potentiel d'exportations de biens et services du pays en s'attaquant à l'insécurité, en menant des réformes dans le secteur minier et en diversifiant l'économie. Le ratio VA du service de la dette/exportations se dégrade mais reste inférieur à son seuil de 15 %. D'autres chocs, notamment sur la croissance du PIB réel ou le solde primaire, ou une dépréciation ponctuelle de 30 % du franc CFA, ainsi que les tests sur mesure portant sur les engagements conditionnels et les cours des produits de base, n'entraînent aucun dépassement des seuils d'endettement.

**18. Si le modèle signale un risque de surendettement extérieur faible, les services du FMI estiment pour leur part, comme dans la précédente AVD, que ce risque est modéré.** Tous les indicateurs de viabilité de la dette extérieure CGE devraient rester en dessous des seuils indicatifs, même dans les hypothèses extrêmes du scénario pessimiste en matière de finances publiques et du scénario caractérisé par de multiples chocs sur les cours des produits de base. Néanmoins, les facteurs de vulnérabilité justifient le recours à des éléments d'appréciation. Une aggravation de l'insécurité pourrait entraîner une baisse plus importante du PIB, une diminution des recettes fiscales et une baisse des exportations causée, entre autres, par une chute de la production d'or. Dans le même temps, l'augmentation des dépenses militaires pourrait exacerber les pressions sur les

dépenses. Les partenaires pour le développement pourraient continuer de se tenir à l'écart voire prendre encore davantage leurs distances, au risque d'accroître la dépendance du pays à l'égard des financements onéreux du marché régional. Enfin, une chute soudaine des cours de l'or pourrait entraîner une baisse de la production et des exportations.

## ANALYSE DE VIABILITÉ DE LA DETTE PUBLIQUE

**19. Dans le scénario de référence, le ratio VA de la dette publique/PIB reste en dessous du repère de 55 %.** D'après les projections, ce ratio devrait rester bien inférieur à ce repère tout au long de la période couverte par l'exercice, tout en suivant une tendance modérément baissière (tableau 4 et graphique 4). Le ratio VA de la dette/recettes et dons devrait culminer autour de 230 % en 2025, avant de marquer un recul progressif tout au long de la période couverte par l'exercice. Le ratio service de la dette/recettes et dons devrait culminer autour de 70 % d'ici 2029, compte tenu des échéances relativement courtes des instruments de financement intérieur. Ce dernier élément fait craindre des risques pour la liquidité, en particulier du fait des échéances et des risques de refinancement. Le graphique 5 montre que le scénario de référence implique une réduction du ratio dette/PIB, tout en indiquant que le ratio service de la dette intérieure/recettes publiques pourrait augmenter considérablement, tandis que les émissions nettes de dette intérieure en proportion du PIB pourraient devenir négatives, en raison du refinancement de la dette intérieure existante. Bien que l'on prévoie une augmentation à moyen terme des besoins bruts de financement intérieur (voir §6), celle-ci tient principalement au remboursement de la dette intérieure arrivée à échéance. Compte tenu de l'empreinte relativement limitée du Burkina Faso sur le marché régional, où les conditions de liquidité se sont détendues avec la récente augmentation des réserves de l'UEMOA, les risques de refinancement restent contenus.

**20. Les tests de résistance standardisés montrent qu'un choc sur le solde primaire aurait l'impact négatif le plus fort sur la trajectoire de l'endettement, mais qu'il n'occasionnerait un dépassement du seuil que pour une année et à très court terme.** Un choc d'un écart type sur le solde primaire conduirait la VA du ratio dette publique/PIB à atteindre le repère de 55 % en 2027, sans toutefois le dépasser ; par la suite, ce ratio entamerait une lente décrue. Le test combiné avec prise en compte des engagements conditionnels donne des résultats analogues. Les autres tests standardisés ou sur mesure donnent un ratio inférieur au repère tout au long de la période considérée. Dans l'ensemble, les signaux mécaniques indiquent un faible risque global de surendettement public.

**21. Le recours à des éléments d'appréciation fait apparaître un risque modéré de surendettement public, dans la mesure où deux des scénarios possibles prévoient un dépassement des repères.** Dans le premier de ces scénarios, dans lequel les variables clés sont maintenues à leurs moyennes historiques sur cinq ans, la VA du ratio dette publique/PIB dépasserait le repère de 55 % à partir de 2030. Ce scénario fait apparaître une augmentation progressive de la VA tout au long de la période considérée, ce qui conduit à des indicateurs plus élevés que dans tout autre scénario ou test de résistance (tableau 5 et graphique 4). Dans le scénario pessimiste sur le

plan des finances publiques, la VA du ratio dette/PIB serait en dépassement à partir de 2031. Enfin, le service de la dette intérieure — en particulier l'amortissement — dépasserait les seuils indicatifs, et le ratio dette intérieure/PIB resterait supérieur aux normes internationales au cours des dix prochaines années (graphique 5). Comme ces deux scénarios et la situation de la dette intérieure traduisent d'importants facteurs de risque de détérioration, les services du FMI estiment que le risque de surendettement public est modéré plutôt que faible.

## CONCLUSIONS

**22. Le risque de surendettement extérieur et global reste modéré.** Le Burkina Faso est actuellement classé parmi les pays présentant une capacité d'endettement jugée « moyenne ». D'après les signaux mécaniques, l'évaluation montre que tous les indicateurs de la dette extérieure et publique font apparaître un risque global de surendettement faible. Le recours à des éléments d'appréciation se justifie par la forte dépendance du pays à l'égard des exportations d'or, par des risques de détérioration du secteur budgétaire, notamment du fait du refinancement de la dette intérieure, et par l'instabilité de la situation en matière de sécurité. Le scénario qui maintient les variables clés à leurs moyennes historiques sur cinq ans souligne à quel point il importe que les autorités se conforment aux exigences du programme appuyé par la FEC et à sa trajectoire de rééquilibrage budgétaire, propice à la viabilité de la dette.

**23. La trajectoire de rééquilibrage des finances publiques prévue par le programme FEC contribue à préserver la viabilité de l'endettement à moyen terme.** Pour éviter une détérioration de la note de l'endettement, il convient de maîtriser plusieurs risques : i) les dépenses nécessaires pour faire face à l'insécurité alimentaire et à la crise humanitaire ; ii) les dépenses qui s'imposent pour réduire l'insécurité ; iii) les risques qui découlent de l'appui limité des bailleurs de fonds, alors qu'une grande partie du portefeuille de la dette est assortie d'échéances relativement courtes, et est par conséquent exposée aux risques de refinancement et de liquidité ; iv) le recours accru et coûteux au marché régional pour le financement, et v) une base d'exportation non diversifiée, et une grande vulnérabilité face aux chocs sur les cours de l'or.

**24. La décomposition de la notation du risque montre que le Burkina Faso dispose d'une substantielle marge d'absorption des chocs.** Au sens du module de décomposition de la notation du risque, qui justifie l'évaluation du risque de surendettement à un niveau modéré, le Burkina Faso dispose d'une marge substantielle pour absorber les chocs (graphique 6). Aucun dépassement de seuil ne se produit dans le scénario de choc médian ; deux indicateurs augmentent légèrement à court terme, et tous diminuent à moyen terme. Toutefois, les services du FMI estiment que la marge d'absorption des chocs est limitée, car il existe un risque important de détérioration en raison des

fluctuations du cours de l'or, des besoins élevés de refinancement de la dette intérieure et de l'instabilité de la situation en matière de sécurité.

***Point de vue des autorités***

**25. Nous prenons note des conclusions de l'analyse de viabilité de la dette effectuée dans le cadre de la présente revue.** Ces évaluations confirment que le risque de surendettement du Burkina Faso se maintient à un niveau modéré, comme ce fut le cas lors du précédent exercice budgétaire. Ces conclusions rejoignent notre propre analyse de la viabilité de la dette publique.

**26. En conséquence, nous continuerons à nous efforcer de gérer la dette publique de manière prudente et durable, en accordant une attention particulière à la maîtrise du déficit primaire.** À cette fin, la mise en œuvre effective de la stratégie de gestion de la dette à moyen terme continue de revêtir un caractère prioritaire. Cette stratégie privilégie l'utilisation de ressources concessionnelles pour financer les besoins de l'État, ainsi qu'une gestion active des passifs, en vue d'améliorer la qualité et le profil des échéances du portefeuille de la dette publique.

**Tableau 1. Burkina Faso : cadre de viabilité de la dette extérieure, scénario de référence, 2022-45**  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Valeur observée		Projections										Moyenne 87
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	2045	Historiques	
<b>Dette extérieure (nominale) 1/</b>	26.0	25.9	25.4	24.8	24.0	23.7	23.3	23.1	22.9	22.8	22.8	23.7	23.2
<b>dont : contractée ou garantie par l'Etat (CGE)</b>	26.0	25.9	25.4	24.8	24.0	23.7	23.3	23.1	22.9	22.8	22.8	23.7	23.2
Variation de la dette extérieure	0.4	-0.1	-0.6	-0.6	-0.7	-0.3	-0.4	-0.2	-0.1	0.0	-0.2	...	...
<b>Flux générateurs d'endettement net</b>	12.0	3.4	4.0	3.2	2.9	3.3	3.4	4.1	4.9	4.5	4.4	4.0	4.1
<b>Flux générateurs hors intérêts</b>	7.2	4.6	5.5	3.1	2.9	3.2	3.5	4.2	5.1	4.9	5.0	4.2	4.2
Excédent de la balance des biens et services	5.0	4.5	5.1	2.1	1.8	2.1	2.6	3.4	4.3	4.5	4.9	3.7	3.5
Exportations	30.9	29.1	26.3	29.4	29.1	28.4	27.6	26.6	25.4	23.6	20.2	...	...
Transferts courants nets (négatifs = entrées)	-35.9	-33.6	-31.4	-31.5	-30.9	-30.5	-30.3	-30.0	-29.7	-28.0	-25.1	...	...
Importations	-3.1	-3.9	-3.0	-1.9	-1.8	-1.7	-1.6	-1.6	-1.5	-1.1	-0.5	...	...
dont : officiels	-0.5	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	...
Autre flux extérieurs courants (négatifs = entrées nettes)	3.3	4.0	3.0	3.0	2.9	2.8	2.5	2.4	2.2	2.0	1.5	3.4	2.2
Flux de dons (négatifs = entrées)	3.4	4.1	3.0	3.0	2.9	2.8	2.5	2.4	2.2	2.0	1.5	3.4	2.2
Dépense de dons (négatifs = entrées)	0.4	-1.5	-3.0	-0.8	-0.9	-0.8	-0.9	-0.8	-0.9	-0.9	-0.8	1.1	0.7
Flux de dons nets	3.0	5.6	6.0	3.8	3.8	3.6	3.3	3.2	3.0	2.9	2.0	...	...
Contribution du taux d'intérêt nominal	0.2	0.4	0.2	0.3	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	0.2	...	...
Contribution de la croissance du PIB réel	-0.4	-0.7	-1.1	-1.0	-1.1	-1.0	-1.0	-1.0	-1.1	-1.1	-1.1	...	...
Contribution des variations de prix et de taux de change	-1.6	-1.2	-2.1	-1.1	-1.0	-1.1	-1.0	-1.0	-1.1	-1.1	-1.1	...	...
<b>Residual 3/</b>	-11.6	-12.2	-4.6	-3.8	-3.7	-3.7	-3.7	-4.4	-5.0	-4.5	-4.5	-3.4	-4.3
dont : financement exceptionnel	-1.3	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	...	...
<b>Indicateur de viabilité</b>	...	...	16.5	16.1	15.1	14.4	13.8	13.4	13.4	14.1	13.7	...	...
<b>VA de la dette extérieure CGE/PIB</b>	...	...	62.7	54.7	51.9	50.8	50.0	50.2	52.8	59.6	67.9	...	...
<b>Service de la dette CGE/exportations</b>	3.7	5.0	4.9	5.1	5.2	4.8	4.4	4.3	3.9	3.4	4.6	...	...
<b>Service de la dette CGE/recettes</b>	5.9	7.1	6.2	6.5	7.6	6.6	5.8	5.5	4.7	3.6	4.0	...	...
Besoin brut en financement extérieur (milliards de dollars)	2.2	1.3	1.9	1.3	1.4	1.6	1.7	2.0	2.4	3.1	6.5	...	...
<b>Principales hypothèses macroéconomiques</b>													
Croissance du PIB réel (en %)	1.5	3.0	5.0	4.2	4.9	4.7	4.7	4.7	4.9	5.1	5.4	4.8	4.7
Déflateur du PIB en dollars (variation en %)	-5.7	4.7	9.0	1.1	3.7	3.2	2.7	2.3	2.3	2.3	2.3	0.9	2.4
Taux d'intérêt effectif (en %) 4/	0.9	1.7	1.0	1.1	1.0	0.9	0.8	0.8	0.8	1.0	1.4	1.0	0.9
Croissance des exportations de biens et services (dollars, en %)	-6.6	1.5	3.4	17.9	7.7	5.5	4.5	3.2	2.3	5.9	6.0	7.3	6.4
Croissance des importations de biens et services (dollars, en %)	16.1	0.9	6.9	5.6	6.7	6.8	6.6	6.0	6.3	6.2	6.6	5.9	6.3
Élément de don des nouveaux emprunts du secteur public (en %)	...	...	...	56.5	57.5	56.7	59.9	56.7	42.5	39.3	#DW/01	...	...
Recette publique (hors dons, en % du PIB)	19.5	20.6	20.6	19.8	20.1	20.4	20.8	20.9	21.1	21.9	23.5	...	...
Flux d'aide (en milliards de dollars) 5/	282.2	295.4	321.6	0.7	0.7	0.8	0.8	0.8	0.8	0.9	0.7	...	...
Financement équivalent (en % du PIB) 6/	...	...	...	69.6	70.5	69.9	73.1	71.1	61.8	58.1	...	...	...
Financement équivalent (en % du financement extérieur) 6/	...	...	...	25	27	28	31	33	36	51	106	...	...
PIB nominal (milliards de dollars)	19	20	23	25	27	28	31	33	38	48	74	...	...
Croissance du PIB nominal en dollars	-4.3	7.8	14.4	5.4	8.8	8.1	7.6	7.1	7.3	7.4	7.8	5.6	7.4
<b>Pour mémoire :</b>													
VA de la dette extérieure 7/	...	...	16.5	16.1	15.1	14.4	13.8	13.4	13.4	14.1	13.7	...	...
En pourcentage des exportations	...	...	62.7	54.7	51.9	50.8	50.0	50.2	52.8	59.6	67.9	...	...
Service de la dette extérieure totale/exportations	3.7	5.0	4.9	5.1	5.2	4.8	4.4	4.3	3.9	3.4	4.6	...	...
VA de la dette extérieure CGE (en milliards de dollars)	...	...	3.8	3.9	4.0	4.2	4.3	4.4	4.8	7.1	14.5	...	...
(VA) : VA-1/PIB-1 (en %)	...	...	0.5	0.3	0.5	0.4	0.5	0.4	0.5	1.0	1.3	...	...
Déficit courant hors intérêts stabilisant le ratio d'endettement	6.8	4.7	6.1	3.7	3.6	3.5	3.9	4.4	5.2	4.8	7.2	...	...

Sources : autorité nationale, estimations et projections des services du FMI.

1/ Englobe la dette extérieure des secteurs public et privé.

2/ Égale à  $(r - g) - \rho(1 - \tau)(1 - \tau_p)$  fois le ratio d'endettement de la période précédente, où  $r$  = taux d'intérêt nominal,  $g$  = taux de croissance du PIB réel et  $p$  = taux de croissance du déflateur du PIB en dollars.

3/ Le résidu est le financement exceptionnel (c'est-à-dire les variations des avoirs extérieurs bruts et l'aligement de la dette), les variations des avoirs extérieurs bruts et les ajustements de valeur. Pour les projections, comprend aussi la contribution des variations de prix et du taux de change.

4/ Le taux d'intérêt effectif est le taux d'intérêt nominal moins l'inflation.

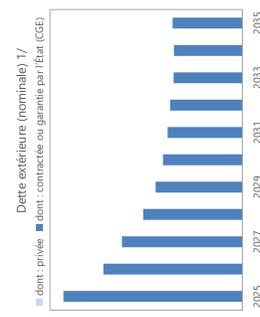
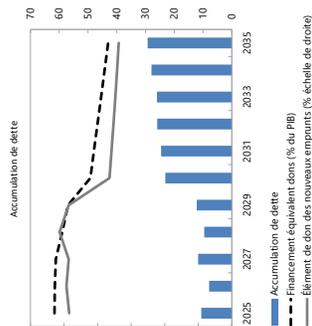
5/ A savoir les dons, les prêts concessionnels et l'aligement de la dette.

6/ Le financement équivalent des dons inclut les dons accordés directement à l'Etat et sous la forme de nouveaux emprunts (différence entre la valeur faciale et la VA de la nouvelle dette).

7/ Suppose que la VA de la dette du secteur privé est équivalente à sa valeur faciale.

8/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Sur la base de la monnaie  
Existe-t-il une grande différence entre les deux critères ?  
Oui



**Tableau 2. Burkina Faso : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État, 2025–35**  
(En pourcentage)

	Projections 1/										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	16	15	14	14	13	13	13	14	14	14	14
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	16	16	16	16	16	15	15	15	15	15	15
A2. Autre scénario : scénario finances publiques pessimiste	16	16	15	15	15	16	16	17	18	19	19
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	16	16	15	15	14	14	14	14	15	15	15
B2. Solde primaire	16	16	16	15	15	15	16	16	16	16	17
B3. Exportations	16	17	20	19	18	18	18	18	18	18	18
B4. Autres flux 3/	16	16	16	16	15	15	15	15	15	15	15
B5. Dépréciation	16	19	16	16	15	15	15	16	16	16	16
B6 Combinaison de B1-B5	16	18	17	16	16	16	16	16	16	16	16
<b>C. Tests sur mesure</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	16	16	16	15	15	15	15	16	16	16	17
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	16	18	20	19	19	19	19	18	18	18	18
C4. Financement sur le marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40	40
<b>Ratio VA de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	55	52	51	50	50	53	54	55	56	58	60
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	55	55	57	58	59	60	60	61	61	62	64
A2. Autre scénario : scénario finances publiques pessimiste	55	54	54	55	57	62	65	69	73	77	82
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	55	52	51	50	50	53	54	55	56	58	60
B2. Solde primaire	55	53	55	55	57	60	63	65	67	69	71
B3. Exportations	55	66	85	84	85	88	89	90	91	92	93
B4. Autres flux 3/	55	55	58	57	57	60	61	62	63	64	65
B5. Dépréciation	55	52	46	45	46	48	49	50	52	54	56
B6 Combinaison de B1-B5	55	61	55	60	61	63	65	66	67	68	70
<b>C. Tests sur mesure</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	55	55	55	55	56	60	62	64	66	68	70
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	55	77	84	81	79	79	77	78	78	78	79
C4. Financement sur le marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180	180
<b>Ratio service de la dette/exportations</b>											
<b>Scénario de référence</b>	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4	3
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	5	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4
A2. Autre scénario : scénario finances publiques pessimiste	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4	3
B2. Solde primaire	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4
B3. Exportations	5	6	6	6	6	5	5	5	5	6	6
B4. Autres flux 3/	5	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4
B5. Dépréciation	5	5	5	4	4	4	4	4	4	3	3
B6 Combinaison de B1-B5	5	6	5	5	5	4	4	4	4	4	4
<b>C. Tests sur mesure</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	5	5	5	4	4	4	4	4	4	4	4
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	5	6	6	6	5	5	4	4	5	5	5
C4. Financement sur le marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15	15
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	8	8	7	6	5	5	4	4	4	4	4
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	8	8	7	6	6	5	5	5	5	5	4
A2. Autre scénario : scénario finances publiques pessimiste	7	7	6	6	5	5	4	4	4	4	4
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	8	8	7	6	6	5	5	4	4	4	4
B2. Solde primaire	8	8	7	6	6	5	5	4	4	4	4
B3. Exportations	8	8	7	6	6	5	5	5	5	5	5
B4. Autres flux 3/	8	8	7	6	6	5	5	4	5	4	4
B5. Dépréciation	8	9	8	7	7	6	5	5	5	4	4
B6 Combinaison de B1-B5	8	8	7	6	6	5	5	5	5	4	4
<b>C. Tests sur mesure</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	8	8	7	6	6	5	5	4	4	4	4
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	8	8	7	7	6	5	5	5	5	5	5
C4. Financement sur le marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Seuil</b>	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18	18

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du seuil.

2/ Les variables comprennent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB (en fonction du dollar), le solde extérieur courant hors intérêts en pourcentage du PIB et les flux non générateurs d'endettement.

3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

**Tableau 3. Burkina Faso : cadre de viabilité de la dette du secteur public, scénario de référence, 2022–45**  
(En pourcentage du PIB, sauf indication contraire)

	Projections											Moyenne 6/	
	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2035	2045		Historiques
<b>Deette du secteur public 1/</b> dont : dette extérieure	58.5	56.2	56.9	56.1	54.9	53.9	52.9	52.2	51.4	48.4	19.1	44.9	51.7
	26.0	25.9	25.4	24.8	24.0	23.7	23.3	23.1	22.9	22.8	19.8	23.7	23.2
Variation de la dette du secteur public	8.3	3.1	-0.8	-0.5	-0.7	-0.8	-0.7	-0.5	-0.5	0.0	-25.6	2.6	-0.3
Flux générateurs d'endettement recensés	8.8	4.5	3.6	1.8	1.3	0.6	0.6	0.9	1.0	1.0	-24.2	4.2	1.0
Déficit primaire	2.17	22.3	21.9	21.0	21.2	21.6	21.9	22.1	22.2	22.9	24.2	20.1	22.1
Recettes et dons	2.2	1.7	1.3	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.1	1.0	0.7	2.0	2.1
dont : dons	30.6	26.8	25.5	22.8	22.5	22.2	22.5	22.9	23.2	23.9	0.0	24.3	23.1
Dépenses primaires (hors intérêts)	-0.5	-1.3	-4.4	-2.2	-2.0	-1.4	-1.3	-1.3	-1.5	-1.0	-0.9	2.6	-0.3
Dynamique automatique de la dette	-2.4	-1.0	-3.8	-2.2	-2.0	-1.4	-1.3	-1.3	-1.5	-1.0	-0.9	4.2	1.0
Contribution de l'écart taux d'intérêt/croissance	-1.6	0.7	-1.2	0.0	0.7	1.0	1.2	1.0	1.0	1.4	1.4	2.0	2.1
dont : contribution du taux d'intérêt réel moyen	-0.8	-1.7	-2.7	-2.3	-2.6	-2.5	-2.4	-2.4	-2.4	-2.4	-2.3	2.0	2.1
dont : contribution de la croissance du PIB réel	1.9	-0.3	-0.5	...	...	...	...	...	...	...	...	2.4	2.1
Contribution de la dépréciation du taux de change réel	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	2.4	2.1
Autres flux générateurs d'endettement recensés	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Produit des privatisations (négligé)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Comptabilisation des passifs conditionnels (p. ex., recapitalisation bancaire)	-0.1	-0.1	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Allègement de la dette (initiative PPF et autres)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Autres flux générateurs ou réducteurs d'endettement (veuillez préciser)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0
Résiduel	-5.2	-5.4	1.5	-0.4	-0.4	-0.2	-0.4	-0.3	-0.2	-0.6	-0.5	0.5	-0.4
<b>Indicateurs de viabilité</b>													
Ratio VA de la dette publique/PIB 2/	...	...	48.6	47.4	46.0	44.7	43.4	42.5	41.9	39.7	13.1	44.9	51.7
Ratio VA de la dette publique/recettes et dons	...	...	222.2	225.8	216.6	207.3	198.2	192.4	188.4	173.4	54.0	23.7	23.2
Ratio service de la dette/recettes et dons 3/	41.2	41.1	34.3	45.5	59.3	64.5	70.2	71.8	66.7	48.9	35.1	23.7	23.2
Besoin brut de financement 4/	11.4	15.9	9.0	11.3	13.9	14.6	16.0	16.7	15.8	12.2	-15.7	2.6	1.0
<b>Principales hypothèses macroéconomiques et budgétaires</b>													
Croissance du PIB réel (en %)	1.5	3.0	5.0	4.2	4.9	4.7	4.7	4.7	4.9	5.1	5.4	4.7	4.8
Taux d'intérêt nominal moyen sur la dette extérieure (en %)	1.0	1.7	1.0	1.1	1.0	0.9	0.8	0.8	0.8	1.0	1.4	1.0	0.9
Taux d'intérêt réel moyen sur la dette intérieure (en %)	-0.4	3.8	-2.9	0.9	2.9	4.2	4.9	4.5	4.4	4.8	5.0	2.5	4.1
Dépréciation du taux de change réel (en %, + dénote une dépréciation)	8.0	-1.4	-2.2	...	...	...	...	...	...	...	...	2.1	...
Taux d'inflation (délateur du PIB, en %)	5.9	2.0	8.9	5.9	4.0	3.3	2.8	2.3	2.3	2.3	2.3	2.7	2.9
Croissance des dépenses primaires réelles (corrigée du délateur du PIB, en %)	13.7	23.6	-15.6	2.7	-5.1	4.4	3.8	6.7	6.7	5.6	5.9	5.5	4.3
Déficit primaire stabilisant, le ratio dette/PIB 5/	5.8	6.8	2.9	2.7	2.4	1.6	1.6	1.6	1.7	1.5	1.4	5.1	1.8
VA des passifs conditionnels (non inclus dans la dette du secteur public)	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0	0.0

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Périmètre de la dette : administration centrale, banque centrale. La définition de la dette extérieure se fonde sur la monnaie.

2/ Le ratio sous-jacent VA de la dette extérieure/PIB dans l'analyse de viabilité de la dette publique diffère de celui utilisé dans l'analyse de viabilité de la dette extérieure ; cette différence dépend des projections de taux de change.

3/ Le service de la dette est égal, par définition, à la somme des intérêts et de l'amortissement de la dette à court, moyen et long terme.

4/ Le besoin de financement brut est égal, par définition, à la somme du déficit primaire, du service de la dette, de l'encours de la dette à court terme à la fin de la période précédente, et d'autres flux générateurs ou réducteurs de dette.

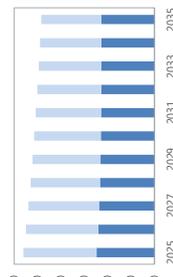
5/ Déficit primaire moins variation du ratio dette publique/PIB (-) : excédent primaire, qui stabiliserait le ratio de la dette uniquement dans l'année en question.

6/ Les moyennes historiques sont généralement calculées sur les 10 dernières années, pour autant que les données soient disponibles, tandis que les moyennes des projections portent sur la première année de projection et sur les dix années suivantes.

Existence d'une grande différence entre les deux critères ?	Oui
Sur la base de la monnaie	Oui

Deette du secteur public 1/

■ dont : libellée en monnaie nationale  
■ dont : libellée en devises



■ dont : détenue par les résidents  
■ dont : détenue par les non-résidents



**Tableau 4. Burkina Faso : analyse de sensibilité des principaux indicateurs de la dette publique, 2025–35**  
(En pourcentage)

	Projections 1/										
	2025	2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035
<b>Ratio VA de la dette/PIB</b>											
<b>Scénario de référence</b>	47	46	45	43	42	42	41	41	40	40	40
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	47	49	51	53	55	<b>56</b>	<b>58</b>	<b>60</b>	<b>61</b>	<b>63</b>	<b>65</b>
A2. Autre scénario : scénario finances publiques pessimiste	50	51	51	52	53	55	<b>56</b>	<b>57</b>	<b>58</b>	<b>59</b>	<b>61</b>
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	47	48	50	49	50	50	51	51	52	52	53
B2. Solde primaire	47	51	55	53	52	51	50	49	48	48	47
B3. Exportations	47	48	50	48	47	46	46	45	44	44	43
B4. Autres flux 3/	47	47	47	45	44	44	43	43	42	41	41
B5. Dépréciation	47	47	44	41	39	38	36	35	34	32	31
B6 Combinaison de B1-B5	47	49	50	47	45	44	43	42	41	40	39
<b>C. Tests sur mesure</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	47	55	53	52	50	49	49	48	47	46	46
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	47	47	47	48	49	49	50	51	52	52	53
C4. Financement sur le marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Repère de la dette publique TOTALE</b>	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55	55
<b>Ratio VA de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	226	217	207	198	192	188	185	182	179	176	173
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	226	231	237	242	247	253	259	265	271	277	282
A2. Autre scénario : scénario finances publiques pessimiste	237	238	238	238	241	245	250	254	257	261	265
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	226	227	229	225	224	224	225	226	228	229	230
B2. Solde primaire	226	239	253	242	235	229	223	218	214	209	205
B3. Exportations	226	225	230	220	213	208	204	200	196	192	188
B4. Autres flux 3/	226	221	216	207	201	196	193	189	186	182	179
B5. Dépréciation	226	223	204	190	179	171	164	156	149	143	137
B6 Combinaison de B1-B5	226	229	231	216	206	199	193	186	181	177	172
<b>C. Tests sur mesure</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	226	258	247	236	228	222	217	213	208	204	200
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	226	230	225	225	226	226	227	226	228	229	231
C4. Financement sur le marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
<b>Ratio service de la dette/recettes</b>											
<b>Scénario de référence</b>	45	59	65	70	72	67	70	63	57	52	49
<b>A. Autres scénarios</b>											
A1. Principales variables à leur moyenne historique en 2025–35 2/	45	60	70	81	88	87	95	92	88	86	86
A2. Autre scénario : scénario finances publiques pessimiste	45	64	73	82	88	86	92	88	84	81	81
<b>B. Tests paramétrés</b>											
B1. Croissance du PIB réel	45	61	70	78	82	78	84	79	73	69	68
B2. Solde primaire	45	59	74	88	88	84	87	78	70	64	60
B3. Exportations	45	59	65	71	72	67	70	64	57	53	50
B4. Autres flux 3/	45	59	65	70	72	67	70	64	57	52	49
B5. Dépréciation	45	56	62	65	67	62	65	60	53	48	46
B6 Combinaison de B1-B5	45	58	66	80	79	74	76	67	60	54	51
<b>C. Tests sur mesure</b>											
C1. Passifs conditionnels combinés	45	59	82	84	86	83	83	75	67	62	58
C2. Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.
C3. Prix des produits de base	45	62	67	73	78	76	81	77	72	69	67
C4. Financement sur le marché	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.	s.o.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

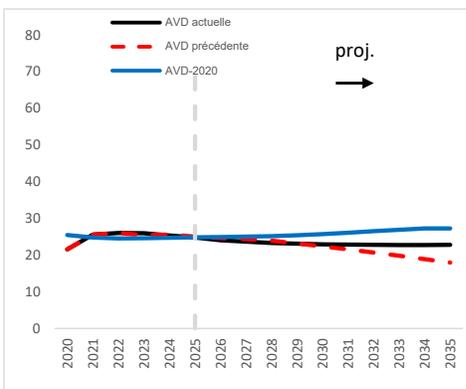
1/ Les valeurs en gras dénotent un dépassement du niveau de référence.

2/ Les variables englobent la croissance du PIB réel, le déflateur du PIB et le déficit primaire en pourcentage du PIB.

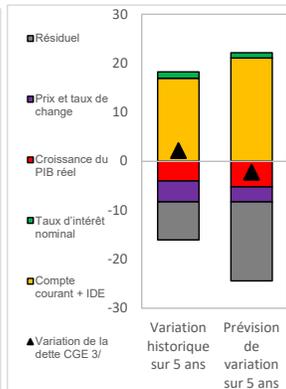
3/ Transferts officiels et privés et IDE inclus.

## Graphique 1. Burkina Faso : facteurs de la dynamique de la dette – scénario de référence – dette extérieure

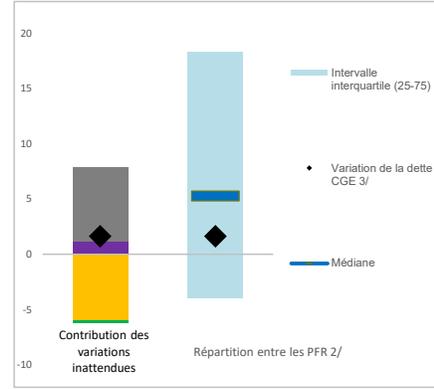
**Dette extérieure CGE nominale brute**  
(en pourcentage du PIB ; préc. éditions de l'AVD)



**Flux générateurs de dette**  
(en pourcentage du PIB)

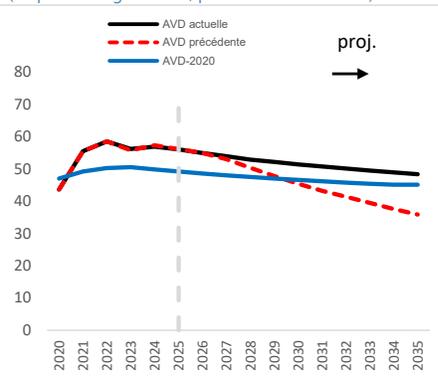


**Variations inattendues de l'endettement 1/**  
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)

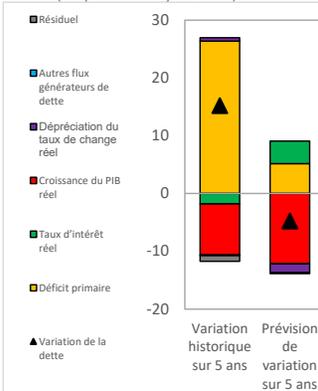


## Dette publique

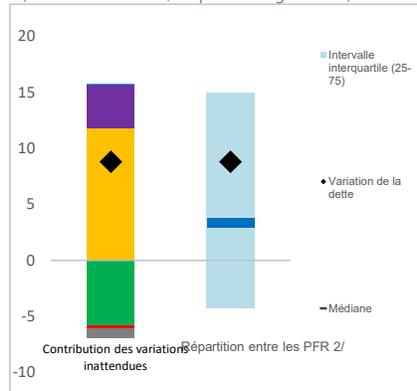
**Dette publique nominale brute**  
(en pourcentage du PIB ; préc. éditions de l'AVD)



**Flux générateurs de dette**  
(en pourcentage du PIB)



**Variations inattendues de l'endettement 1/**  
(5 dernières années, en pourcentage du PIB)



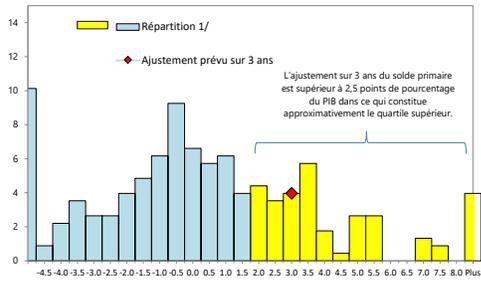
1/ Différence entre les contributions anticipées et réelles aux ratios d'endettement.

2/ Répartition entre les pays à faible revenu pour lesquels des AVD ont été établies.

3/ Compte tenu du niveau relativement faible de la dette extérieure privée pour la moyenne des pays à faible revenu, une variation en points de pourcentage de la dette extérieure CGE devrait s'expliquer en grande partie par les déterminants de l'équation de la dynamique de la dette extérieure.

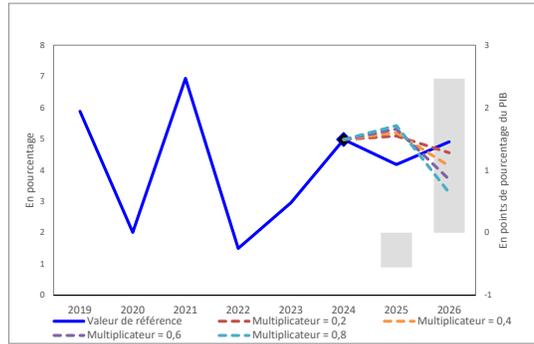
## Graphique 2. Burkina Faso : outils de réalisme

**Ajustement sur 3 ans du solde primaire**  
(en pourcentage du PIB)



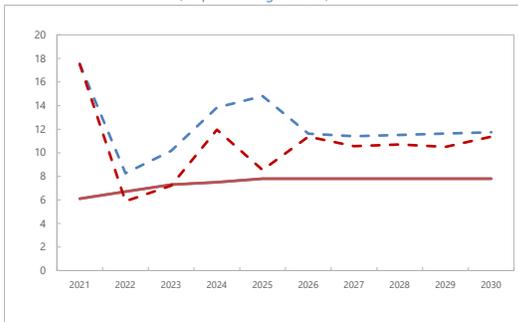
1/ Les données couvrent les programmes appuyés par le FMI pour les PFR (à l'exclusion du financement d'urgence) approuvés depuis 1990. L'ampleur de l'ajustement sur trois ans pour le lancement du programme est indiquée en abscisse et le pourcentage de l'échantillon en ordonnée.

**Rééquilibrage budgétaire et trajectoires de croissance possibles 1/**



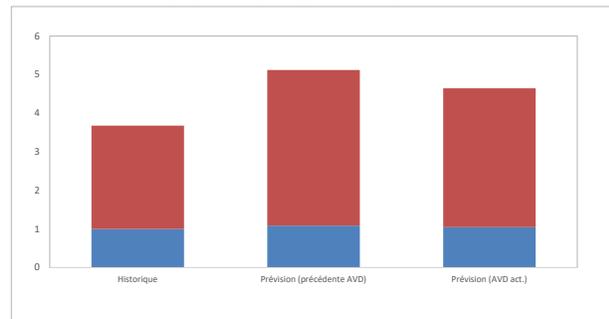
1/ Les barres du graphique illustrent l'ajustement budgétaire annuel projeté (échelle de droite) et les lignes, les trajectoires de croissance possibles du PIB réel avec différents multiplicateurs budgétaires (échelle de gauche).

**Taux d'investissement public et privé**  
(en pourcentage du PIB)



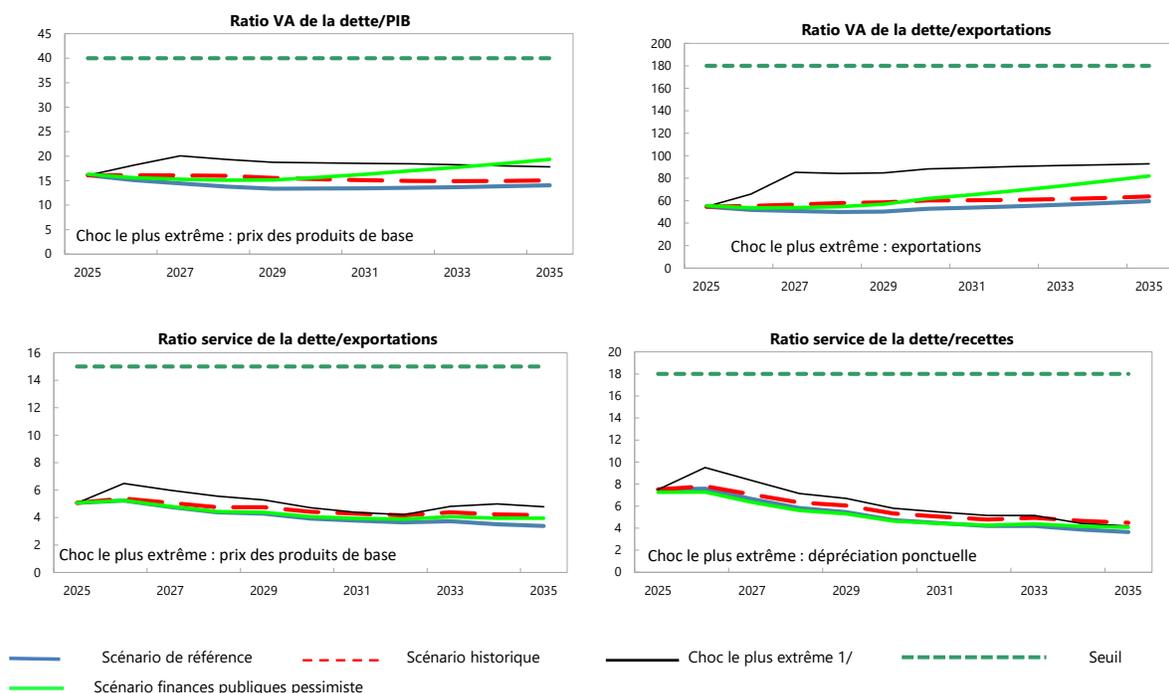
— Investissements publics - Préc. AVD — Investissements publics - AVD act.  
- - - Investissements privés - Préc. AVD - - - Investissements privés - AVD act.

**Contribution à la croissance du PIB réel**  
(en pourcentage, moyenne sur 5 ans)



■ Contribution d'autres facteurs  
■ Contribution des capitaux publics

**Graphique 3. Burkina Faso : indicateurs de la dette extérieure contractée ou garantie par l'État dans différents scénarios, 2025–35**



Adaptation des paramètres par défaut		
	Taille	Interactions
<b>Test de résistance adapté</b>		
Passifs conditionnels combinés	Oui	
Catastrophe naturelle	s.o.	s.o.
Prix des produits de base	Oui	Non
Financement sur le marché	s.o.	s.o.

Note : « Oui » indique tout changement apporté à la valeur ou aux interactions des paramètres par défaut des tests de résistance. « s.o. » signifie que le test de résistance est sans objet.

Hypothèses d'emprunt sur les besoins de financement supplémentaires issues des tests de résistance*		
	Par défaut	Paramètres personnalisés
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	100%	
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1.1%	1.1%
Taux d'actualisation, dollars	5.0%	5.0%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	34	34
Différé d'amortissement moyen	6	6

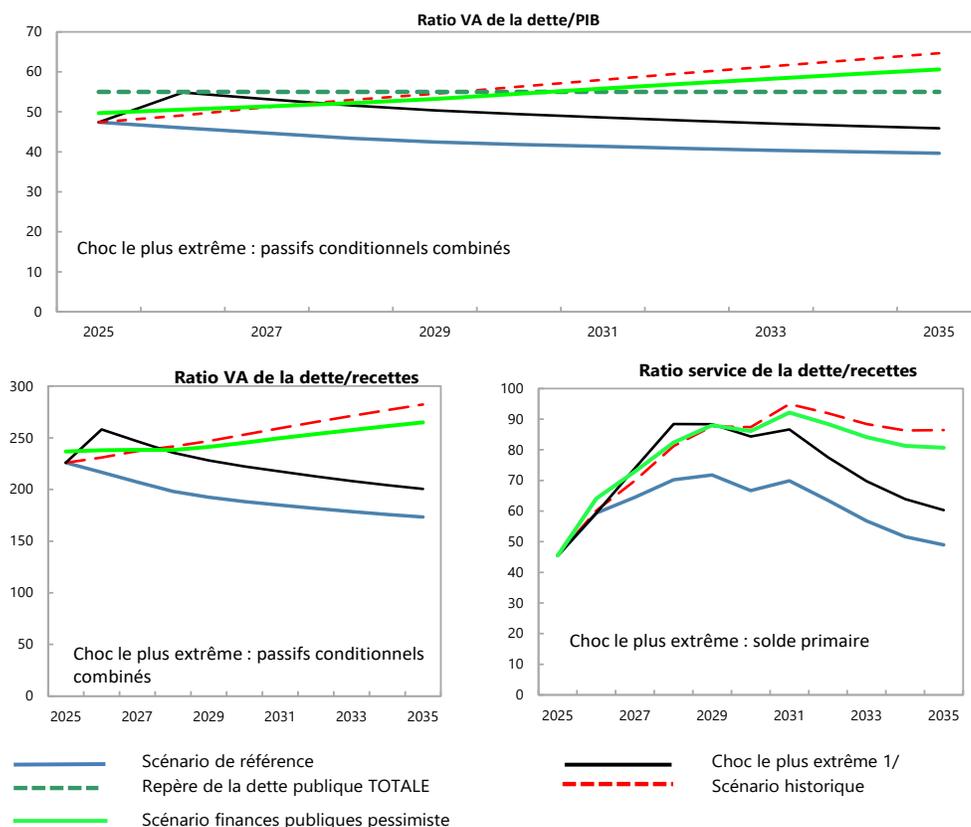
\* Note : On suppose que l'ensemble des nouveaux besoins de financement occasionnés par les chocs simulés dans les tests de résistance sont couverts par la dette extérieure CGE à moyen et long terme dans l'AVD extérieure. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2035 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

2/ L'ampleur des chocs utilisés pour le test de résistance relatif au choc sur les cours des produits de base se fonde sur les perspectives des prix des produits de base établies par le département des études du FMI.

**Graphique 4. Burkina Faso : indicateurs de la dette publique selon divers scénarios, 2025–35**



Hypothèses d'emprunt sur les besoins de financement supplémentaires issues des tests de résistance*	Par défaut	Paramètres personnalisés
<b>Part de la dette marginale</b>		
Dette extérieure CGE à moyen et long terme	17%	17%
Dette intérieure à moyen et long terme	48%	48%
Dette intérieure à court terme	36%	36%
<b>Modalités de la dette marginale</b>		
Dette extérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt nominal moyen des nouveaux emprunts en dollars	1.1%	1.1%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	34	34
Différé d'amortissement moyen	6	6
Dette intérieure à moyen et long terme		
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.6%	4.6%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	4	4
Différé d'amortissement moyen	1	1
Dette intérieure à court terme		
Taux d'intérêt réel moyen	3.6%	3.6%

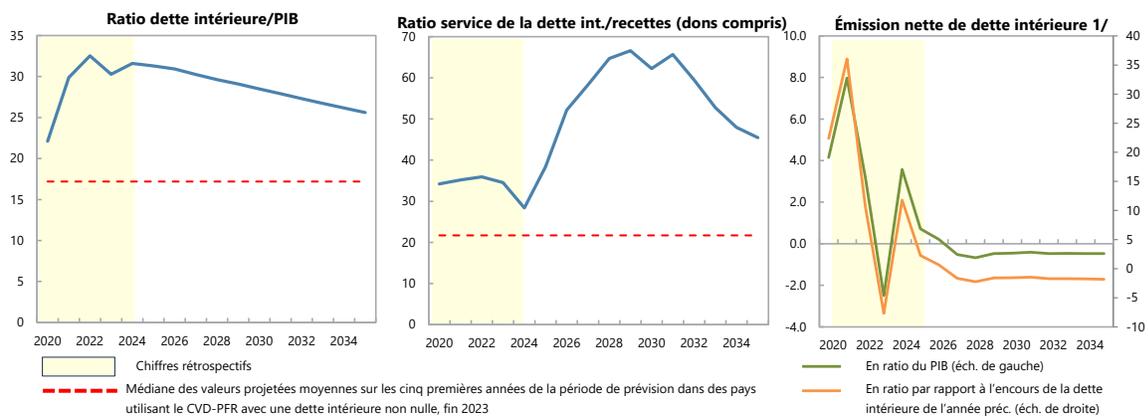
\* Note : Dans ce modèle, le financement intérieur couvre les besoins de financement supplémentaires résultant des chocs dans les tests de résistance relevant de l'AVD publique. Par défaut, les modalités de la dette marginale sont fondées sur les projections de référence pour une période de 10 ans.

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Le test de résistance le plus extrême est celui qui donne le ratio le plus élevé en 2035 ou avant. Le test de résistance avec un dépassement ponctuel est également présenté le cas échéant, mais ce dépassement n'est pas pris en compte comme signal mécanique. Si un test de résistance avec un dépassement ponctuel constitue le choc le plus extrême, même sans tenir compte de ce dépassement, seul ce test de résistance (avec un dépassement ponctuel) est présenté.

### Graphique 5. Burkina Faso : indicateurs de la dette publique intérieure, 2020–35

(En pourcentage)

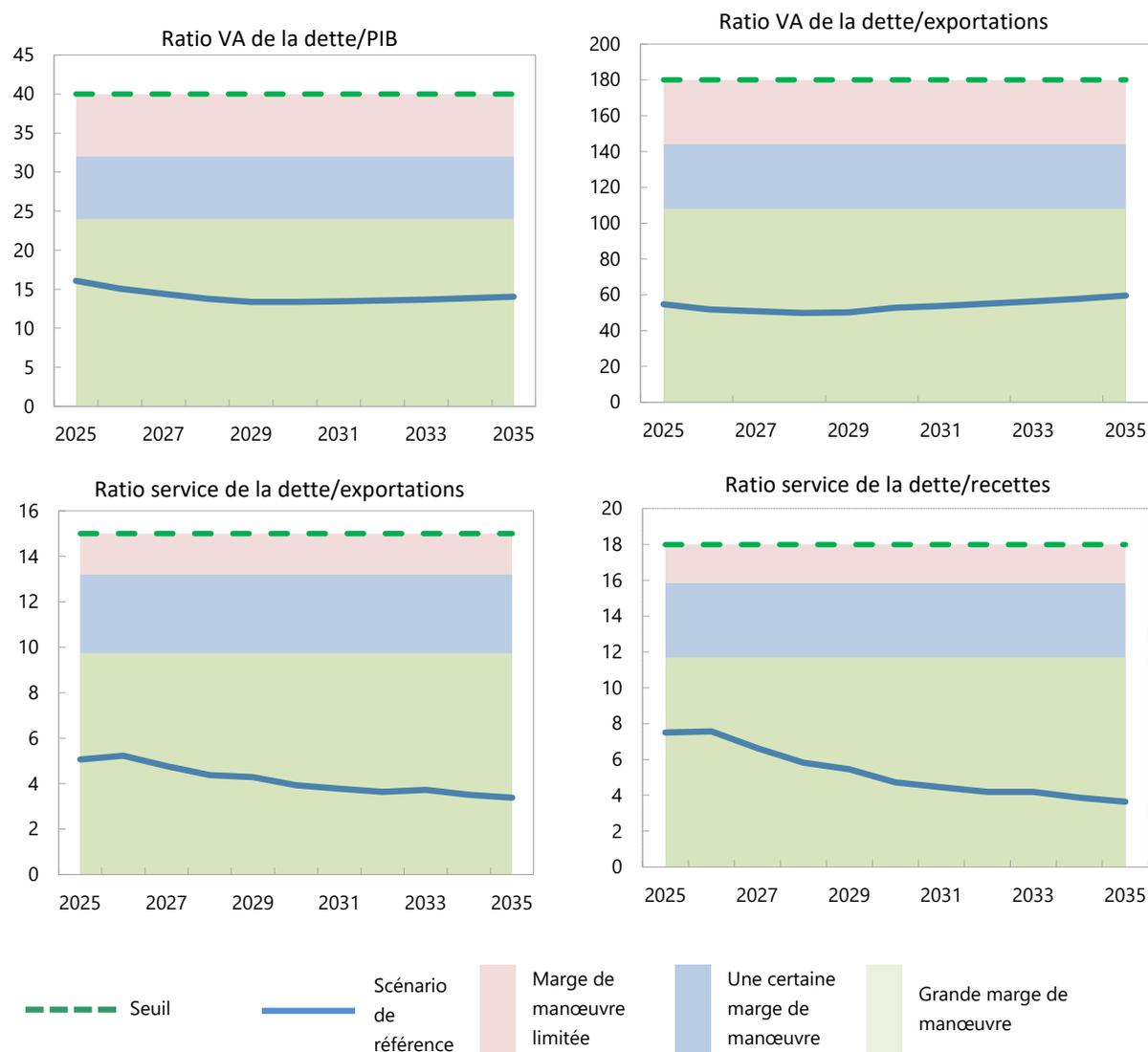


Hypothèses d'emprunt (moyenne sur une projection à 10 ans)	Valeur
<b>Parts dans l'émission de nouvelle dette intérieure</b>	
Moyen et long terme	57%
Court terme	43%
<b>Modalités d'emprunt</b>	
<b>Dette intérieure à moyen et long terme</b>	
Taux d'intérêt réel moyen des nouveaux emprunts	4.6%
Échéance moyenne (y compris différé d'amortissement)	4
Différé d'amortissement moyen	1
<b>Dette intérieure à court terme</b>	
Taux d'intérêt réel moyen	3.6%

Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

Note : 1/ L'émission nette de dette intérieure est estimée à partir des besoins de financement bruts du secteur public déduction faite du financement extérieur brut, des cessions d'actifs, d'autres ajustements et de l'amortissement de la dette intérieure. Elle ne tient pas compte de la dette à court terme émise et arrivée à échéance au cours de l'année calendaire.

**Graphique 6. Burkina Faso : caractéristiques de la catégorie de risque modéré, 2025–35<sup>1/</sup>**



Sources : autorités nationales ; estimations et projections des services du FMI.

1/ Pour les seuils des ratios VA de la dette/PIB et VA de la dette/exportations, x est fixé à 20 % et y à 40 %.

Pour les seuils des ratios service de la dette/exportations et service de la dette/recettes, x est égal à 12 % et y à 35 %.

**Déclaration de M. Wautabouna et M. Tall  
sur la réunion du Conseil exécutif du Burkina Faso  
Vendredi, Juin 20, 2025**

## **I. Introduction**

Au nom des autorités du Burkina Faso, nous tenons à remercier les services et la direction du FMI pour les échanges constructifs et fructueux qui se sont tenus à Ouagadougou dans le cadre de la troisième revue l'accord au titre de la facilité élargie de crédit (FEC). Nous remercions également les administrateurs pour le soutien continu du FMI au Burkina Faso.

Le Burkina Faso continue de faire face à des difficultés considérables, notamment celles liées au rétablissement de la sécurité et de l'intégrité territoriale, à la réponse aux importants besoins en matière de réduction de la pauvreté et de développement, et aux dépenses qui s'imposent dans les domaines humanitaire et social en raison des crises sécuritaires, de phénomènes climatiques extrêmes ainsi que des conditions de financement restrictives sur les marchés de capitaux régionaux et internationaux. Dans ce contexte délicat, les autorités ont accompli des progrès constants dans la mise en œuvre de leur Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) et de leur programme appuyé par le FMI au titre de la FEC, lequel est étroitement aligné avec le PA-SD.

## **II. Évolution économique récente et perspectives**

L'économie du Burkina Faso a continué de faire preuve de résilience face aux difficultés considérables mentionnées ci-dessus. La croissance économique du pays s'est accélérée de 3,0 % en 2023 à 5,0 % en 2024, portée par la bonne tenue de la production agricole et des services. L'inflation a augmenté de 0,7 % en 2023 à 4,2 % en 2024 en moyenne annuelle, ce qui tient principalement à la hausse des prix des denrées alimentaires. Pour répondre à cette poussée, les autorités ont pris des mesures destinées à limiter l'inflation importée, tout en durcissant la politique monétaire. Le déficit du compte courant s'est creusé de 5 % du PIB en 2023 à 5,7 % du PIB en 2024, les importations de biens d'équipement et la baisse des recettes d'exportation de coton ayant pris le pas sur l'augmentation des cours de l'or et des exportations.

### **Perspectives, difficultés et risques**

Les perspectives pour 2025 et au-delà sont prometteuses, même si des risques considérables subsistent. Les autorités du Burkina Faso prévoient une croissance du PIB de 6 % en 2025 soutenue par des progrès en matière de sécurité et une saison agropastorale favorable.

En dépit de ces évolutions positives, le pays continue de faire face à des difficultés considérables. Les risques prennent la forme d'une intensification des tensions géostratégiques et d'une mutation des politiques commerciales à l'échelle mondiale. Les conditions devraient rester restrictives sur les marchés de capitaux régionaux et mondiaux. Par ailleurs, les perspectives économiques du pays pourraient être mises à mal par la récurrence de phénomènes climatiques extrêmes et les fluctuations des prix des produits de base.

Au niveau national, le rétablissement de la sécurité demeurera une priorité, au même titre que la réponse aux pressions sur les dépenses qu'engendre ce contexte dans les domaines humanitaire et social. Les autorités surveillent ces risques de près et elles agissent en amont pour s'y adapter et les atténuer, notamment en prévoyant des plans d'urgence et en mettant en œuvre les réformes appuyées par la FEC.

### **III. Mise en œuvre du programme appuyé par la FEC**

**La mise en œuvre du programme pour la troisième revue de l'accord au titre de la FEC est restée satisfaisante, ce qui souligne les bons antécédents des autorités et leur détermination à mener des politiques publiques avisées. Toutes les mesures préalables ont été mises en œuvre.** Quatre des six **critères de réalisation** ont été remplis, à savoir ceux relatifs au plafonnement de la dette extérieure, à la non-accumulation de nouveaux arriérés extérieurs, à la limitation des garanties sur les prêts aux fournisseurs et au préfinancement bancaire des investissements publics. Les plafonds fixés pour le déficit primaire et le financement intérieur qui s'y rapporte n'ont pas été respectés en raison de dépenses en capital prioritaires ponctuelles. Les autorités ont pris les mesures correctives qui s'imposaient pour réaligner le déficit primaire et le financement intérieur sur les objectifs du programme.

**Les pouvoirs publics ont également réalisé des progrès notables dans l'exécution du rééquilibrage budgétaire et l'amélioration de la gestion des finances publiques.** S'agissant de la **mobilisation des recettes**, les planchers indicatifs pour les recettes publiques ont été respectés. Le total des recettes en 2024 a dépassé les prévisions, à 20,6 % du PIB.

**Des mesures de rationalisation des dépenses ont été mises en œuvre pour veiller à la viabilité finances publiques, tout en donnant la priorité aux dépenses sociales afin de protéger les groupes les plus vulnérables de la population.** Techniquement, le plancher fixé pour les dépenses sociales actuelles n'a certes pas été atteint, mais les autorités ont augmenté de plus de 10 % les dépenses visant à réduire la pauvreté et les inégalités. La mise en œuvre du registre social unique (RSU) s'est poursuivie et ce sont désormais 277 220 ménages vulnérables qui sont couverts, soit plus de 1,7 million de personnes réparties dans 21 communes urbaines et 54 communes rurales. Les autorités ont également lancé le Programme d'appui à l'autonomisation des ménages pauvres et vulnérables (PAMPV), qui vise à améliorer l'accès de ces ménages aux filets sociaux productifs. Par ailleurs, des avancées ont été réalisées dans la mise en œuvre du Régime d'assurance maladie universelle (RAMU). Se félicitant que les services du FMI aient constaté que le Burkina Faso tient favorablement la comparaison avec ses homologues dans la région en matière de dépenses sociales, les autorités sont déterminées à consolider encore davantage les filets de sécurité sociale du pays.

Les plafonds fixés dans le cadre du programme pour les dépenses primaires courantes, y compris la masse salariale, qui a été maîtrisée en dessous de 50 % des recettes et suit sur une trajectoire décroissante, ainsi que pour les accords contractuels liés aux PPP ont été respectés. À l'avenir, les autorités entendent améliorer encore l'efficacité des dépenses.

**Les réformes structurelles ont été la pierre angulaire du programme appuyé par la FEC.** Les principales réformes sont : i) l'amélioration de la gestion des finances publiques avec la création du compte unique du Trésor (CUT) et la mise en service de la banque de dépôts du Trésor (BDP) ; ii) la rationalisation des opérations financières de l'État, la réduction du gaspillage et

l'amélioration de l'exécution du budget ; iii) la mise en œuvre des recommandations de la mission d'évaluation diagnostique de la gouvernance du FMI visant à améliorer la gouvernance et la transparence en matière de finances publiques ; iv) la rationalisation des subventions à l'énergie et l'amélioration de l'efficacité du secteur de l'énergie afin de garantir un approvisionnement fiable et abordable, de réduire la charge budgétaire liée aux subventions et de promouvoir les sources d'énergie renouvelables.

#### **IV. Politiques et réformes à moyen terme pour le reste de l'année 2025 et au-delà**

Les politiques et réformes à moyen terme des autorités continueront d'être guidées par le Plan d'action pour la stabilisation et le développement (PA-SD) selon quatre piliers stratégiques :

**En matière de sécurité, premier pilier du PA-SD, le Burkina Faso a réalisé des avancées considérables dans la lutte contre le terrorisme** puisque l'État a rétabli un contrôle total sur 71 % du territoire national. Les pouvoirs publics continueront de renforcer leurs forces de sécurité et d'améliorer la coordination avec les partenaires internationaux.

**Le deuxième pilier du PA-SD est la réponse à la crise humanitaire.** Les autorités s'efforceront de poursuivre les progrès réalisés dans la réponse aux besoins de la population à cet égard. En particulier, la distribution de nourriture, d'eau et de médicaments aux personnes déplacées à l'intérieur du pays sera intensifiée, parallèlement aux efforts visant à sécuriser le territoire. La réponse efficace de l'État a déjà favorisé le retour volontaire de plus d'un million de déplacés internes dans leur région d'origine.

**Le troisième pilier du PA-SD est la reconstruction des institutions de l'État et l'amélioration de la gouvernance.** Les grandes priorités dans ce domaine seront les suivantes : i) la mise en œuvre de réformes visant à renforcer les institutions publiques et à améliorer la prestation des services ; ii) le renforcement des cadres de lutte contre la corruption afin d'améliorer la transparence et la responsabilisation au sein des administrations publiques ; iii) l'amélioration de la gestion des finances publiques.

**S'agissant de la promotion de la réconciliation nationale et de la cohésion sociale,** quatrième pilier de la stratégie, l'État continuera d'accompagner les initiatives visant à favoriser la réconciliation et le relèvement des communautés touchées par les conflits.

Dans le cadre du PA-SD, le programme appuyé par la FEC vise à renforcer la stabilité macroéconomique et à répondre aux besoins de financement de la balance des paiements à moyen terme, en mettant l'accent sur i) le dégagement d'espace budgétaire pour les dépenses prioritaires et la réduction de la vulnérabilité de la dette ; ii) le renforcement de la capacité d'adaptation aux chocs, conjugué à la réduction de la pauvreté et des inégalités ; et iii) l'amélioration de la discipline et de la gouvernance sur le plan budgétaire.

#### **Politique budgétaire**

Les autorités sont déterminées à approfondir les réformes visant à dégager l'espace budgétaire nécessaire pour les dépenses prioritaires, tout en préservant la viabilité des finances publiques.

**Sur le plan des recettes,** les autorités continueront d'approfondir les réformes visant à accroître les recettes, avec pour objectif de mobiliser un montant supplémentaire équivalent à 0,5 % du PIB

sur un an en 2025. Elles prévoient d'atteindre cet objectif en mettant en œuvre le **plan stratégique de mobilisation des recettes**. Entre autres, il est envisagé d'élargir l'assiette de l'impôt, en supprimant des exonérations fiscales et en renforçant l'imposition de nouveaux secteurs, y compris l'immobilier. Les autorités prévoient également de lancer de nouvelles réformes visant à remodeler durablement la politique fiscale et de tirer parti du passage au numérique pour améliorer l'efficacité des administrations fiscale et douanière.

**Sur le plan des dépenses**, les autorités continueront à améliorer leur efficacité et à affecter des ressources à des secteurs prioritaires. Afin de mieux cibler les dépenses sociales sur les ménages les plus vulnérables, elles poursuivront le déploiement du registre social unique (RSU), tout en intensifiant les efforts destinés à mieux contrôler les subventions aux hydrocarbures. Elles viseront également à consolider davantage les filets de sécurité sociale, notamment par la mise en œuvre du PAMPV et du RAMU, avec l'appui des partenaires pour le développement, notamment la Banque mondiale.

**Sur le plan de la dette**, les autorités continueront de déployer des efforts dans trois grands domaines pour veiller à la viabilité de la dette : la mobilisation de ressources intérieures et de ressources concessionnelles ; le report des échéances et la réduction du service de la dette grâce à des opérations de gestion du passif ; et le maintien de politiques d'emprunt prudentes au moyen des limites quantitatives sur les emprunts non concessionnels et sur les accords de PPP. Elles mettront également en œuvre leurs plans d'apurement des arriérés en vue de régler l'intégralité des arriérés intérieurs d'ici à la fin de l'année 2025.

### **Politique monétaire et politiques relatives au secteur financier**

La politique monétaire du Burkina Faso et ses politiques dans le secteur financier continueront de renforcer la stabilité financière, de soutenir la croissance économique et d'améliorer l'accès aux services financiers.

#### **Politique monétaire**

La Banque centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) supervise la politique monétaire de l'Union économique et monétaire ouest-africaine (UEMOA), dont le Burkina Faso fait partie. La BCEAO prévoit de poursuivre la mise en œuvre de son mandat de maintien de la stabilité des prix et de la stabilité extérieure. Après une période de resserrement, il a été décidé lors de la dernière réunion du Comité de politique monétaire d'abaisser le taux directeur de 25 points de base à 3,25 % dans le but de soutenir l'activité économique dans la région.

#### **Politiques relatives au secteur financier**

Même si le secteur bancaire reste globalement sain, les autorités, conjointement avec la Commission bancaire de l'UEMOA, surveillent de près la conformité de certaines banques avec la réglementation régionale. Alors que les principales banques du Burkina Faso affichent de bons indicateurs de solidité financière, quelques banques de petite taille ont vu leur encours de crédit et les indicateurs de solidité financière connexes être affectés par le durcissement des conditions de financement à l'échelle mondiale et régionale, ainsi que par l'insécurité. Afin de consolider les bilans du système bancaire, les autorités ont doublé le niveau de fonds propres obligatoires à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Toutes les banques sont en conformité avec la nouvelle exigence ou alors elles ont mis en place des plans approuvés par l'organe de réglementation qu'elles devront

obligatoirement respecter pour assurer progressivement leur conformité d'ici à 2026. En outre, les plans d'apurement des arriérés intérieurs des autorités contribueront à apporter encore plus de solidité au système bancaire.

**S'agissant de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme (LBC-FT)**, les autorités ont continué de renforcer leurs dispositifs et à corriger les défaillances stratégiques, en étroite collaboration avec le Groupe d'action financière. À ce jour, les autorités ont mis en œuvre 94,5 % des points de leur plan d'action et elles avancent bien dans la mise en œuvre des deux points restant à valider pour que le pays soit retiré de la liste grise du GAFI.

**S'agissant de l'inclusion financière**, les efforts des autorités seront tournés vers l'amélioration de l'accès aux services financiers, en particulier pour les petites et moyennes entreprises (PME), et les populations rurales. Cela supposerait la mise en œuvre de la stratégie régionale d'inclusion financière, la promotion de l'éducation financière, la réduction des disparités entre les sexes dans l'accès au financement et le déploiement de services dans les zones mal desservies, y compris les zones touchées par des problèmes de sécurité.

### **Réformes structurelles**

Les autorités sont déterminées à intensifier les réformes structurelles dans le cadre de la stratégie plus globale du Burkina Faso visant à réaliser une croissance inclusive et pérenne, à améliorer le niveau de vie et à réduire la pauvreté.

**Des efforts sont déployés pour diversifier l'économie au-delà de l'agriculture et des industries extractives, dont le pays est dépendant.** Cela passe par la promotion de secteurs tels que l'industrie manufacturière et les services afin de créer plus d'emplois et de réduire la pauvreté. À cet égard, des progrès ont été accomplis dans l'incubation de projets industriels et la restructuration d'entreprises en difficulté. À l'avenir, les autorités soutiendront vigoureusement la production locale et son traitement, notamment par le biais de l'Agence pour la promotion de l'entrepreneuriat communautaire (APEC). Dans le secteur minier, dont l'importance est capitale, elles mettront en œuvre le code minier récemment adopté en vue de tirer parti de la contribution de ce secteur à la promotion de la diversification de l'économie et de la croissance inclusive.

Les autorités entendent également continuer à **accroître les investissements publics**, notamment pour améliorer les infrastructures telles que les routes, le réseau électrique et l'accès à Internet, qui jouent un rôle essentiel dans l'amélioration de la productivité et de la connectivité. Elles continueront également d'investir dans l'éducation et les soins de santé afin de constituer une main-d'œuvre qualifiée et d'améliorer le bien-être général de la population.

Les autorités **s'attacheront également à renforcer la gouvernance afin de garantir la transparence, de réduire la corruption et d'améliorer la gestion des finances publiques.** Dans cette optique, elles prépareront un plan d'action pour mettre en œuvre les recommandations de l'évaluation diagnostique de la gouvernance par le FMI. La publication du rapport de l'évaluation diagnostique est prévue pour la fin du mois de juin 2025.

En ce qui concerne le **secteur stratégique de l'énergie**, les autorités entendent faire avancer les réformes destinées à améliorer l'efficacité globale du secteur et à optimiser les subventions à l'énergie. À cet égard, elles s'efforceront de mettre en œuvre les contrats tripartites entre l'État, la SONABHY et la SONABEL, principales entreprises publiques impliquées dans les secteurs de

l'énergie. Elles tireront également parti de l'assistance technique dispensée par le FMI dans ce domaine.

**Dans le domaine du climat**, les efforts des autorités viseront à faire face aux répercussions du changement climatique et à améliorer la sécurité alimentaire. Cela consistera à mettre en œuvre des pratiques agricoles durables et à améliorer la capacité d'adaptation aux chocs climatiques. Reconnaissantes de l'assistance technique récemment dispensée par le FMI, les autorités s'appuieront sur les évaluations diagnostiques pour éclairer leurs stratégies d'atténuation et d'adaptation. Elles réaffirment leur intérêt pour un accord soutenu par le FMI au titre de la facilité pour la résilience et la durabilité, compte tenu des importantes implications macroéconomiques des phénomènes climatiques au Burkina Faso et du rôle important que joue le changement climatique en tant que facteur de fragilité et de conflits.

## **V. Conclusion**

Les autorités burkinabè sont fermement déterminées à stabiliser la situation macroéconomique et à parvenir à un développement durable. En dépit de difficultés de taille, elles ont accompli des progrès notables dans la mise en œuvre de l'accord au titre de la FEC. Elles ont continué d'enregistrer des résultats globalement convaincants dans le cadre du programme, comme en témoigne la mise en œuvre de toutes les mesures préalables ainsi que de la plupart des critères de réalisation quantitatifs et des réformes structurelles. Elles ont également pris des mesures correctives vigoureuses s'agissant des critères de réalisation non atteints. Les pouvoirs publics ont l'intention de maintenir la dynamique de réformes afin de s'attaquer aux problèmes restant à résoudre.

Au vu des résultats satisfaisants que le Burkina Faso a enregistrés dans la mise en œuvre du programme et de sa détermination à mener des politiques publiques avisées, les autorités du Burkina Faso, que nous représentons, demandent aux administrateurs de bien vouloir approuver l'achèvement de la troisième revue de l'accord au titre de la FEC. Elles se réjouissent aussi à la perspective de continuer à bénéficier de l'appui des partenaires internationaux, qui sera essentiel pour pérenniser ces accomplissements et relever les défis qui subsistent.